4e ANNÉE — T. 8

N° 162. — 5-12 AOUT 1922

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Conformément à l'usage, la **D. C.** *ne paraît que deux fois par mois durant la période des vacances. En conséquence,* **LE PROCHAIN FASCICULE** *sera publié* **LE 26 AOUT.**

Sommaire analytique

LETTRE APOSTOLIQUE « ANNUS FERE »

adressée par S. S. PIE XI
aux patriarches, primats, archevêques et évêques de l'univers catholique

prescrivant une souscription générale en faveur des populations de la Russie

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Il y a près d'un an, vous vous en souvenez, Notre très regretté prédécesseur, le cœur saisi d'une paternelle compassion à la vue de l'extrême misère des populations russes, qui, victimes de la plus grande calamité de l'histoire, étaient décimées par les épidémies et la famine, sollicitait en leur faveur, dans les termes les plus pressants, la pitié et la charité du monde entier ; en même temps, il faisait représenter à tous les chefs d'Etat combien il importait, dans l'intérêt de la civilisation, de mettre en commun lumières et ressources en vue de subvenir avec une efficace promptitude à tant et de si cruelles nécessités.

De notre côté, vous vous le rappelez également, en vertu de la même mission d'amour que Jésus-Christ Nous a confiée, Nous avons adressé naguère un message alarmé aux délégués des Puissances assemblés à Gênes, leur demandant de travailler par une action concertée au rétablissement de l'ordre parmi ces peuples (1). A ceux-ci — encore que l'infortune des temps les ait séparés jadis du Siège apostolique — Nous avons fait entendre des paroles de réconfort et d'affection, et manifesté avec quels ardents souhaits Nous espérons leur retour à l'unité de l'Eglise.

Certes, en dépit des ruines qui accablent Etats et particuliers en presque toutes les nations, il a été répondu avec générosité aux appels du Souverain Pontife. Nos chers Fils de la florissante Amérique — il Nous est agréable de le proclamer ici — se sont placés au premier rang par l'étendue de leur munificence, l'unanimité de leur concours et leur talent d'organisation ; aussi, n'est-ce pas seulement la Russie dans la détresse, mais le genre humain tout entier qui a contracté envers eux une dette de gratitude. Et Nous n'aurions garde de passer sous silence les crédits importants votés pour le même objet par le Sénat des Etats-Unis.

Mais que sont, et que peuvent être de tels subsides, en face de l'immensité du fléau à conjurer !

Jour par jour Nous parviennent des informations plus terrifiantes, les supplications sans cesse plus angoissantes de malheureux aux abois. Impossible de dénombrer ceux qui ne sauraient se passer de l'assistance d'autrui : petits enfants, adolescents, femmes, vieillards ; si des secours ne leur parviennent à bref délai, ils sont voués à une mort horrible, ou tout au moins au dépérissement dans la plus poignante détresse.

Aussi, pressé par le devoir de charité universelle que Nous impose Notre charge sacrée de suprême Pasteur et de Père commun des fidèles, Nous venons une fois encore et de toute notre âme, Vénérables Frères, implorer votre pitié et, par vous, la pitié de tous ceux qu'animent des sentiments chrétiens ou même simplement humains. Nous vous conjurons de subvenir à tant de besoins : puisse, dans la mesure même où se multiplie la misère, « s'étendre le champ d'action de la charité : *dilatentur spatia charitatis* ».

Il ne vous échappera pas que la charité, pour être efficace et féconde, exige une sage méthode dans l'organisation des collectes comme dans la répartition des offrandes. Il appartiendra à votre sollicitude, Vénérables Frères, de mettre en œuvre les meilleurs moyens de susciter des aumônes. Des délégués choisis par Nous porteront les sommes ainsi réunies là où le besoin le requerra ; ils les distribueront eux-mêmes aux plus nécessiteux, sans distinction de religion ni de nationalité.

Dans le dessein de donner à autrui, en pareille circonstance, un encouragement pratique par Notre propre exemple, ainsi qu'il convient et dans la mesure permise par les ressources dont dispose le Saint-Siège, Nous consacrons à cette œuvre de charité deux millions et demi de lires.

Mais, avant tout, Nous recourrons à la prière, humble et fervente, afin d'attirer la divine miséricorde sur cette multitude presque infinie de Russes qui meurent d'inanition, et qui nous sont d'autant plus chers qu'ils sont plus éprouvés.

Comme gage de la récompense éternelle et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous ceux qui viendront en aide à nos frères dans le malheur, Nous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 juillet 1922, en la première année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE.

[Traduit du latin par la *Documentation Catholique* (1).]

(1) *Documentation Catholique*, t. 7, col. 1155-1156.

(1) Plusieurs journaux ont publié une traduction française faite d'après la traduction italienne, laquelle, en maints passages, ne suit que d'assez loin le texte latin. (Note de la *Documentation Catholique*.)

SEMAINE SOCIALE DE STRASBOURG

Comment adapter l'État à ses fonctions économiques

LEÇON D'OUVERTURE DE M. EUGÈNE DUTHOIT (2)

C'est une joie difficile à exprimer que celle de tenir à Strasbourg la XIV[e] session des Semaines sociales de France. Au moment où elle commence, jetons tout d'abord en arrière un regard reconnaissant. Quelle fidélité tenace, que de larmes et de sang ont été nécessaires pour que, la France ayant reconstitué l'intégrité de la famille nationale, il fût possible

(2) Discours prononcé le lundi matin 31. 7. 22 dans la chapelle du collège Saint-Etienne, transformée en salle de cours.

de grouper ici des fils venus des quatre coins du pays pour étudier, à la lumière des enseignements catholiques, les problèmes sociaux de l'heure présente! L'initiative de cette rencontre fraternelle est tout entière vôtre, Monseigneur l'Evêque de Strasbourg. C'est Votre Grandeur qui, confiante dans la bonne volonté de notre équipe studieuse, certaine de notre docilité filiale aux enseignements de l'Eglise, avide d'associer son peuple catholique d'Alsace à une forme d'apostolat qui fit ailleurs quelque bien, a voulu que la Semaine sociale se tînt à Strasbourg et n'a rien ménagé pour qu'elle y reçût bon accueil. Nous voici, Monseigneur, heureux d'être pour quelques jours, sous votre juridiction, les témoins édifiés de votre ardeur pastorale.

L'autorité civile, par ses plus éminents représentants, a voulu s'associer à Votre Grandeur et, confiante elle aussi dans le loyalisme civique qui est l'une des traditions les plus chères des Semaines sociales de France, nous accorder largement son patronage.

Comment dans cette atmosphère d'union ne ferions-nous pas œuvre utile? Tout nous invite à l'étude pour l'action : l'exemple de ce peuple d'Alsace et des institutions sociales qui lui sont propres; les problèmes de l'heure, si difficiles, si angoissants, mais surtout si propres à exciter la flamme de chrétiens qui pécheraient contre la lumière s'ils n'avaient pas une foi invincible dans sa puissance salvatrice; les encouragements qui viennent de toutes parts aux Semaines sociales et, en particulier, du Siège apostolique, où le Pontife Suprême, qu'il soit Benoît XV ou Pie XI, voit en elles les filles de l'Encyclique *Rerum Novarum*.

L'objet de la Semaine sociale de Strasbourg. (1)

L'État et la vie économique.

Celui-là connaîtrait mal la méthode et l'orientation des Semaines sociales de France qui croirait que leur seule tâche est de mettre en ligne des thèses doctrinales. Certes, elles regardent comme nécessaire de faire resplendir toujours plus la vertu des principes contenus dans l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique, mais elles pensent aussi que la vérité doit prendre corps en des institutions vivantes qui soient vraiment pourvoyeuses de bien commun. C'est ainsi qu'à Toulouse, l'an dernier, tous les cours de la Semaine sociale, après avoir dénoncé dans les faits économiques les redoutables assauts de l'usure et rappelé les justes sévérités de l'Eglise contre ce désordre, ont fait un appel explicite ou implicite à la profession et aux pouvoirs publics pour conjurer, par une organisation appropriée, la crise actuelle de la probité publique.

Cette année, élargissant son champ de vision, la Semaine sociale voudrait considérer l'institution qui recouvre toutes les autres, dans l'ordre temporel, l'Etat, et l'étudier dans ses relations avec la vie économique. Celle-ci, disons-le tout de suite, embrasse, parmi les relations sociales, toutes celles qui ont pour fin l'adaptation des ressources de la terre aux besoins des hommes.

Il nous a semblé que ce sujet — l'Etat et la vie économique — était commandé par les circonstances. Jamais l'action de l'Etat dans le domaine économique n'a été plus étendue, plus complexe, plus malaisée; jamais elle n'a soulevé à la fois plus de revendications et de critiques : bien ou mal fondées, ce n'est pas pour l'instant la question.

Tous concéderont pourtant, ceux qui réclament une action résolue de l'Etat dans le domaine de l'Economie nationale et ceux qui l'appréhendent, que la question du rôle économique de l'Etat est dominée par une autre : qu'est-ce au juste que l'Etat, d'où vient-il, quelles sont ses assises, où va-t-il, quelle est sa fin? La Semaine sociale n'abordera pas cette question préjudicielle *a priori*. Fidèle à ses habitudes d'observation, elle partira des faits et, pendant deux jours mettra sous vos yeux les carences, les flottements de la vie économique, l'incertitude du lendemain qui plane sur elle. L'Etat aurait-il dans ce désordre une part de responsabilité? Des systèmes se présentent qui définissent l'Etat, lui donnent un fondement, lui assignent une fin. Il conviendra de les examiner et de vérifier s'ils apportent à l'anarchie économique des remèdes appropriés. Catholiques, nous avons une doctrine sur l'Etat. Maints actes du magistère suprême de l'Eglise et, en ces derniers temps, l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, l'ont exposée avec toute la précision nécessaire. Notre droit, notre devoir ne sont-ils pas de l'invoquer, de la confronter avec les systèmes, de montrer ses titres, enfin de tirer d'elle — et ce sera l'objet des dernières journées de la Semaine sociale — des leçons tout à fait pratiques sur la mise au point de nos institutions, en vue d'un meilleur ordonnancement de la vie économique?

J'ai ainsi esquissé à très larges traits le programme de la Semaine sociale de Strasbourg. Je voudrais, en cette leçon introductive, vous mettre en face d'un problème très précis. Le « politique » et l' « économique » se rapprochent de plus en plus et entrent en contact : c'est là un fait observable. C'est un autre fait que l'adaptation de l'Etat à ses fonctions économiques ne se réalise pas comme il faudrait. Pour qu'elle s'accomplisse dans l'ordre et dans la paix, quelles conditions sont nécessaires? tel est le problème.

I

Longtemps séparés, l' « économique » et le « politique » tendent à se rejoindre.

1° Les points de contact.

Autrefois, l'activité économique se déployait presque entièrement dans les cadres de la vie privée. L'industriel, le commerçant, l'agriculteur s'occupait, suivant l'expression consacrée, de « ses affaires », et toute incursion dans la vie publique lui paraissait une diversion dangereuse, presque un manquement au devoir professionnel. Il n'éprouvait guère le besoin de demander à Paris, au pouvoir central, concours et protection. Le mieux lui paraissait être que, de « ses affaires » le gouvernement s'occupât le moins possible. A un Etat remplissant avec conscience son devoir de gendarme il donnait volontiers un *satisfecit*. S'il arrivait qu'un droit sur les importations étrangères lui parût désirable ou qu'au contraire la liberté des échanges semblât profitable à son industrie particulière, ou encore que le développement de telle voie de communication, chemin de fer ou canal, fût nécessaire à l'essor de ses affaires, il n'était sans doute pas incapable de secouer ses habitudes individualistes, de renouer par occasions des liens corporatifs presque entièrement distendus et d'adresser au pouvoir politique, suivant l'humeur de ce dernier, de respectueuses doléances ou de cavalières mises en demeure. Mais c'était là circonstances exceptionnelles, et point n'avait été nécessaire encore, pour harmoniser et rendre constantes les relations des hommes d'affaires et des hommes d'Etat, d'établir un ministère du commerce et de l'industrie, un ministère de l'agriculture, encore moins un ministère

(1) Titres et sous-titres sont de l'auteur.

du travail. Ce sont là des institutions plus ou moins récentes. D'autre part, le jeu des mécanismes constitutionnels portait généralement au pouvoir politique, comme l'observe M. Hauriou (1), d'autres hommes que ceux qui disposaient du pouvoir économique. Tout contribuait, les mœurs, les lois, les intérêts, à créer une réelle dissociation entre le personnel des puissances économiques et celui des puissances politiques. Cet état de choses concordait entièrement avec la doctrine régnante du libéralisme économique, qui voyait dans l'abstention gouvernementale à l'égard de l'Economie, dans le laisser-faire et le laisser-passer, une condition de prospérité et une garantie d'équilibre social.

Les contacts plus étroits du « politique » et de l' « économique » coïncidèrent avec les premiers signes de déclin du libéralisme économique.

Le régime de la protection douanière, faisant échec au principe du « laisser-passer », met en communication les hommes d'affaires et les hommes d'Etat : il oblige ceux-ci à se renseigner, à observer, à prendre parti entre des intérêts antagoniques, à adopter, comme l'on dit, une « politique économique ». Mais cette formule n'eut d'abord qu'un sens très limitatif et se rapporta exclusivement au régime des importations et des exportations. Pour tout le reste, l'Etat n'avait pas encore, à proprement parler, de politique économique.

Mais l'autre moitié de la maxime célèbre « laisser faire » ne devait pas tarder, elle aussi, à recevoir, tant dans le conflit des idées que sur le terrain des faits, de cruels démentis. Le pouvoir politique usa de ses droits pour réglementer le contrat de travail, diminuer la durée de la journée, assurer l'hygiène et la sécurité dans les ateliers, protéger le salaire. Le jour où l'inspecteur du travail pénétra pour la première fois à l'usine, plus tard dans les magasins du commerce, un nouveau symptôme de rapprochement entre ce qui est « économique » et ce qui est « politique » se manifesta.

En même temps, le pouvoir politique fut conduit par des influences diverses à grossir son propre appareil, administratif et fiscal. Soit dans l'intérêt de sa sécurité, extérieure et intérieure, soit encore sous la poussée de l'opinion ou des idées régnantes, soit même sous la pression du parti au pouvoir, l'Etat a étendu, à chaque législature un peu plus, le nombre, les moyens d'action, le rayonnement des services publics. Si les ministres de Charles X, de Louis-Philippe ou même de Napoléon III revenaient sur terre et étaient brusquement transportés dans la salle du Conseil des ministres, quel ne serait pas leur étonnement rien qu'à compter le nombre de leurs successeurs, à relever la présence d'un ministre de l'hygiène et de la prévoyance sociale, d'un ministre du travail, d'un sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande et des ports et jusqu'à celle d'un haut commissaire aux essences ! Combien leur étonnement grandirait encore à parcourir les colonnes du budget des dépenses ! L'Etat, devant le fait manifeste de l'extension des besoins collectifs, a voulu être de plus en plus le gérant d'affaires de la collectivité. Et ceci l'a entraîné à être lui-même, en beaucoup de cas, industriel et commerçant. Un publiciste qui a consacré à l'ensemble de notre organisme administratif un livre plein d'observations pénétrantes, M. Favareilles (2), constate, d'après les données du dernier budget d'avant-guerre, celui de 1914, que l'Etat exerçait déjà à cette époque jusqu'à vingt-trois professions industrielles ! Et depuis, quelle extension de ce qu'on nomme l'entreprise publique ! La guerre, par son ampleur et sa durée, a étendu sans mesure, comme l'avait prédit naguère Alexis de Tocqueville (1), la mainmise de l'Etat, non seulement sur les personnes, mais sur toute l'activité économique du pays. Ce fut la confusion forcée, subie par les plus réfractaires aux idées interventionnistes, du « politique » et de l' « économique ». La crise a passé. Le pouvoir économique et le pouvoir politique se sont à nouveau différenciés. Mais l'Etat ne s'est pas entièrement déchargé de tels ou tels services qu'il avait dû assumer pendant la durée des opérations militaires. Et quand il a passé la main, le pouvoir politique s'est réservé pourtant, en beaucoup de cas, un droit de regard.

Car la guerre et l'après-guerre n'ont pas peu contribué à mettre en lumière l'aspect national des problèmes économiques, et par conséquent la part qui revient à l'Etat dans leur solution. Un exemple, choisi parmi beaucoup d'autres, va nous aider à faire ressortir l'intérêt national, palpable et vivant, qui s'attache à un meilleur aménagement des ressources économiques et, par suite, le rôle qui revient, en cette occurrence, à l'Etat.

Il s'agit de l'exploitation des richesses hydrauliques. Pour commencer, l'Etat s'était borné à créer un service dont la mission était simplement de déterminer les débits d'eau des Alpes, des Pyrénées, du Massif Central. Mais voici que, pendant la guerre, de nouvelles usines hydro-électriques s'étant constituées en grand nombre pour la défense nationale et pour l'après-guerre, il devint manifeste que l'intérêt national réclamait un plan rationnel et complet d'aménagement de tous les cours d'eau de France. A raison de l'utilisation de plus en plus large de cette richesse hydraulique et de la transmission de la force à très grande distance, par le moyen de centrales de plus en plus importantes et reliées les unes aux autres, le problème n'était plus local, ni même régional comme autrefois, il devenait national. L'Etat, comme il l'avait fait en d'autres circonstances, pour les chemins de fer, par exemple, devait prévenir les doubles emplois qui se seraient produits si des Sociétés rivales et concurrentes avaient entrepris parallèlement le transport de la force à grande distance. Il appartenait également à l'Etat, dans le plan général d'aménagement des richesses hydrauliques, de sauvegarder des intérêts connexes, comme ceux de l'électrification des voies ferrées, par exemple, ou encore ceux de l'irrigation et de la navigation fluviale, dans les régions traversées par des cours d'eau dont on se proposait d'utiliser toute la puissance. Qui, sinon l'Etat, pouvait dresser le plan directeur, empêcher les concurrences artificielles, concilier des intérêts connexes mais distincts ?

Il ne serait donc plus exact de dire aujourd'hui que le rôle de l'Etat ne commence que là où finissent, dans l'impuissance, les initiatives libres laissées à elles-mêmes. Il arrive souvent — et qui voudrait l'en blâmer ? — que l'Etat trace, préalablement à toute initiative, un programme d'ensemble qui ne sera pas, le plus souvent, une charte immuable, mais qui pourra subir des modifications et des agrandissements.

Suivant les champs d'activité, ce plan d'architecte sera plus ou moins complet. Souvent, les économistes ont déploré, par exemple, que l'aménagement des ports de commerce ait été en France fâcheusement fragmentaire, fait de pièces et morceaux, sans idée directrice à longue portée. De même,

(1) *Principes de droit public*, 1re éd. (Paris, 1910), p. 294.
(2) FAVAREILLES, *Réforme administrative*, pp. 47-48.

(1) DE TOCQUEVILLE, *la Démocratie en Amérique*, t. III, p. 452.

on a regretté qu'entre le canal et le chemin de fer une meilleure division du travail, la voie d'eau devenant comme l'affluent de la voie ferrée, n'ait pas été introduite sous l'action d'un plan directeur. Un grand ministre, un Colbert, serait bien utile pour mettre de la coordination dans l'ensemble de nos services de transport.

Ainsi, les transformations de la vie économique, l'enchevêtrement des intérêts, l'interdépendance de plus en plus manifeste des moyens d'action, sans parler de la sécurité même du pays, tout cela oblige l'Etat d'aujourd'hui à prévoir, à déterminer un programme général d'action, à modifier, quand c'est nécessaire, le dessin qu'il a tracé, en un mot à faire œuvre d'architecte, ce qui ne veut pas dire qu'il se substituera lui-même aux exécutants pour construire ou agrandir la maison. Il se contentera de suivre d'un œil vigilant leurs faits et gestes. S'il fait plus, s'il ne laisse aucune initiative aux exécutants, alors il dépasse le but, et, de cette erreur, à la fois de principe et de conduite, peuvent résulter un grave malaise et une confusion mortelle dans les rapports de l' « économique » et du « politique ».

Mais, sans nous attarder, pour l'instant, à cette hypertrophie de l'activité économique de l'Etat, relevons qu'à l'intervention normale de celui-ci, les hommes qui ont le pouvoir économique, les dirigeants de l'industrie française, font eux-mêmes un appel pressant. Nous sommes loin du temps où les contacts avec le pouvoir politique n'inspiraient aux industriels et commerçants que défiance et timidité. « Le « politique » domine l' « économique » et le régit. » C'est en ces termes que l'un des chefs de l'industrie textile française (1) résumait les conclusions d'un discours récent sur le problème de la surproduction et de l'exportation. Il montrait, preuves en main, les difficultés de notre industrie et de notre commerce d'exportation, l'instabilité des changes, nos prix de revient trop élevés, le coût trop onéreux de notre charbon et de nos tarifs de transport, et il concluait : « Les questions économiques ne peuvent plus se solutionner d'après les règles qui leur sont propres. Le politique domine l'économique et le régit. » Il n'est plus possible, en effet, de les séparer systématiquement l'un de l'autre, à une heure où les problèmes essentiels de la vie humaine sont posés et où, suivant l'expression énergique de M. Georges Valois, « il s'agit de savoir si l'Europe mangera » (2). Produire, c'est bien, mais que de conditions à remplir, qui ne dépendent pas du producteur seul, pour que la production s'accomplisse dans l'ordre, la sécurité, la succession tranquille des jours par le moyen de débouchés assurés ! Contact du politique et de l'économique, oui, certes, mais non pas confusion et absorption du gouvernement par l'atelier ou de l'atelier par le gouvernement, car il faut que chacun exerce sa fonction : le producteur en faisant sortir la richesse des sources où elle est cachée, l'homme d'Etat en assurant au producteur la possibilité de remplir sa tâche selon la justice et dans la paix.

Ainsi, des faits que nous venons d'analyser, il résulte que, du côté économique, des besoins se sont manifestés qui ont amené des contacts avec le pouvoir politique et ses dépositaires. Mais, par contrecoup, cette évolution a eu sur la vie politique elle-même, sur ses tendances, sa physionomie et ses cadres, des répercussions significatives : c'est ce qu'il nous faut maintenant considérer.

(1) Eugène Mathon, *Discours aux membres de l'Association française des fabricants de tissus*, 22 déc. 1921.

(2) G. Valois, *la Reconstruction économique de l'Europe* (1 vol., Paris), p. 178.

2° Contre-coup de l'évolution économique sur la vie politique.

Les transformations de la vie économique ont renouvelé maints problèmes politiques. Impossible aujourd'hui de régler les relations des citoyens avec l'Etat sans se préoccuper de la réaction des principes adoptés sur l'activité économique et sur les rapports des agents humains qui y concourent. Organiser le droit d'association, l'enseignement national, le suffrage, ce sont là quelques-unes des questions politiques par excellence ; mais les aspects économiques de ces problèmes ont pris de nos jours un relief nouveau et saisissant.

C'est sous la pression des besoins les plus impérieux de la vie économique et sociale que le législateur français, si longtemps fermé à l'idée de donner à l'association les moyens de vivre et de s'épanouir, a dû enfin lui octroyer une charte encore incomplète, qui ne faisait d'ailleurs, en beaucoup de cas, qu'enregistrer et homologuer des faits déjà acquis, en marge de la loi. Chacun sait que le droit syndical, le droit aussi de pourvoir, par la Société de secours mutuels, à des risques étroitement liés à la vie économique, sont des franchises qui ont précédé, dans l'histoire de notre droit national, la tardive reconnaissance de la liberté d'association en général. De vraies contraintes économiques ont préparé et hâté l'avènement d'une grande réforme politique.

De même, les intérêts économiques les plus graves se trouvent mêlés au problème de l'enseignement, à la question des programmes, à celle des relations de l'école publique et de l'école privée à tous les degrés. Si, par exemple, notre commerce extérieur manque d'allure et d'esprit de décision, certains — à tort ou à raison, ce n'est pas le moment de l'examiner — imputent une part de responsabilité à notre régime d'enseignement. Les études classiques, les programmes à base d'humanités, ont trouvé quelques-uns de leurs défenseurs les plus chaleureux parmi ceux qui, préoccupés des grands intérêts économiques du pays, estiment que rien ne vaut les disciplines traditionnelles pour assouplir les intelligences et donner à la vie industrielle les conducteurs dont elle a un si urgent besoin. La culture scientifique, le développement raisonné des foyers de recherches et des laboratoires apparaissent comme autant de conditions impérieuses pour l'essor industriel du pays. A tous les degrés de l'enseignement public et privé, une tendance apparaît : celle de l'orientation professionnelle de la jeunesse, c'est-à-dire de sa préparation aux tâches économiques qui l'attendent. Elle domine les délicates questions que soulèvent la liaison des organismes scolaires qui distribuent, les uns la culture générale, les autres la culture technique. Ainsi ce grave et complexe problème de l'école, que nos pères regardaient avec raison comme l'objet politique par excellence, garde toute son ampleur souveraine, mais les transformations économiques lui donnent de nouveaux aspects et accroissent le passionnant intérêt qu'il soulève.

On peut en dire autant de la question du suffrage. Les citoyens voteront-ils toujours à raison de la place que la résidence ou le domicile leur assigne sur le territoire national, par districts ou circonscriptions géographiques ? Ou bien la loi, au moins dans certains cas, ne se préoccupera-t-elle pas, non seulement d'où ils sont, mais de ce qu'ils font, de leur profession, pour faire concourir ensemble, à la désignation de mandataires qualifiés, ceux qu'unit la communauté des intérêts économiques ? La question est posée ; elle est infiniment délicate et complexe, mais on ne l'éludera pas : le renouveau économique aura, tôt ou tard, son contre-coup fatal sur l'organisation des droits politiques.

Déjà certaines unités administratives, qui ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui, sont serrés de près par les forces économiques, et par-ci par-là quelques brisures significatives se produisent. La région économique a pris corps et a été légalement consacrée, aux dépens du département, dont l'étroite contexture et, en beaucoup de cas, le caractère artificiel ne s'adaptent plus aux réalités présentes. Les lois récentes sur l'exploitation de la houille blanche n'ont pas hésité à faire éclater les cadres administratifs qui n'étaient manifestement pas à la taille des grands aménagements projetés. C'est ainsi que les départements d'une même région, les communes, les établissements publics peuvent être admis comme concessionnaires des travaux à effectuer pour la production et la distribution de force hydraulique, ou comme participants dans les Sociétés constituées en vertu des actes de concession. Les corps publics d'une même région sont ainsi appelés à constituer avec les particuliers, sous le regard de l'Etat, et, le cas échéant, avec son concours financier, un organisme collectif d'un nouveau genre (1). D'autre part, puisque le département ne correspond plus au développement des nouvelles installations hydro-électriques, dont l'énergie est transportée bien loin des sources où elle est produite, c'est par grandes régions, Alpes, Pyrénées, Massif Central, Nord-Est, que le service administratif des forces hydrauliques a été réparti.

Un temps vient aussi où les rouages constitutionnels sont atteints à leur tour par la nouvelle ordonnance de la vie économique. Quel contraste déjà entre les Constitutions d'hier ou d'avant-hier, qui ont vingt-cinq ou cinquante ans d'âge, et d'autres plus proches de nous!

Dans les premières, on n'aperçoit pas trace de l'interdépendance, réelle pourtant, de la vie politique et de la vie économique. La séparation de l'une et de l'autre paraît radicale. Le mécanisme constitutionnel est agencé comme si, seuls, les individus existaient. Familles, professions, vies locales, tout cela ne compte pas, n'intervient pas dans l'aménagement du pouvoir suprême. Mais la réalité ne tarde pas à se venger d'une aussi fâcheuse disgrâce. Les collectivités ne prennent pas moins conscience de leur force et, par moments, se heurtent contre l'Etat, qui, édifié sur la base précaire de l'individualisme, risque de chanceler. Sera-ce le conflit menaçant des deux puissances, la cité politique et la cité économique : lutte comparable à celle qui mit aux prises la féodalité et les communes?

Parmi les Constitutions françaises du XIXe siècle, il en est une, celle de 1848, dont les auteurs, à un tournant de notre histoire nationale, ont pressenti l'urgente nécessité de coordonner, dans un esprit de véritable entr'aide sociale, toutes les forces, qu'elles soient d'ordre politique ou d'ordre économique. Pour la première fois, les principes d'éducation professionnelle, de prévoyance et de crédit populaire, d'organisation agricole, de développement des associations volontaires, de lutte contre le chômage, d'assistance sociale, prennent corps dans une Constitution (2). Tout cela est encore très général et quelque peu inconsistant. Mais la tendance est nettement marquée. Elle reste pourtant éphémère et sans effet immédiat sur l'avenir de nos Constitutions.

A nouveau celles-ci se cantonnent dans le domaine étroitement politique, tandis que l'évolution économique suit son cours parallèle.

(1) Loi 27 mai 1921 sur l'aménagement du Rhône, art. 4.
(2) Constitution du 4 nov. 1848, art. 13.

Mais, à l'étranger, une part grandissante est faite à l'économie nationale dans les Constitutions les plus récentes. Déjà la Constitution fédérale helvétique, sous la poussée de l'initiative populaire et du referendum, fait œuvre de pénétration assez intense dans le domaine des rapports économiques. Cet effort prend une toute autre envergure dans la nouvelle Constitution allemande du 11 août 1919 (1). Il est permis de trouver flottante et, en certaines de ses parties, irréelle, cette construction économico-politique à plusieurs étages, depuis les Conseils d'entreprise jusqu'au Conseil économique de l'Empire, en passant par les Conseils de district. Tout n'est pas encore édifié, tant s'en faut, et seul l'avenir dira la valeur du plan. Mais la leçon qui se dégage d'une telle nouveauté n'en a pas moins une haute signification : l'agencement du pouvoir politique ne peut plus être conçu aujourd'hui sans considération de l'économie sociale.

Là même où, comme chez nous, les cadres constitutionnels restent en apparence inchangés, des modifications profondes s'introduisent peu à peu, sous l'action des facteurs économiques, dans notre organisation politique. Ainsi, par exemple, la réalité n'a-t-elle pas donné des démentis à la notion toute formelle selon laquelle n'est loi que ce que fait le Parlement et est loi tout ce que fait, sans distinction d'objet, en forme législative, le Parlement? Cette notion, qui définit étroitement la fonction par l'organe, est peut-être encore chez nous celle que consacre le droit constitutionnel positif (2), mais elle est loin de répondre exactement aux données de la réalité. Il arrive que, d'un côté, le Parlement administre en forme législative; de l'autre, les intéressés eux-mêmes exercent le pouvoir quasi législatif et réglementaire (3) : l'ordonnance rigide de la Constitution est manifestement débordée.

C'est encore sous la pression de facteurs économiques qu'on tend à donner au principe constitutionnel de la solidarité ministérielle une interprétation plus souple. Que le premier ministre se voie refuser par la Chambre la confiance qui lui permet de présider à l'action gouvernementale, faut-il que, du même coup, tous les départements ministériels, y compris ceux qui sont le plus intéressés à la stabilité d'une même direction, soient confiés à de nouveaux chefs? Non, l'intérêt économique, tout aussi bien que l'intérêt politique, réclame la continuité. Et c'est un symptôme qui a son prix et sa signification que le maintien au ministère des Travaux publics, pendant les années de reconstitution qui suivent la guerre, d'un chef qui survit à plusieurs ministères.

Les requêtes de l'économie nationale auraient-elles pour effet d'assouplir et d'assainir notre régime politique? L' « économique », longtemps séparé du « politique », le rejoindrait-il pour lui insuffler plus de vie? Cette conclusion serait encore, pour l'instant trop optimiste, et il est nécessaire de considérer maintenant comment le « politique » et l' « économique », appelés à se coordonner, ont cependant beaucoup de peine à s'adapter l'un à l'autre.

(La fin prochainement.)

(1) René Brunet, *la Constitution allemande du 11 août 1919* (1 vol., Paris), pp. 265 et s.
(2) Carré de Malberg, *Contribution à la Théorie générale de l'Etat* (2 vol., Paris), t. 1er, pp. 268 et s.
(3) A propos de la loi du 23 avr. 1919, loi de huit heures, on a dit : « Le Parlement légifère, la profession réglemente. » Voir les développements dans les *Dossiers de l'Action Populaire*, indice de classement 37, durée du travail 5.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

LE SCOUTISME

A propos du premier Congrès international de Paris

Un Congrès international de « Scoutisme » s'est tenu à Paris du 13 au 30. 7. 22. Ses diverses sessions se sont déroulées soit à la Sorbonne, soit à l'Amphithéâtre du Jardin des Plantes.

Près d'un million et demi de scouts, appartenant à une trentaine de nations, y étaient représentés.

Le dimanche 23, M. Henry Paté, haut commissaire à l'Education physique et aux Sports, a présidé la séance d'ouverture au nom du Gouvernement français et en présence de Sir Robert Baden-Powell, fondateur et chef mondial des scouts.

Dans la matinée, les scouts catholiques avaient assisté à une Messe solennelle célébrée à Saint-Etienne-du-Mont par M. le chanoine Cornette, aumônier général des Scouts de France (S. D. F.), et au cours de laquelle beaucoup de « chefs » et de scouts firent la sainte communion. Mgr Chaptal, représentant S. Em. le cardinal Dubois, assistait à la cérémonie (1).

Rappelons que les boy-scouts ont été fondés en 1908 par un ancien général de l'armée britannique, Sir Robert Baden-Powell, qu'entouraient trente jeunes gens. Actuellement, ils sont 275 000 en Grande-Bretagne et 1 500 000 dans le monde entier.

Le mouvement se répandit en France à partir de 1911. Ses origines, ses formules, commandements et serment respiraient le protestantisme; ses introducteurs dans notre pays étaient soit protestants, soit neutres, sinon laïcisants; la réserve des catholiques à l'égard de cette innovation était dès lors non seulement justifiée, mais même commandée (2).

(1) Ces détails nous sont fournis par la presse de Paris, en particulier par le *Rappel*, 24. 7. 22 ; l'*Echo de Paris*, 29. 7. 22 ; l'*Ere Nouvelle*, 25 et 30 7. 22 ; le *Matin*, 28 et 29. 7. 22.

(2) Un reflet de cette préoccupation se retrouve dans la lettre du card. GASPARRI adressée, au nom de S. S. Benoît XV, aux boy-scouts catholiques des Etats-Unis, le 7. 10. 19. « Le Saint-Père, y est-il dit, a appris avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que des dispositions ont été prises pour promouvoir la formation d'*unités catholiques distinctes* parmi les boy-scouts des Etats-Unis... » (Cf. *Nouvelles Religieuses*, 1. 6. 20, p. 254.)

Sur l'origine, la diffusion en France et les dangers du scoutisme tel qu'il se présentait en France avant la guerre, cf. *Questions actuelles :* T. 115, pp. 484-487 : Origine des boy-scouts (COPIN-ALBANCELLI, *Critique du Libéralisme*) ; — *Ibid.*, p. 487-491 : Les boy-scouts anglais catholiques : extraits du *Catholic Scout's Prayer Book*, approbation du card. Bourne (Abbé BILLECOCQ, *Revue de l'Archiconfrérie de N.-D. de Compassion*) ; — *Ibid.*, pp. 492-494 : Les boy-scouts dans les différents pays (abbé HENRI CAYE, *Etudes*) ; — *Ibid.*, pp. 494-507 : Les boy-scouts en France ; origine, part des protestants dans la fondation ; les deux Ligues : la « Ligue d'éducation nationale » et la « Ligue des Eclaireurs de France » : attitude des catholiques à leur égard (COPIN-ALBANCELLI, *Bastille*, *Critique du Libéralisme ;* GÉLINET, *Bulletin de la Société d'éducation ;* abbé HENRI CAYE, *Etudes ;* abbé BILLECOCQ, *Revue de l'Archiconfrérie de N.-D. de Compassion*) ; — *Ibid.*, p. 484 : Bibliographie ; — *Ibid.*, pp. 690-691 : patronage accordé aux boy-scouts par les théosophes (FERRAND, *Revue de Philosophie*).

Chronique de la Presse : 1911, pp. 693-694 : Organisation cosmopolite suspecte : on projette de l'introduire en France (*Paris-Midi*, *Semaine religieuse de Cambrai*) ; — *Ibid.*, 1912, pp. 70-73 : Les « Eclaireurs », adaptation française du « scouting » ; condamnable en tant que méthode générale de formation morale ; ce qui est à garder (MAURICE EBLÉ, *Vie Nouvelle*) ; — *Ibid.*, 1913, pp. 139-141 : Origine protestante et appui maçonnique (COPIN-ALBANCELLI, *Bastille*, *Espérance*).

Action Catholique : 1912, p. 25 : Sur la « Ligue d'éducation nationale » et ses attaches maçonniques (communication de la Ligue française antimaçonnique) ; — *Ibid.*, 1913, pp. 78-80 : origine protestante, dangers (neutralité ; concurrence à nos patronages) (L. GÉLINET, rapport au Conseil de la Société d'éducation).

En 1911-12, à Nice, la 1re fédération catholique dite des « Eclaireurs catholiques de France », fut fondée par M. l'abbé d'Andréis.

Elle devait être plus tard, en 1920, absorbée par une autre fédération nationale catholique, les « Scouts de France », dont le président est le général de Salins, l'aumônier général M. le chanoine Cornette, et le secrétaire général le R. P. Jacques Sevin, S. J.

Certaines modifications essentielles dans le règlement des scouts, dans leurs formules — modifications que signale l'article reproduit ci-dessous (1), *— ont rendu acceptable pour les catholiques cette organisation, approuvée depuis et bénie par un certain nombre d'évêques, à la suite des papes Benoît XV et Pie XI* (2). *Elles permettront aux scouts de France de réagir contre la « neutralité » qui, en fait, demeure à la base de l'esprit « scou-*

(1) Cf. *infra*, col. 217, note 1.

(2) Cf., entre autres, la lettre de S. Em. le card. Gasparri, citée plus bas, col. 218, et la lettre suivante, de S. Em. le cardinal Dubois à M. l'abbé Cornette, que nous empruntons aux *Nouvelles Religieuses* (15. 2. 21, p. 81) :

« MONSIEUR L'ABBÉ,

» Vous désirez, pour les Scouts de France, le patronage et la bénédiction de l'archevêque de Paris. Comment pourrais-je vous la refuser ?

» Ce m'est une joie et une espérance de voir grouper notre chère jeunesse sous les auspices de l'autorité ecclésiastique pour une formation physique et morale inspirée des purs principes et des saines règles de la doctrine catholique.

» Le but des Scouts de France est de faire revivre par une discipline appropriée aux conditions de la société actuelle l'idéal si chrétien, si français, de la Chevalerie. Puissent-ils tous y tendre de grand cœur et « servir »

tiste » tel que le conçoivent nombre de ses propagateurs (1).

Notons enfin, pour éviter toute confusion, que la France compte plusieurs organisations scoutistes:

1° Les Eclaireurs de France (neutres) : 4 000 environ;

2° Les Eclaireurs unionistes (protestants) : 4 000;

3° Les Eclaireurs français (neutres plus à gauche);

4° Les Scouts de France : Fédération nationale catholique, dont le « quartier général » est à Paris, XVIe, 67, rue Boissière (2).

Ces quelques précisions aideront à mieux saisir la portée de l'exposé intéressant, enthousiaste (peut-être avec une pointe d'exagération), que nous allons reproduire d'après les Etudes *du 20. 7. 22* (3).

Influence internationale du scoutisme.

La grande semaine scoute de 1920.

Il n'entre pas dans notre dessein d'étudier longuement la fortune du scoutisme hors d'Angleterre. L'œuvre de sir Robert Baden-Powell a débordé de toutes parts les frontières de son pays, et, pour écrire avec compétence ce fragment d'histoire de la pédagogie, il faudrait commencer par faire le tour du monde. C'est pour cette raison même, que nous devons signaler ici l'extraordinaire diffusion des principes et des méthodes scoutes, et l'événement qui en fut la manifestation la plus éclatante, le *Jamboree* international, tenu à Londres du 31 juillet au 8 août 1920.

Pour célébrer le dixième anniversaire de la fondation (4), les organisateurs voulaient, par huit jours de fêtes, de démonstrations pratiques, par une exposition de travaux exécutés par les garçons, présenter au public un tableau complet, exact et saisissant, de ce qu'est le scoutisme et des résultats qu'il obtient. La réalisation fut gigantesque. L'*Olympia*, avec ses multiples annexes, avec son arène de cent mètres de longueur, fut seul jugé assez vaste, et se trouva en fait trop petit. Deux fois par jour, presque régulièrement, on fit salle comble et une véritable cohue s'étouffait dans les promenoirs et autour des étalages de l'exposition.

Tous les pays du monde, sauf ceux de l'Europe centrale, qui n'étaient pas invités, avaient répondu à l'appel, et c'est par centaines de mille (1) que les scouts de toute couleur envahirent la ville de Londres en ces jours-là. Je ne crois pas que l'on pût imaginer rien de plus simple et de plus propre à faire toucher du doigt la puissance d'expansion du scoutisme que ce « défilé des nations » par lequel s'ouvraient les séances. Devant la loge royale où présidaient Sir et Lady Baden-Powell, passaient tour à tour, au son des pibrochs écossais, chacune derrière leur drapeau national, les délégations de tous les scouts de l'univers : boys d'Angleterre kaki et bleus, scouts marins de Gibraltar, Ecossais portant la jupe de tartan, Suédois superbes tout de bleu vêtus, Danois à calotte blanche fleurdelisée de rouge, Hollandais reconnaissables à leur foulard orange, à leur culotte de velours brun ; Espagnols et Italiens, Roumains et Belges, Serbes, Grecs en fustanelle ; Transvaaliens au chapeau couronné de peau de tigre ; Américains sanglés, bottés, écrasants par leur nombre et leur fanfare ; Esthoniens, Polonais, Tchécoslovaques, Français, qui, seuls entre tous, ne portaient pas pour insigne la fleur de lys, et jusqu'à des Jamaïcains, des Chiliens, des Siamois, des scouts de Chine et du Japon ! Les couleurs les plus variées s'uniformisaient dans la même coupe réglementaire du vêtement et du foulard, et cette diversité dans l'unité symbolisait bien la merveilleuse souplesse d'un système d'éducation qui, tout en restant unique, a su s'adapter aux tempéraments nationaux les plus divers.

De tout cela, rien, pas même le nom, n'existait il y a douze ans.

Le scoutisme puissance mondiale; non plus seulement anglaise, mais universelle.

Sans nous attarder à décrire ces fêtes, sans même en analyser les résultats généraux, je me contenterai d'en indiquer brièvement la portée internationale.

La première conclusion qui s'imposait aux plus prévenus, c'est que le scoutisme est actuellement une puissance mondiale. Ce cortège où figuraient les représentants d'une trentaine de nations, en était la preuve vivante. Educateurs autant que sociologues ne peuvent plus ignorer le « mouvement » qui s'impose à leur étude

Une découverte, plus importante fut celle-ci : le scoutisme, né en Angleterre, n'est plus anglais, mais universel ; il exerce une attraction égale sur les jeunes garçons du Brésil et sur ceux de Norvège, sur les Russes et les Néo-Zélandais ; ce n'est pas à l'esprit britannique, c'est à une personnalité devenue internationale que toute cette jeunesse rendit, le dernier jour, l'hommage dont je parlerai tout à l'heure. Dire donc, de telle ou telle particularité de costume ou de méthode, que « c'est anglais », est une phrase désormais dépourvue de sens pour qui fut témoin du *Jamboree*. On objectera peut-être que c'est l'univers qui s'anglicise à un tel point qu'il ne s'en aperçoit même plus ! — Non ; car l'un des premiers effets du scoutisme est de développer chez l'enfant le sentiment national et de rendre ce sentiment plus efficace, par une formation sociale et civique nécessairement diverse d'un pays à l'autre :

---

ainsi généreusement Dieu, leur patrie, leurs familles, dans les sentiments les plus fraternels !

» J'applaudis d'avance à tous leurs efforts et je bénis votre sacerdotal et patriotique labeur.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, avec mes meilleurs vœux de succès, l'assurance de mes sentiments affectueusement dévoués en Notre-Seigneur.

» † LOUIS, cardinal DUBOIS,
» *archevêque de Paris.* »

(1) D'après une note de l'*Ere Nouvelle* (30. 7. 22) sur « Le scoutisme et l'éducation morale », « le rêve que caresse sir Baden-Powell est au juste l'internationalisation de la morale, ou, pour mieux parler, l'internationalisation d'une certaine éducation morale fondée sur quelques principes *communs*, viables et *acceptés de tous* ».

(2) D'après le premier rapport semestriel du secrétaire général des Scouts de France (27. 2. 21).

(3) L'*Action Populaire* est sur le point de faire paraître un ouvrage important sur le Scoutisme : *le Scoutisme, étude documentaire et applications*, auquel M. G. Goyau, de l'Académie française, a donné une préface chaleureuse. — A l'approche du Congrès international de scoutisme qui se tiendra à Paris du 22 au 29 juillet, il n'est pas sans intérêt d'en détacher, pour les lecteurs des *Etudes*, les pages où l'auteur groupe quelques conclusions sur l'esprit scout et où il présente la Fédération Nationale catholique *les Scouts de France.* (Note des *Etudes.*)

(4) En réalité, le douzième. Prévu pour 1918, le *Jamboree* fut reculé de deux ans par la guerre. *Jamboree* est un mot indien qui signifie probablement grande foire.

(1) Les journaux évaluent à 500 000 le chiffre des scouts présents à Londres durant la première semaine

on le voyait par l'insistance que les délégations étrangères mettaient à reproduire des épisodes caractéristiques de leur vie et de leurs coutumes indigènes : jeux grecs, assemblées suisses, danses roumaines, scènes françaises de chevalerie. Il n'y a vraiment pas à craindre que la pratique du scoutisme entraîne, chez nous pas plus qu'ailleurs, une déviation de la mentalité native. Plus un scout sera scout, plus il sera, avant tout, passionnément épris de la Patrie et de sa terre natale.

Son esprit de fraternité chrétienne et internationale.

Mais ce qui s'est manifesté avec plus d'éclat que tout le reste, c'est le bénéfice que les relations internationales sont appelées à retirer de cette Semaine de Jeunesse, et les liens d'amitié que le scoutisme peut aider à établir entre hommes et adolescents de différents pays, sinon entre ces pays eux-mêmes. Ni les chefs ni les scouts n'avaient compris jusque-là toute la force morale qui les unit, en dépit des distinctions de langue, de race et de couleur. A l'Olympia, au Camp de Richmond (1), dans les rues de la capitale, l'uniforme scout, ou la fleur de lys à la boutonnière tenait lieu de toute présentation : fils du patriciat romain et petits mineurs du pays de Galles, membres de la Chambre des Lords et instituteurs de villages suisses ou français, tous véritablement *fraternisaient* ; il semblait qu'on se connaissait depuis toujours, — et qu'on ne se quitterait jamais plus. Tous sentaient qu'il y avait dans leur rencontre quelque chose de plus significatif encore que ne le serait, par exemple, un Congrès international de cent mille gymnastes, parce que chefs, routiers, scouts et louveteaux, du plus grand au plus petit, du comte de Meath, âgé de quatre-vingts ans, au dernier louveteau qui n'en comptait pas huit, tous se ressemblaient, moins encore par l'uniforme que par l'âme, par leurs âmes toutes orientées vers le même idéal d'honneur, de dévouement, de pureté, toutes façonnées par la même loi scoute et par la même promesse. Et si l'on réfléchit que, dans cette promesse, l'immense majorité des Fédérations inclut l'observance des devoirs envers Dieu, on est forcé de convenir que les organisateurs n'ont pas eu tort d'attribuer le succès du *Jamboree* à l'esprit de fraternité chrétienne qui plana sur ces inoubliables journées (2).

« La Ligue des Nations, la voilà ! » dit à Sir Robert un témoin enthousiasmé. Peut-être. Ce qui est certain, c'est que, le soir de la clôture, lorsque, en une scène rappelant la *Distribution des Aigles* de David, on vit, encadrant l'estrade du chef, les étendards de toutes les nations s'incliner devant lui, et ces milliers d'adolescents faire au fondateur du scoutisme l'apothéose la plus spontanée et la plus extraordinaire qu'un éducateur ait jamais reçue ; lorsqu'on entendit sa voix porter, comme un clairon, à travers l'immense assemblée, un appel tout plein du message évangélique des anges de Noël et invoquer pour cette « haute entreprise l'aide de Dieu, qui donne la paix aux hommes de bonne volonté », alors, instantanément, autour de l'arène, toutes les mains se croisèrent et se joignirent en un cercle qui, montant et s'abaissant, rythmait de sa cadence le chant des adieux entonné par toute la foule, alors, les plus blasés se défendirent mal contre l'envahissante émotion.

(1) Le camp établi à Richmond Park pour les visiteurs du Jamboree abrita durant huit jours environ 5 000 scouts. Le premier vendredi du mois d'août, le prêtre qui conduisait la délégation française catholique y chanta la Grand'Messe et distribua la sainte Communion à des scouts de tous pays, Belges, Irlandais, Maltais, Espagnols, etc.

(2) Durant ces journées fut créé le *Bureau international du Scoutisme*, qui va tenir prochainement son premier Congrès à Paris, du 22 au 29 juillet. Environ deux cent cinquante délégués de trente-cinq pays différents doivent y participer.

L'ESPRIT SCOUT

L'extraordinaire diffusion du scoutisme.

La fondation du scoutisme remonte au mois d'avril 1908. En 1918, Sir R. Baden-Powell écrivait :

« Il y a un peu plus de dix ans, je me suis risqué à dire que si un mouvement de jeunesse « était » vraiment ça », il ne devrait pas compter moins de cinq cent mille adhérents au bout de vingt ans. En voilà dix de passés. J'ai confiance que si la guerre cesse, nous atteindrons ce chiffre-là bien avant 1928. »

En août 1920, ce chiffre était dépassé : scouts et guides anglais sont actuellement au nombre de 525 000 et plus. Même en faisant abstraction des filles, pour juger de l'étendue du mouvement scout, il faut regarder à l'étranger et rapprocher ces deux extrêmes : au 1er août 1908, Sir R. Baden-Powell campe avec trente graçons ; au 1er août 1920, le total des scouts de tout l'univers atteint près de *deux millions*. Seuls, les enfants sujets de l'Empire britannique dépendent réellement du chef anglais, mais il n'en est pas moins vrai que ces milliers de troupes éparses aux quatre coins du monde sont sa descendance légitime. En vérité, le mouvement « est vraiment ça » !

Nous avons tâché de trouver les raisons de ce succès sans précédent dans l'histoire de la pédagogie. Essayons, en terminant, de formuler un jugement d'ensemble sur l'œuvre du grand chef scout.

La tâche n'est point aisée. La longueur même de ce travail prouve la complexité du système, qu'il est plus facile de déformer subjectivement que de comprendre dans son ampleur. Je me suis efforcé d'éviter ces déformations, de présenter le scoutisme tel qu'il est. Reste que, plus que de toute œuvre de jeunesse, il paraît à peu près impossible de s'en rendre un compte exact si on ne l'a pas pratiqué soi-même. De même que toute la littérature de guerre ne fera jamais réaliser la guerre à qui n'a servi que sur le front des Pyrénées, de même je crois bien qu'il n'y aura jamais à comprendre pleinement et à juger avec équité le scoutisme que les scouts (1).

Côtés faibles. Nécessité de bases morales et intellectuelles.

Allons-nous, pour cela, déclarer que l'institution est parfaite ? Les fondateurs eux-mêmes ne le croient pas, la preuve en est dans les mises au point minutieuses qu'ils lui font subir d'année en année. Elle est encore en période d'organisation, d'évolution, et c'est ce qui ne permet pas de porter sur elle un jugement définitif.

Telle qu'elle existe actuellement, j'en ai noté au passage les côtés faibles.

Si les principes pédagogiques sont sains et reposent sur l'expérience, les abus sont cependant possibles, plus possibles même que dans d'autres systèmes. En voulant faire faire à l'enfant l'apprentissage de la liberté, certains maîtres, trop confiants, risquent d'oublier que le bien n'est pas seul à fleurir dans une âme d'adolescent, et de juger toute espèce

(1) Et encore ! Si tous l'avaient bien compris, on n'aurait jamais vu naître, hors d'Angleterre, ces troupes de parade, ces Sociétés dont les membres déguisés en scouts pratiquent tous les sports, excepté le scoutisme.

de contrôle superflu. Le plein air n'agit pas comme un sacrement, et le considérer comme principal facteur de la formation du caractère, c'est matérialiser la vie outre mesure : il lui faut des compléments moraux et intellectuels, d'ailleurs prévus et, de par la règle, obligatoires. Enfin, tous les scouts ne sont pas des incarnations de la loi, tous les Scoutmestres ne sont pas nécessairement à la hauteur de leur rôle ; et il est inévitable que dans une armée si nombreuse les troupes soient de valeur inégale.

Mais ces déficits ne sont-ils pas la rançon du succès même ? Le scoutisme ressemble à ces corps d'adolescents qui ont grandi trop vite : sa rapide croissance a failli lui nuire ; il faut maintenant qu'il se fortifie par des progrès de méthode et de constitution plutôt que par une extension numérique indéfinie. A ce prix seulement, il évitera les périls qui le guettent.

Nécessité d'une direction sûre et franchement chrétienne.

Il faut surtout qu'il soit dirigé par des mains sûres et, selon la pensée du fondateur lui-même, ces mains ne peuvent être que chrétiennes. Le boomerang australien est une arme d'une précision merveilleuse ; mais, mal maniée, elle n'est redoutable que pour celui qui s'en sert. Ainsi le scoutisme : la religion seule lui assigne le but à viser ; sans elle, il n'est plus qu'un boomerang lancé à l'aventure : il frappera juste, parfois ; mais ces fantaisies aériennes n'iront pas sans accidents.

Souhaitons que Sir R. Baden-Powell ait le temps de consolider l'œuvre de son âge mûr, l'œuvre vers laquelle la Providence a graduellement orienté toute sa vie, et que lorsque l'heure aura sonné pour lui d'être, selon la magnifique expression en usage chez les scouts, *called to Higher Service* — de recevoir le suprême et définitif avancement, — son fils aîné, que les boys ont salué, dès sa naissance, du titre de *Junior Chief Scout*, soit d'âge et de taille à recueillir le lourd et glorieux héritage paternel.

Quoi qu'il en soit des destinées de l'œuvre, et dût, par impossible, la *Boy-Scouts Association* disparaître un jour, quelque chose subsistera, quelque chose qui n'existait point, il y a vingt ans, et qui est bien la création de Sir Robert : « l'esprit scout ».

L'esprit scout « essentiellement conservateur ».

Qu'est-ce donc, pour finir par là, que l'esprit scout ? C'est d'abord un esprit essentiellement conservateur, dans le bon sens du mot.

Le scout accepte et reconnaît tout ce qui *est* : Dieu, la religion, la patrie, la société, la famille, les maîtres *existent*. On ne discute pas leurs titres : la tradition possède. Donc, pour agir, il n'y a pas à changer les cadres sociaux : le scout, s'il est fidèle, ne peut pas devenir socialiste, il se tient à sa place et à son rang, ni mécontent ni déclassé. Et cela ne lui interdit pas de songer au progrès, — le scoutisme lui-même se perfectionne, — mais il n'estime pas que ce progrès ait pour première condition de tout jeter par terre.

C'est un esprit social, nous l'avons vu : « A une époque où la tendance générale est pour l'individu de tirer tout ce qu'il peut de la communauté, la formation scoute apprend à l'individu à apporter tout ce qu'il peut à la communauté. »

Esprit « loyal ».

C'est un esprit *loyal* et, par loyalisme, fidèle à toute consigne raisonnable en laquelle il voit très justement son devoir. Ce devoir, les scouts l'accomplissent sans égards aux personnes ni aux inconvénients qui peuvent en résulter pour eux-mêmes, qu'il s'agisse de rappeler à un général qu'on ne fume pas dans l'antichambre du *War Office*, ou qu'ils s'obstinent à se laisser rouer de coups, jusqu'à l'arrivée des policemen, en arrêtant de leurs bâtons maintenus dans les roues de l'automobile, des touristes auteurs d'un accident et trop pressés de déguerpir (1).

Esprit « joyeux ».

C'est un esprit *joyeux*. Un scout boudeur, grognon ou aigri serait un non-sens. Ces garçons sont heureux et joyeux, joyeux d'être scouts, joyeux d'agir, joyeux d'apprendre. Eux et leurs chefs, ils circulent dans une atmosphère de joie virile qu'ils semblent transporter avec eux partout où ils vont. Ils respirent la joie et la répandent. Cette joie contagieuse est bien une de leurs plus grandes forces, un des traits marquants de l'apostolat qu'ils exercent, inconsciemment peut-être, sur tous ceux qui les approchent.

Esprit de charité et de dévouement.

C'est surtout un esprit de dévouement. « *Rather wear out than rust out.* Plutôt s'user que de moisir », car on n'est pas scout pour soi tout seul, mais pour les autres, et la bonne action quotidienne est le premier devoir. *C'est elle qui fait qu'un scout est scout.* « Nous ne sommes pas venus pour être servis, mais pour servir », disait H.-G. Elwes à une conférence de commissaires. Et la salle écoutait avec recueillement son commentaire de l'Evangile. Où qu'il se trouve, le scout est toujours en alerte: « *I may be wanted*, on peut avoir besoin de moi », et il cherche, et souvent il trouve ; de l'acte obligeant, il passe à la corvée, de la corvée au danger, et si l'acte de dévouement comporte un risque, c'est un risque professionnel ; et sans hésiter, des enfants de douze ans se jettent à la mer pour sauver un camarade entraîné par un remous, ou disparaissent sous la glace en portant secours à un patineur imprudent (2).

En dix années, 1 840 médailles de sauvetage ont été décernées à ces enfants, dont 323 pour des sauvetages opérés au risque de leur vie, et 17 pour des actes d'héroïsme exceptionnels. Et cependant les scouts ont autre chose à faire que de circuler sur les berges des fleuves en priant Dieu que quelqu'un y tombe pour leur procurer l'occasion de se signaler, et le scoutisme n'est pas une école de sauvetage. Mais s'il n'est pas une école de sauvetage, il est peut-être une école d'héroïsme, car ce n'est pas la connaissance de la natation ou l'habileté à grimper qui fait le sauveteur, c'est l'âme qui mesure le risque et le méprise.

Les scouts en face de la mort.

La mort, c'est pour le scout une des choses auxquelles il doit « être prêt ». C'est le grand *examen*, « la plus grande épreuve (*test*) à laquelle l'homme puisse être soumis, et ils l'ont passée avec honneur », dit le chef en parlant des petits naufragés du *Mirror* (3). Dans une de ses chroniques intitulée : « Les scouts en face de la mort », après avoir raconté la fin courageuse d'un de ses garçons, il ajoute : « Pensez-y, scouts, et soyez prêts à mourir

(1) Allusions à des faits rapportés, l'un par le major Crum, dans la *Gazette*, et cité par le *Scout* de Troyes, du 27 juillet 1917 ; l'autre par Sir R. Baden-Powell, dans *Young Knights of the Empire*, p. 28.

(2) Tel le « Second » Frank Lee, de Derwent, âgé de douze ans. Voir aussi, un peu au hasard, chaque numéro de la *Gazette*.

(3) *The Scout*, 22 novembre 1913, p. 266.

comme cela : *Think of it, Scouts, and be prepared, like that, to die* (1). »

« Quand je suis sur la route à jouer aux boquillons, et que mon père m'appelle pour rentrer à la maison, je n'ai pas peur de mon père », dit la petite Hauviette de Péguy ; pour les scouts, la mort c'est cela : on rentre à la maison ; et durant les quatre années de guerre, les listes des « anciens » tués à l'ennemi que publiait chaque mois la *Headquarters Gazette* étaient précédées du signe scout qu'enfants ils avaient souvent tracé sur le sol dans leurs exercices de pistes, un point dans un cercle : *Gone Home*, rentrés chez eux (2).

Esprit « chrétien ».

On dira, avec quelque impatience peut-être, qu'il n'est pas besoin d'être scout pour envisager ainsi la vie et la mort, et qu'il suffit de l'esprit de foi, de l'esprit chrétien. Assurément. Mais, précisément, ce qui confère au scoutisme sa valeur morale, c'est qu'il est un moyen — un entre autres — d'acquérir cet esprit chrétien, de le faire pénétrer plus avant dans l'âme de l'enfant, d'imprégner de foi vivante toute la pratique de ses journées, tous les détails de ses jugements, et cela toujours, parce que, depuis le jour de sa promesse, il a contracté peu à peu l'habitude de tout apprécier, hommes et actes, d'après leur conformité morale avec la loi scoute, dont il sait très bien qu'elle n'est que la transcription concrète des commandements de Dieu.

Lors donc qu'on rencontre sous la plume d'un écrivain ou sur les lèvres d'un Scoutmestre cette expression qui agace les profanes : « Voilà qui est bien scout, voilà une vertu scoute », il ne faut pas s'imaginer naïvement que les scouts prétendent qu'on ne peut être franc, dévoué, obéissant ou chaste que si l'on a coiffé le feutre traditionnel et revêtu la chemise kaki, et que ces vertus sont leur monopole ou une manifestation de l'esprit scout qui sommeillait chez un profane qui n'y pensait guère. Ces manières de parler ou autres analogues signifient tout simplement que telle ou telle vertu est regardée par les scouts comme une de celles qu'ils doivent spécialement pratiquer, une de leurs vertus professionnelles, pour ainsi dire, et quand, devant un acte de courtoisie ou un beau mouvement de générosité surpris chez quelqu'un qui n'est pas des leurs, ils s'exclament : « C'est bien scout ! », c'est leur idéal à eux qu'ils ont reconnu et salué au passage, et l'expression n'a pas plus de sens que le « c'est bien français ! » que nous arrachera toujours un geste chevaleresque, — fût-il accompli par un Allemand.

Il n'est donc pas question de confisquer la religion au profit du scoutisme, de naturaliser le surnaturel en plaçant le titre de scout au-dessus de celui de chrétien. L'enfant se rend compte qu'il doit apporter à ses devoirs religieux la plénitude des qualités que le scoutisme développe : loyalisme, personnalité, perfection du détail ; et que, d'autre part, il ne sera parfait scout qu'en vertu des principes surnaturels qui feront déjà de lui le parfait chrétien, si bien que, former un scout c'est, du même coup, — catholiques comme protestants l'ont bien compris, — former un chevalier chrétien tout simplement.

(1) *The Scout*, 23 mai 1914, p. 898. A propos de la mort du Scout Reggie Harding, de Skegness.

(2) L'honorable Roland Philipps écrivait la veille de l'attaque où il devait mourir : « Si c'est la volonté de Dieu, je reviendrai aux boys, et si c'est sa volonté, j'irai travailler *ailleurs*. Qu'est-ce que cela fait? Dieu est si bon... Je suis sûr de ceci, que nul ne meurt par accident, et que le Créateur aimant qui m'accompagnait le jour où j'achetai mon premier uniforme scout ne me prendra jamais dans un autre monde s'il n'y a là aussi du Scoutisme à faire. Et c'est cette croyance qui fait de moi l'homme le plus heureux du monde. » (*Gazette*, septembre 1916, p. 231.)

Et quand cette fleur de chevalerie s'est ouverte une fois dans une âme d'enfant, le parfum lui en reste toujours.

A un petit éclaireur — un Français, celui-là — qui avait héroïquement fait le sacrifice de quitter sa troupe pour sauvegarder sa foi, je demandais il y a quelques mois à peine : « Que voulez-vous être plus tard ? — Moi ? scout ! » Cet enfant de quatorze ans n'imaginait pas qu'il pût devenir autre chose. Il avait été scout et vrai scout, et il entendait le rester toute sa vie. Le scoutisme, il le sentait bien, lui apprenait à vivre. Et le chef de cette école n'est pas Sir R. Baden-Powell. Ce chef, le scoutmestre-artiste Ernest Carlos en a fixé les traits dans une toile célèbre : *The Pathfinder* — le guide : Un jeune chef de patrouille est debout, près de la table où une carte d'état-major est étalée. Est-ce son brevet de guide qu'il étudie ou bien l'itinéraire de sa marche au camp qu'il prépare ? Au moment de noter le croquis topographique, sa main qui tient le crayon hésite ; l'enfant a relevé les yeux comme pour chercher ailleurs son inspiration. Et voici que derrière lui surgit une forme très douce, une houlette se dessine dans l'ombre, et sur son épaule une main se pose, ferme et précise, la main infaillible de celui qui seul a dit : « Je suis la route », Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et sous la toile sont inscrits ces vers de Lily Burn :

> Lève les yeux, mon fils,
> Arrête un moment...
> Etends la main, mon fils,
> Pour connaître ta route :
> Le Maître Scout, c'est moi,
> Moi dont la divine Présence
> Est toujours à tes côtés,
> Quoi qu'il advienne.

Cette main-là, qu'elle accompagne et dirige toujours l'œuvre entière de Sir Baden-Powell et la jeune armée qui suit la bannière verte !

LES SCOUTS DE FRANCE

La « Fédération nationale catholique ».

Véritables « scouts ».

Ce qu'est la Fédération catholique des scouts de France, ce qu'elle désire être, on le pressent d'après les jugements émis au cours de cet ouvrage sur l'œuvre de Sir Robert Baden-Powell. Nos approbations donnent la mesure de nos ressemblances, nos critiques ou nos réserves expliquent les modifications que nous croyons devoir apporter au système original (1).

Tout d'abord, les scouts de France prétendent bien être des *scouts*, et, pour cela, suivre les méthodes particulières de formation et d'entraînement qui caractérisent le scoutisme authentique, tel que l'a conçu le fondateur. Ni gymnastes, ni sportifs, ni bataillon scolaire, ni groupe de jeunes élégants ou de futurs officiers, ni simple colonie de vacances, ils se proposent de former une élite de citoyens chrétiens, c'est-à-dire des hommes de convictions religieuses profondes et d'un dévouement journalier au prochain et à la société, des hommes éminents en

(1) *Les Scouts de France, Fédération Nationale Catholique.* Principes, statuts et règlement intérieur, juillet 1920, 2e édition en préparation.

leur profession et capables, en toutes circonstances, de tirer les autres d'affaire et de s'en tirer eux-mêmes.

A cette fin, ils avouent serrer d'assez près l'organisation primitive : en tous les pays du monde, elle a fait ses preuves, et les scouts de quarante nations n'ont pas éprouvé le besoin de modifier le système des patrouilles, la division des garçons en différentes classes et le système des badges ou brevets de capacité. Il en est de même de la hiérarchie, qui réunit les troupes en districts et les districts en provinces, sous le contrôle d'un Comité directeur ; de même encore, les exercices généraux du scoutisme : vie de camp et tout ce qu'elle comporte, cuisine en plein vent, érection de tentes et d'abris, travaux de pionniers, secourisme, signalisme, vie qui rappelle à la fois celle du colon, du soldat et du missionnaire : tout cela, nous l'avons vu, n'a rien d'incompatible avec le tempérament de nos petits Français ni avec la pratique la plus fervente de la religion catholique. Et nous ne disons pas que la formule primitive est aussi la dernière et qu'elle ne souffre pas de perfectionnement. Nous avons seulement constaté que ceux qui, par scrupule de patriotisme ou parti pris d'originalité, s'en sont affranchis par trop, se voient peu à peu, par la logique des choses, forcés de s'en rapprocher et, préférant nous éviter les risques d'un faux départ, nous partons d'une formule étrangère, soit, mais comme l'athlète d'un tremplin : il ne s'y accroche pas, il s'en élance et décrit sa courbe. Ainsi pensons-nous que le meilleur moyen de fonder un scoutisme français est de prendre appui sur ce qui est incontestablement *le* scoutisme, sûrs que la francisation du système s'opèrera peu à peu par la réaction normale de notre tempérament.

Les scouts de France ne croient donc pas que, pour faire *œuvre française*, il faille renoncer à restituer à notre langue le nom qui les désigne et qu'on rencontre sous la plume de nos vieux chroniqueurs, ni que le patriotisme consiste à modifier la coupe d'un vêtement quand il est pratique ou à teindre le kaki en bleu horizon.

Scouts de France par l'âme.

C'est par l'âme d'abord qu'ils sont scouts de France. Ils donnent à leur scoutisme une allure plus intellectuelle et plus française, en l'adaptant à des milieux plus cultivés, sans le placer pour autant hors de la portée des classes populaires. Leurs héros ne sont pas ceux qui passionnent leurs frères d'outre-Manche. Bayard est, pour eux, plus intéressant que le roi Arthur ; Jean Bart éclipse Drake et Raleigh, qu'ils ignorent ; leurs prières vont moins à saint Georges qu'à saint Michel, et comme Jeanne d'Arc le disait joyeusement à ses juges, en parlant de Notre-Seigneur, ils « aiment les Anglais... chez eux », c'est-à-dire que, si quelques termes saxons s'égarent dans leur vocabulaire, faute d'équivalents adéquats, ils s'efforceront de les habiller à la française et diront, par exemple, « scoutmestre » plutôt que *scoutmaster*, c'est-à-dire que, débarrassés d'un *Peau-Rougisme* de mauvais aloi, s'ils admettent pour leurs tout petits le cadre du livre de la Jungle et jusqu'au nom de louveteaux, dont les intéressés s'arrangent si bien, ce n'est qu'à regret, et comme par provision, en attendant qu'un conteur ou qu'une conteuse, héritier de notre tradition gauloise et de l'esprit de Jean de La Fontaine et de Mme de Ségur, aille, pour eux, réveiller dans l'ombre de nos fabliaux Ysengrin, Renart et Tybert, moins exotiques qu'Akela, Shere Khan et Tabaqui, et leur enseigne à former le cercle, *Ecureuils* ou *Petits Lapins* « faisant à l'aurore leur cour », et à devenir de bons scouts de France en grandissant à l'aise dans le décor de nos paysages français.

Scouts de France par leur étude et leur amour de la terre natale.

Surtout, ils sont Français, ces scouts de France, en s'efforçant de comprendre et d'aimer la « Terre divine », de se pénétrer de son histoire, de ses traditions, de ses institutions, de son esprit, de ne rien ignorer de ses lois ; en créant ce brevet de « colonial » que les Anglais n'ont pas imaginé et en *attachant une importance sociale au développement de leur section de scouts marins* destinée à moraliser la jeunesse de nos ports et à relever, avec notre marine marchande et militaire, notre prestige à l'étranger (1).

Ils font œuvre « sociale ».

Ils ont conscience de faire aussi œuvre *sociale*. Ce mot, qui évoque aussitôt des spectres de Syndicats et de Coopératives, des alignements de statistiques ou le vacarme de conférences contradictoires, est pourtant le seul qui convienne ici. Car c'est bien faire œuvre sociale que de développer chez l'enfant le sens de la science professionnelle en lui imposant pour règle d'être « loyal à ses chefs, ses employeurs et ses employés », de ne « rien faire à moitié » et d'être « économe et soigneux du bien d'autrui », et de lui révéler qu'il est *frère* de tout autre scout, sans distinction de classes. Seulement, alors que les Anglais, ennemis nés de la théorie et de l'abstraction, n'offrent à leurs enfants que ces préceptes généraux, les scouts de France apprennent aux leurs *comment* être loyal, comment être économe, et proposent à leur étude une doctrine sociale précise qui leur vaudra des brevets d'*Homme d'œuvres* et de *Citoyen*, en attendant qu'elle leur confère à l'atelier ou au Syndicat compétence et autorité (2).

---

(1) Dans les régions côtières (et même sur le parcours des grandes voies fluviales), le scoutisme marin sera sans doute le meilleur moyen de résoudre les questions du préapprentissage et de l'action postscolaire. Dans les villes maritimes, il est la forme tout indiquée. C'est lui seul qui nous permettra de recueillir et de sauvegarder toute cette jeunesse des ports marchands et de remédier à la situation de tant de fils de pêcheurs, de matelots, d'employés des douanes, etc., moralement si exposés. Quel plus sûr moyen de les attirer et d'obtenir l'adhésion de leurs parents, que de les préparer à leur carrière future?

Cette fondation rencontre sans doute des difficultés particulières. Elle exige le concours d'hommes compétents, d'armateurs, d'officiers, des grandes Compagnies de navigation, même de la marine de l'Etat. Mais l'appui de puissantes Sociétés comme la Ligue maritime et coloniale, et celui même du ministère de la Marine, nous est acquis d'avance.

(2) Voici, à titre d'exemple, ce que le Règlement des scouts de France exige pour le brevet d'*Homme d'œuvres*. — Le scout doit : 1° Faire partie d'un cercle d'études et y travailler ; — 2° Témoigner d'une réelle activité depuis six mois au moins comme membre d'une œuvre d'apostolat social : Conférence de Saint-Vincent de Paul, Ecole de conférenciers, Commissaire de patronage, Catéchiste volontaire, etc., et connaître à fond l'organisation de cette œuvre ; — 3° Avoir des notions générales, mais précises, sur la question sociale, les principales questions sociales et religieuses, la situation de l'Eglise en France ; — 4° Avoir des notions précises sur les Syndicats et le syndicalisme ; — 5° Connaître l'ensemble des œuvres de la paroisse, leur siège social, l'adresse de leurs présidents et secrétaires ; les principales œuvres du diocèse ; les grandes organisations sociales, catholiques, la C. F. T. C., et les principales organisations socialistes, notamment la C. G. T. ; — 6° Connaître la biographie d'un homme d'œuvres, par exemple le comte de Mun ; — 7° Faire avec succès deux exposés d'une demi-heure sur une question sociale ou religieuse, devant un auditoire scout.

Ils font œuvre « catholique ».

Enfin et surtout, ils ont l'ambition de faire œuvre *catholique*. Fondée principalement par des prêtres et bénie déjà par maints évêques, leur fédération est bien nationale et catholique ; les prêtres qui l'ont conçue veulent que la part des laïques dans l'œuvre soit très grande, car ils savent que la compétence technique requise ne sera pas ordinairement le fait des membres du clergé ; que les exigences du ministère paroissial s'accommodent mal de la vie en plein air et qu'ils ont mieux à faire auprès des scouts que de leur enseigner le secourisme ou la signalisation. Ils font donc appel à ces apôtres laïques qui ne manqueront pas de surgir le jour où ils comprendront que, pour être un excellent scoutmestre, il n'est pas besoin d'avoir été moniteur de gymnastique, officier ou même soldat, qu'on ne les réduit pas au rôle d'instructeurs, mais qu'on attend d'eux avant tout qu'il soient éducateurs, et que les seules choses indispensables sont d'avoir un peu de loisirs, beaucoup de dévouement, un minimum de connaissances techniques et un grand amour des enfants.

Catholiques par leur direction, les scouts de France le sont aussi par leur morale, qui est celle du catéchisme, et leurs principes pédagogiques, ceux de tout éducateur chrétien.

Ils auraient jugé impertinent de rejeter la loi scoute, qui a été telle quelle approuvée et bénie par plusieurs Papes et par les évêques d'Angleterre, de Belgique, d'Italie, bref, de presque tous les pays où le scoutisme catholique a germé. Mais cette loi, qui n'est après tout qu'une transcription concrète du Décalogue et du sermon sur la montagne, c'est dans un esprit catholique qu'ils l'appliquent, c'est dans leur foi « à laquelle ils soumettent toute leur vie » qu'ils puisent les motifs surnaturels de l'observer, et la promesse qui la sanctionne et qui les lie au service *de Dieu et de l'Eglise*, c'est bien toujours « sur l'Honneur » qu'ils la font, mais, s'ils la tiennent, ils le savent et ils le disent, c'est « avec la grâce de Dieu » (1). Aussi la piété, qui n'est pas affaire de règlement, fleurit chez eux comme en pleine terre ; leurs campements ne sont pas moins joyeux parce que leurs journées commencent par la messe pour s'achever dans une prière commune, et c'est au moral plus encore qu'au physique qu'ils entendent la règle qui leur rappelle que « le scout est fait pour servir et sauver son prochain ». Leur scoutisme est ministère, leur dévouement apostolat, et si la plus haute dignité des scouts d'Angleterre est d'être promus « scouts du roi », nos chevaliers de France (1) ont pour idéal et pour mission d'être comme celui qui préparait les voies du Seigneur, les éclaireurs de Dieu.

Tel est leur programme, telle leur jeune ambition. Et puissent-ils réaliser l'un et ne pas déchoir de l'autre !

(1) *La Loi Scoute*. — 1. Le scout met son honneur à mériter confiance. — 2. Le scout est loyal à son pays, ses parents, ses chefs et ses subordonnés. — 3. Le scout est fait pour servir *et sauver* son prochain. — 4. Le scout est l'ami de tous et le frère de tout autre scout. — 5. Le scout est courtois *et chevaleresque*. — 6. *Le scout voit Dieu dans la nature* : il aime *les plantes* et les animaux. — 7. Le scout obéit sans réplique *et ne fait rien à moitié*. — 8. Le scout est toujours de bonne humeur. — 9. Le scout est économe *et soigneux du bien d'autrui*. — 10. Le scout est pur dans ses pensées, ses paroles et ses actes. La Promesse des scouts de France s'énonce ainsi : « Sur mon honneur, *avec la grâce de Dieu*, je m'engage : à servir de mon mieux Dieu, *l'Eglise* et la Patrie ; à aider mon prochain en toutes circonstances ; à observer la Loi Scoute. » — Nous avons souligné les modifications apportées par les scouts de France au texte de Sir Robert Baden-Powell. Ils font, en outre, précéder leur Loi de « trois principes » qui leur sont personnels : — I. Le scout est fier de sa foi et lui soumet toute sa vie. — II. Le scout est fils de France et bon citoyen. — III. Le devoir du scout commence à la maison.

Les encouragements de l'autorité ecclésiastique.
L'adaptation du scoutisme
aux exigences françaises et catholiques.

Ils n'ont pas du reste la candeur de croire qu'ils ont partie gagnée ; si les plus précieux encouragements de l'autorité ecclésiastique (2), si les plus magnifiques parrainages leur ont été accordés dès la première heure, les scouts de France savent cependant que l'ère des difficultés n'est pas close. Mais pour des « Escoutes », la route battue n'est pas nécessairement la route unique, l'horreur du risque n'est pas un principe d'action et les obstacles sont faits pour être franchis.

Aussi bien, sont-ils si novateurs ? Inventer une nouvelle tactique peut être trait de génie ou acte de témérité. Mais quand la méthode de combat a été appliquée ailleurs avec succès, ceux qui, n'ayant rien inventé, sont, et pour cause, à l'abri de la première accusation devraient n'avoir pas à redouter la seconde. Une adaptation aux exigences de leur propre terrain, les scouts de France n'ont rien tenté de plus, et c'est peut-être assez pour que ceux qui auront contribué à leur fondation ne s'en aillent pas un jour, les mains tout à fait vides, rendre leurs comptes au Scoutmestre éternel. [...]

JACQUES SEVIN.

(1) Un *Chevalier de France* est un scout de première classe qui, à des qualités morales hors ligne, joint la possession de plusieurs brevets de capacité, parmi lesquels figurent au choix ceux de Catéchiste, Evangéliste, Conférencier, Homme d'œuvres.

(2) La bénédiction de S. Em. le cardinal Dubois, le 17 janvier 1921 ; celle de S. S. Pie XI, dont voici le texte :

SECRÉTAIRERIE D'ETAT — Du Vatican, 30 mars 1922.
N° 1613

A M. le chanoine Cornette,
Aumônier général des Scouts de France. Paris.

MONSIEUR LE CHANOINE,

Le Saint-Père a daigné agréer avec une toute paternelle bienveillance l'hommage de piété que S. Em. le cardinal L. Dubois a déposé aux pieds de Sa Sainteté au nom des membres des Conseils protecteur et directeur de la *Fédération nationale catholique des Scouts de France*.

Aider les âmes à devenir, sous l'influence de la grâce divine, des âmes pénétrées des enseignements de la foi et de la doctrine catholique, des âmes fidèles à la pratique constante d'une vie religieuse exemplaire, des âmes filialement soumises à la direction de leurs pasteurs et du Souverain Pontife, et du même coup des âmes vaillantes, dévouées et chevaleresques, tel est le but de votre Association. Le constater est une bien douce consolation pour le cœur du Saint-Père, puisque aussi bien Sa paternelle sollicitude s'étend tout particulièrement à la formation d'une jeunesse d'élite sur laquelle se fondent les plus légitimes espérances. Sa Sainteté vous adresse donc Ses augustes encouragements et Elle forme des vœux pour que, sous le patronage des évêques de France, votre Association étende de plus en plus son action féconde et contribue aussi singulièrement à ce que votre vaillant pays réalise aussi bien dans l'avenir que par le passé la noble devise de vos ancêtres : *Gesta Dei per Francos*.

Comme gage des faveurs divines, Sa Sainteté vous accorde à vous-même, aux membres des Conseils protecteur et directeur de la Fédération et à tous les scouts catholiques de France la Bénédiction apostolique.

Recevez, Monsieur le chanoine, l'expression de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

P. card. GASPARRI.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Lois nouvelles.

GRANDE GUERRE

Institution d'une distinction interalliée.

La « Médaille de la Victoire ».

LOI DU 20 JUILLET 1922 (1)

Art. 1er. — Il est créé une médaille commémorative interalliée, dite « Médaille de la Victoire ».

Art. 2. — Cette médaille est accordée, sous réserve de trois mois de présence, consécutifs ou non, entre le 2 août 1914 et le 11 nov. 1918 :

a) A tous les militaires ayant appartenu à une des unités énumérées dans une instruction ministérielle établie en tenant compte des tableaux annexés à la présente loi et ayant servi dans la zone des armées des théâtres du Nord et du Nord-Est ou dans la zone d'opérations des théâtres extérieurs ;

b) A tous les marins ayant servi dans une des unités énumérées dans une instruction ministérielle ;

c) Aux infirmiers et infirmières civils ayant fait partie, dans les mêmes conditions, des formations qui seront énumérées dans les instructions visées ci-dessus et seulement pour les périodes durant lesquelles ces formations ont pu s'acquérir des titres à la médaille ;

d) S'ils n'ont pas acquis de droits à la médaille dans leur pays d'origine, aux étrangers (militaires et civils) ayant servi directement, sous les ordres du commandement français, dans les unités ou formations énumérées dans les instructions ministérielles, dans les mêmes conditions qu'aux militaires français et sous réserve de l'approbation des gouvernements étrangers intéressés.

Art. 3. — La médaille est également accordée aux maréchaux et officiers généraux ayant commandé, pendant trois mois au moins, une unité, même supérieure au corps d'armée.

Art. 4. — Le droit à la médaille, sans condition de délai, est étendu aux jeunes gens de la classe 1919 et à ceux marchant avec cette classe qui ont été envoyés en renfort, avant l'armistice, dans les formations énumérées dans les instructions ministérielles précitées.

Art. 5. — Le temps passé dans les lignes ennemies par le personnel militaire du service de santé, tombé aux mains de l'ennemi en assurant ses fonctions près des blessés, compte dans le délai de trois mois exigé pour les ayants-droit.

Art. 6. — La médaille est également accordée, sous réserve de dix-huit mois de présence, consécutifs ou non, entre le 2 août 1914 et le 11 nov. 1918, dans la zone des armées des théâtres du Nord et du Nord-Est ou dans la zone d'opérations des théâtres extérieurs :

a) A tous les militaires et marins ;

b) Aux infirmiers et infirmières civils ayant servi dans les mêmes conditions ;

c) S'ils n'ont pas acquis des droits à la médaille dans leur pays d'origine, aux étrangers (militaires et civils) ayant servi directement sous les ordres du commandement français et sous réserve de l'approbation des gouvernements étrangers intéressés.

Art. 7. — Aucun délai de séjour n'est exigé des militaires ayant reçu la croix de guerre ou ayant été évacués pour blessure de guerre, ni pour ceux ayant fait partie des unités énumérées dans les instructions visées à l'art. 2, qui ont été évacués pour maladies ou blessures contractées en service, ni pour les engagés volontaires en vertu de la loi du 13 août 1915 ayant servi dans la zone des armées et ayant été réformés pour blessures ou maladies contractées dans le service.

Art. 8. — Les prisonniers de guerre ont droit à la médaille de la Victoire sans condition de durée de présence dans une unité combattante, sauf opposition motivée de l'autorité militaire.

Art. 9. — La médaille de la Victoire sera accordée aux Alsaciens et Lorrains engagés volontaires qui ont appartenu pendant une durée quelconque à une unité combattante, et à ceux qui justifieront avoir déserté les rangs allemands, même s'ils n'ont pas été, après leur engagement, affectés à une unité combattante.

Art. 10. — Le droit à la médaille est également acquis aux militaires qui ont été tués à l'ennemi ou qui sont morts des suites de blessures de guerre et à ceux ayant appartenu aux unités énumérées à l'instruction, qui sont morts de maladies ou blessures contractées en service. Il appartient à leur famille de se procurer l'insigne à leurs frais.

Art. 11. — La médaille sera exécutée par voie de concours entre des artistes français, d'après le programme ci-après, qui a été arrêté de façon que les différentes médailles exécutées par chaque nation alliée ou associée soient d'un aspect aussi identique que possible :

a) La médaille sera en bronze, ronde et du module d'environ 36 millimètres ; sa couleur, sa patine, son épaisseur, ainsi que sa bélière, seront semblables à celles de la médaille commémorative de 1870 ;

b) L'avers représentera une Victoire ailée, en pied, debout et au milieu de la médaille et de face ; le fond et les bords seront unis ; mais aucune inscription ni date ; la tranche sera également unie ;

c) Le revers portera l'inscription : « La grande guerre pour la civilisation ».

Art. 12. — Le ruban, identique pour toutes les puissances alliées ou associées, figurera deux arcs-en-ciel juxtaposés par le rouge, avec, sur chaque bord, un filet blanc.

Art. 13. — Tiendront lieu de diplôme et donneront aux intéressés le droit de porter l'insigne, qu'ils devront se procurer à leurs frais :

a) L'autorisation provisoire du port du ruban de la médaille de la Victoire prévue par l'instruction ministérielle du 2 nov. 1919 ;

b) L'autorisation du port de la médaille qui sera délivrée, dans les mêmes conditions, aux ayants-droit ou à leur famille qui ne seraient pas déjà en possession d'une autorisation provisoire.

Art. 14. — N'auront pas droit au port de la médaille les militaires ou civils qui en auront été reconnus indignes, à la suite de condamnations sans sursis, au cours de la campagne, pour faits qualifiés « crimes » par le code de justice militaire.

Art. 15. — Une instruction, établie par chaque département ministériel, fixera les conditions d'application de la présente loi.

Art. 16. — Il est ouvert au ministre de la Guerre et des Pensions, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 31 déc. 1921 et par des lois spéciales pour les dépenses du budget général de l'exercice 1922, un crédit supplémentaire de dix mille cinq cents francs (10 500 fr.), qui sera inscrit à la 5e section : « Dépenses exceptionnelles résultant des hostilités », et au chapitre E 21 du budget de son département : « Décorations diverses au titre de la guerre. — Diplômes d'honneur pour les familles des militaires morts pour la patrie. »

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1922.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Rambouillet, le 20 juillet 1922.

A. Millerand.

(1) « Loi instituant une médaille commémorative interalliée de la guerre, dite *Médaille de la Victoire.* »

ALSACIENS ET LORRAINS

Médaille de la « Fidélité française ».

LOI DU 3 JUILLET 1922 (1)

ARTICLE UNIQUE. — Il est institué une médaille dite de la « Fidélité française ».

Cette médaille, suspendue par un ruban aux couleurs du drapeau français, sur lequel sera apposée une agrafe en métal portant le mot « Fidélité », pourra être décernée par les soins du Gouvernement à tous les Alsaciens et Lorrains des deux sexes ayant été — avec ou sans condamnation — emprisonnés ou exilés par les autorités allemandes, à cause de leur attachement à la France.

Chaque année de prison ou d'exil sera indiquée par une étoile en métal apposée sur le ruban de la médaille.

PENSIONS MILITAIRES

Militaires et marins réformés avant le 2 août 1914. Enfants, veuves et ascendants.

LOI DU 18 JUILLET 1922 (2)

ART. 1er. — Les anciens militaires ou marins titulaires de pensions concédées pour blessures reçues ou pour infirmités contractées en service antérieurement au 2 août 1914 pourront réclamer, à dater du 1er janv. 1922, le bénéfice des taux de pension figurant aux tableaux annexés à la loi du 31 mars 1919 (3), ainsi que le bénéfice des art. 10 et 13 de cette loi et du décret du 5 août 1920 complété par la loi de finances du 31 déc. 1921, art. 138 (4).

Pour l'application du paragraphe précédent, l'équivalence des infirmités sera établie conformément aux dispositions de la loi du 23 déc. 1919.

Un règlement d'administration publique déterminera, dans les trois mois de la présente loi, les conditions dans lesquelles des dispositions analogues seront étendues aux titulaires de gratifications de réforme.

ART. 2. — A partir de la même date, les pensions concédées aux veuves ou orphelins des militaires ou marins décédés à la suite de blessures ou infirmités contractées en service antérieurement au 2 août 1914 seront portées au taux des pensions figurant aux tableaux annexés à la loi du 31 mars 1919 et majorées conformément aux §§ 5 et 6 de l'art. 19 de ladite loi. Les ascendants de ces militaires ou marins pourront obtenir le bénéfice des art. 28 à 34 de la loi du 31 mars 1919.

ART. 3. — Les majorations résultant de l'application des taux prévus par les dispositions qui précèdent remplaceront les allocations temporaires accordées par les lois des 23 févr. et 21 oct. 1919. Toutefois, les titulaires de pensions qui bénéficiaient de ces allocations avant la promulgation de la présente loi, et pour lesquels la pension liquidée par application des articles précédents n'atteindrait pas le montant de leur ancienne pension augmentée de l'allocation, recevront à titre temporaire, et aussi longtemps que seront applicables les dispositions législatives concernant les allocations, un supplément de pension suffisant pour que leur situation actuelle ne soit pas modifiée.

ART. 4. — Les dispositions qui précèdent seront applicables aux fonctionnaires civils bénéficiant de la législation des pensions militaires.

(1) « Loi instituant une médaille dite de la « Fidélité » française » pour les Alsaciens et Lorrains condamnés au cours des quarante-huit dernières années pour leur attachement à la France. »

(2) « Loi accordant le bénéfice des pensions de la loi du 31 mars 1919 aux anciens militaires et marins réformés antérieurement au 2 août 1914 pour blessures ou infirmités, et à leurs enfants, veuves ou ascendants. »

(3) Voir ces tableaux et le texte complet de la loi dans la *Documentation Catholique*, t. 1er, pp. 350-360 et 364-368.

(4) Cf. *D. C.*, t. 4, pp. 152-155 et t. 7, col. 166.

AMNISTIE

Prorogation et extension de la loi de 1921

LOI DU 17 JUILLET 1922 (1)

ART. 1er. — Pendant une année, à dater de la promulgation de la présente loi, les dispositions de l'art. 16 de la loi du 29 avr. 1921 (2) seront remises en vigueur.

Pourront également, et dans le même délai, bénéficier des dispositions de l'art. 16 de la loi du 29 avr. 1921, les condamnés visés par ledit article, bien qu'ils aient été libérés de leur peine.

ART. 2. — Les mêmes dispositions sont applicables aux condamnations prononcées, en vertu de l'art. 10 de la loi du 20 avr. 1916, contre des commerçants vendant au détail des denrées et marchandises, à la condition qu'ils soient des patentables n'ayant qu'un établissement et n'y exerçant pas plusieurs commerces, industries ou professions, au sens de l'art. 7 de la loi du 15 juill. 1880, ainsi qu'aux petits producteurs.

ACTES DE NAISSANCE DES ENFANTS NATURELS

Suppression des mentions « de père ou mère inconnu ou non dénommé ».

LOI DU 22 JUILLET 1922 (3)

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ART. 1er. — L'alinéa 1er de l'art. 57 du Code civil est ainsi complété :

« Si les père et mère de l'enfant naturel, ou l'un d'eux, ne sont pas désignés à l'officier de l'état civil, il ne sera fait sur les registres aucune mention à ce sujet. »

Dispositions transitoires.

ART. 2. — A partir de la promulgation de la présente loi, les dépositaires des registres ne devront plus, dans les copies conformes des actes de l'état civil, reproduire les mentions « de père ou de mère inconnu, ou non dénommé », ni aucune mention analogue.

Ces mentions ne devront pas non plus être reproduites sur les registres, dans les actes de l'état civil ou dans les transcriptions concernant des personnes dont l'acte de naissance ne désigne pas les père et mère.

ART. 3. — La présente loi est applicable à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

(1) « Loi prorogeant les dispositions de l'art. 16 de la loi du 29 avr. 1921. »

(2) Voir le texte complet de cette loi dans la *Documentation Catholique*, t. 5, pp. 510-512.

(3) « Loi supprimant dans les actes de naissance des enfants naturels les mentions relatives au père ou à la mère, lorsque ceux-ci sont inconnus ou non dénommés. »

DOSSIERS DE « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

L'ÉVOLUTION DES PARTIS POLITIQUES EN FRANCE (Décembre 1920-Juin 1922).

Dans les deux premières parties de cette étude (Documentation Catholique, *t. 7, col. 1185-1207 et col. 1441-1463*), M. Jean Guiraud *a montré comment s'est constitué le Bloc de gauche, spécialement grâce à la fondation de la Ligue de la République, et comment, par un travail en sens contraire, le Bloc national s'est desserré considérablement, surtout par la formation du Parti républicain démocratique et social.*

« La Quatrième République »

Le parti de la IVe République a poursuivi une politique assez semblable à celle du Parti républicain démocratique et social (parti Jonnart).

Sa fondation.

Il s'était formé entre anciens combattants au lendemain même de la guerre. Parmi ses initiateurs, mentionnons M. Marcel Gounouilhou, fils du directeur du journal de gauche *la Petite Gironde*, et depuis député du Gers (Bloc national) ; MM. Jean de Goïtisolo ; René Brunet, professeur à la Faculté de droit de Caen ; Maurice Colrat, ancien secrétaire de M. Poincaré, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat dans le Cabinet Poincaré après l'avoir été dans le Cabinet Briand ; M. Jacques Bardoux, un des principaux rédacteurs de l'*Opinion*, qui, malgré ses origines modérées, s'était présenté, en 1919, dans le Puy-de-Dôme sur la liste radicale de M. Clementel, opposée au Bloc national, pendant que son rédacteur en chef, M. Colrat, était élu sur la liste du Bloc national de Seine-et-Oise.

Quelques semaines plus tard, le parti recevait plusieurs nouveaux adhérents : MM. Léon Mascart, Calary de Lamazière et Bokanowski, qui tous deux devaient former la liste du Bloc national de la banlieue de la Seine ; Paul Appleton ; l'historien Louis Madelin, de sentiments catholiques ; Pierre Valude, élu plus tard député radical du Cher, qui se signala depuis à la Chambre par son attitude anticléricale et, rédacteur à l'*Ere Nouvelle*, passa au Bloc de gauche ; Georges Scelle, professeur à la Faculté de droit de Dijon, et M. Joseph Chailley, époux divorcé de Mlle Paul Bert, la fille de l'ancien ministre anticlérical, qui avait présidé à ses débuts dans la politique.

Parmi les journaux qui avaient salué avec faveur la création de ce parti et publié ses premières déclarations, signalons le *Progrès du Nord* de M. Martin Mamy, la *Dépêche de Rouen*, le *Phare de la Loire*, la *Petite Gironde*, le *Petit Marseillais*, le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, le *Réveil du Centre* et l'*Est républicain*, presque tous radicaux ou inclinant à gauche.

Son programme. Fondation du groupe parlementaire de l'*Action républicaine et sociale.*

Ce groupement s'appliqua à faire triompher aux élections de nov. 1919 un certain nombre d'anciens combattants appartenant aux partis les plus divers ou même à aucun, étant tout à fait nouveaux dans la vie politique ; et au lendemain des élections, le 6 déc. 1919, il affirma hautement son existence par un banquet où l'on entendit successivement les premiers fondateurs du parti : MM. Mascart, Goïtisolo, Bokanowski ; celui qui devait être dans la suite l'un de ses guides, M. Joseph Barthélemy, professeur à la Faculté de droit à Paris et élu député du Gers ; M. Gounouilhou ; M. Gaston Vidal, l'un des chefs de la Fédération des mutilés, franc-maçon de marque, ami de M. Caillaux, qui l'avait mis à la tête du *Pays*, et en même temps élu du Bloc national dans le département de l'Allier (1) ; enfin l'abbé Wetterlé, député d'Alsace.

Dans ce banquet, M. Bokanowski (un Israélite) définit ainsi le programme politique du parti, aux applaudissements unanimes de l'assistance : « A l'épreuve de cinq années de guerre, nous avons tous élargi notre programme politique. A la faveur du scrutin départemental, le programme de nos partis d'origine s'est accru des aspirations légitimes de nos voisins de liste. Et ces programmes élargis d'union nationale forment un ensemble harmonieux qui concrétise les désirs actuels du pays.

» Eh bien, je vous le demande, avons-nous le droit, aussitôt après les élections, de rétrécir notre vision ? Pouvons-nous consentir à amputer nos programmes ? Nous serions contraints de le faire si nous regagnions les cadres des vieux groupes parlementaires qui, dans leurs formules anciennes, ne peuvent nous offrir que le lit de Procuste.

» Comme nous voulons affirmer, en même temps, que pour nous la République parlementaire est définitivement consacrée et que nous n'admettrons pas qu'on la remette en cause; que le moratorium de la politique qui, dans ses beaux débuts, s'appelait l'union sacrée, doit continuer ; que l'Etat laïque doit à tous la plus large tolérance qui maintiendra l'union des cœurs, d'où est sortie la victoire de la France, et que l'Etat social doit des réalisations de justice qui créeront de façon indissoluble, entre toutes les classes de la nation, la solidarité étroite des intérêts ; comme nous voulons que les querelles métaphysiques quittent désormais le forum ; que le temps des bavardages soit passé, et que celui de l'action féconde doit commencer, nous n'avons eu d'autre moyen que de créer, sur ces directives, un groupe nouveau, agissant et discipliné. C'est le groupe de l'*Action républicaine et sociale.* »

M. Joseph Barthélemy compléta et précisa ces paroles en définissant le programme que devrait remplir la nouvelle Chambre pour répondre à l'attente du pays : 1° exiger de l'Allemagne la stricte exécution du traité, 2° hâter la restauration des régions libérées, la reconstitution des transports, la reprise

(1) M. Gaston Vidal est actuellement l'un des principaux rédacteurs de l'*Ere Nouvelle* où est entré à titre de directeur M. Albert Dubarry, fondateur du *Pays* avec M. Joseph Caillaux.

des affaires, des exportations avec l'espoir d'une amélioration des changes et l'abaissement du prix de la vie, 3° rétablir nos finances par une politique fiscale démocratique, 4° ajourner les questions politiques irritantes et les réformes constitutionnelles, 5° mettre de l'ordre, de la simplification, de la coordination, de l'unité d'action dans le gouvernement et les administrations. « Nous chercherons l'équilibre dans le mouvement, disait-il en terminant, et dans le mouvement en avant. »

Parmi les convives qui applaudirent ces déclarations du nouveau parti, mentionnons des radicaux connus comme anticléricaux (Gaston Vidal, Paté, Valude, Honnorat, les frères Rosny, G. Rhul, Geffroy), des israélites (Bokanowski, Meyer, Fernand Hauser), MM. Mamelet, Adolphe Carnot et plusieurs autres membres de l'Alliance démocratique, qui allait bientôt devenir le Parti républicain, démocratique et social, des démocrates chrétiens (MM. Marc Sangnier, Defos du Rau), des nationalistes et membres de la Ligue des patriotes (MM. Ch. Bertrand, Evain, Bussat, Marcel Habert), des catholiques (MM. Louis Rollin, ancien dirigeant du Cercle Montalembert et de la Jeunesse Catholique, abbé Wetterlé, René Pinon). L'*Intransigeant*, sous la signature de M. Bailby, et la *Liberté* rendaient compte, en termes lyriques, de ce banquet (1).

De tout ce qui précède, il ressort :

1° Que la IVe République a voulu maintenir dans la vie civique pour les restaurations de la paix l'union qui avait groupé pendant la guerre, pour la défense nationale, des Français de toute croyance et de tout parti, animés du même amour de la patrie ; de là le caractère très varié de son recrutement.

2° Qu'elle a voulu se dégager de l'esprit d'exclusivisme de la République d'avant-guerre — la Troisième — et lui opposer les vastes horizons et les généreuses conceptions de celle qu'elle veut établir ; et voilà pourquoi elle s'appelle la IVe République.

3° Qu'elle se préoccupe avant tout des restaurations économiques et sociales dans l'ordre et la liberté, écartant les discussions religieuses et se plaçant sur le terrain de la laïcité.

4° Qu'elle se refuse de revenir sur les querelles du passé et par conséquent accepte en bloc, sans prétendre le corriger, l'héritage de la IIIe République ; et ainsi elle consolide même les lois du passé qui ne répondent pas à l'esprit nouveau de tolérance et de liberté, et en particulier toutes celles qui ont été portées contre l'Eglise.

5° Que le groupe de l'Action républicaine et sociale est le groupement parlementaire officiel de la IVe République, lequel d'ailleurs admet en son sein des députés appartenant à d'autres fractions de la Chambre.

Développement du parti.

Il nous reste à voir comment ce parti a développé son programme ainsi défini à ses premières origines.

En 1920, tout son effort s'est porté sur son recrutement et sa propagande. Son *Courrier hebdomadaire*, envoyé aux journaux de Paris et de province, faisait pénétrer ses idées dans la presse. On y lisait des articles sur les Congrès syndicaliste d'Orléans, radical de Strasbourg, socialiste de Tours, par MM. Ehrlich, député du Bloc national de Paris, Georges Lecomte et Paul de Cassagnac, député du Bloc national du Gers ; sur le regroupement des partis et la reconstitution projetée du Bloc des gauches, de M. Pierre Cathala ; sur la réforme des chemins de fer, par M. Henri Lorin, député du Bloc national clémenciste de la Gironde ; sur les questions commerciales et industrielles, par M. Lafarge, député de la Corrèze ; sur la crise économique, par M. Joseph Barthélemy ; pour la Société des nations, par M. René Brunet, professeur à la Faculté de droit de Caen ; sur le danger des polémiques franco-anglaises, par M. Jacques Bardoux, enfin sur l'actionnariat ouvrier par M. Tisseyre, député du Bloc national de Saône-et-Loire.

Des conférences de propagande étaient faites en province, dans la Nièvre et à Lyon, par M. José Germain ; dans l'Ille-et-Vilaine, avec l'appui de l'*Ouest-Eclair ;* dans les Côtes-du-Nord, avec celui de l'*Avenir* et du *Réveil ;* dans le Finistère, avec celui de la *Dépêche de Brest ;* dans le Morbihan, avec celui du *Phare de la Loire ;* dans le Nord ; à Lyon encore, où M. Nectoux, député du Bloc national de Paris, recevait l'adhésion du Comité régional d'Action républicaine et sociale ; à Rouen, où se faisait entendre M. Louis Madelin, membre de la Commission exécutive du Parti. Les derniers mois de l'année furent marqués à Paris par une série de conférences de propagande : celles de M. Taittinger, député du Bloc national de la Charente-Inférieure, « sur la nécessité d'instaurer en France une nouvelle politique » ; de M. Fabry, député, et de M. Marcel Héraud, conseiller municipal du Bloc national de Paris ; de M. Picot, député du Bloc clémenciste de la Gironde, et de M. Nectoux, sur le socialisme démocratique ; de MM. H. Lorin et J. Barthélemy ; enfin de M. Villeneau, membre du Comité directeur de l'Action libérale, de la IVe République et de la Ligue des patriotes, et député de la Charente-Inférieure, sur la IVe République elle-même.

Deux manifestations du parti à la Chambre. M. de Cassagnac et M. Villeneau.

Au Parlement, deux interventions d'un intérêt tout particulier marquèrent la position du parti de la IVe République. La première fut celle de M. Paul de Cassagnac, lors de la discussion sur la reprise des relations avec Rome. Le 25. 11. 20, M. Daudet ayant violemment attaqué la politique républicaine, M. de Cassagnac alors inscrit au même groupe que lui, celui des indépendants, en profita (séance du 30) pour affirmer les sentiments qui l'avaient amené à la IVe République : « Des hommes de droite tels que moi, dit-il, se sont présentés et sont ici, non pas comme les représentants d'un parti, mais comme les représentants de grandes idées nationales, qui ont été nettement définies et qui ont été formulées par les chefs incontestés du parti républicain, par M. Millerand, par M. Barthou, par M. Briand, par M. Jonnart. Oui, c'est la politique d'union nationale et républicaine... » Après avoir renié toute solidarité avec M. Daudet, M. de Cassagnac continuait : « Nous ne voulons pas plus de révolution d'extrême gauche que nous ne voulons de révolution d'extrême droite... Si l'histoire de la France, si la France elle-même est pétrie de catholicité et de chrétienté, l'histoire de la France fut une longue lutte entre le pouvoir romain et le pouvoir monarchique en France depuis la Pragmatique Sanction de Charles VIII (1), qui commença par dénoncer en propres termes l'ambition effrénée de Rome... Ce que nous voulons, ce sont les libertés de l'Eglise gallicane... Nous demandons au gouvernement de faire une politique nationale ; nous demandons que les droits civiques du

(1) Nous avons emprunté tous ces détails au compte rendu officiel qu'en a publié la *IVe République* en une brochure de 61 pages (Bureaux de la *IVe République*, 99, rue de Richelieu, Paris).

(1) La Pragmatique sanction est de Charles VII. (J. G.)

prêtre soient équivalents aux droits de l'instituteur. » (1)

La gauche et une partie du centre applaudirent ces paroles, et, en félicitant M. de Cassagnac, le *Bulletin officiel de la IVe République* dit qu'elles avaient « la portée symbolique d'un acte qui dépassait de beaucoup les limites d'un incident personnel entre le député du Gers et M. Léon Daudet ». M. Guiraud ayant cru devoir, dans la *Croix* du 6 décembre, faire quelques réserves sur ces déclarations de M. de Cassagnac, celui-ci lui répondit par une lettre insérée dans la *Croix* du 23 décembre. Il y professait qu'aucune loi n'est intangible, mais qu'à l'heure présente le gouvernement donne des garanties « suffisantes pour nous permettre de pratiquer une politique à la fois catholique et constitutionnelle ».

Or, au moment même de la publication de cette lettre, son parti lui donnait un démenti formel. Comme sanction à l'interpellation Edouard Soulier sur les menées bolchevistes (22 déc. 1920), cinq membres du groupe de l'Action républicaine et sociale adhérents et même dirigeants de la IVe République, MM. Villeneau, Doussaud, Bokanowski, Charles Bertrand et Persil, avec plusieurs de leurs collègues, déposaient un ordre du jour affirmant une politique d'union nationale et de liberté dans la laïcité (2).

Dans son numéro de janvier 1921, le *Bulletin officiel de la IVe République* félicitait ces députés de l'Action républicaine et sociale de leur attitude, et, en même temps, affirmait une sympathie et une confiance sans réserves en M. Steeg, ministre de l'Intérieur, « qui, par la loyauté de son attitude, par la fermeté de ses actes, avait su dissiper les appréhensions formulées jadis contre lui et entourer notamment les élections sénatoriales d'une atmosphère d'impartialité et de droiture conforme aux véritables principes de la liberté démocratique » (3).

Réunions et banquet.

En 1921, la IVe République a poursuivi sa propagande à Paris et en province. Sans suivre dans leurs pérégrinations ses missionnaires les plus zélés, MM. Charles Tisseyre et José Germain, en Bretagne, où ils furent reçus à Saint-Brieuc par M. Avril ; MM. José Germain et Villeneau, dans la Nièvre et le Gers ; MM. Henri Lorin et Nectoux, dans l'Oise ; M. Charles Tisseyre, en Champagne et en Lorraine ; MM. Bokanowski, Frouin et Lorin, à Bordeaux, nous ne signalerons que les principales manifestations du parti.

Le 8 mars 1921, il se réunit à Paris pour entendre l'un de ses adhérents, M. Philippart, maire de Bordeaux, parler des rapports entre patrons et ouvriers dans l'industrie moderne. Le *Bulletin* signale dans cette réunion la présence d'un grand nombre d'hommes politiques, et notamment de MM. Bokanowski, Fabry, Lafarge, Villeneau, Combrouze, Nectoux, prince Murat, Frouin, Paul Mercier, colonel Picot, Capus, Grinda, Fould, Lorin, Tisseyre, de Cassagnac, Heurteaux, Pouzin, députés ; Vayssière, Montenot, Philippot, Buhan, sénateurs ; Pierre Godin, conseiller municipal ; André Lebon, ancien ministre.

Le surlendemain 10 mars, M. Louis Rollin, député de Paris, présida une nouvelle réunion de la IVe République. Après avoir défendu la Chambre actuelle contre les attaques de la gauche et l'avoir félicitée d'avoir, par sa politique fiscale, bravé l'impopularité pour restaurer nos finances, il donna la parole à M. Barthélemy, « qui définit ce que doit être notre politique extérieure vis-à-vis de l'Allemagne, débitrice de mauvaise foi, de la Grèce infidèle, et de la Turquie, amie séculaire de la France ». MM. Evain et Leboucq parlèrent ensuite.

Le 26 mai, le parti se retrouva dans un déjeuner « particulièrement brillant, que présidait M. Nectoux », ayant à ses côtés MM. Joseph Bédier et Henry Bordeaux, de l'Académie française ; le général Maurice Duval, le comte de Fels, les députés Joseph Barthélemy, Lafarge, Plaisant, Dugueyt, Manceau, Evain, Gaston Deschamps, Frouin, Tisseyre, Grinda, Mercier, Lorin, Le Provost de Launay, Taittinger, etc.

(1) Voir l'intervention de M. Paul de Cassagnac, dans la *Documentation Catholique*, t. 4, pp. 530-531.

(2) Voir le texte complet de cet ordre du jour, le commentaire de la *Croix* et les détails du scrutin dans la *Documentation Catholique*, t. 5, pp. 6-10.

(3) *Bulletin*, n° 6, p. 129.

Affinités de la IVe République et du Parti Jonnart.

En même temps qu'elle s'organisait ainsi, la IVe République marquait la place qu'elle comptait prendre au milieu des partis et dans la politique républicaine.

Déclarations de M. Barthélemy.

Dans une lettre adressée par lui à l'*Eclair*, M. Barthélemy, l'un des théoriciens du groupe, en définissait ainsi les aspirations : « Nous sommes un parti national, sans tomber dans les formules vieillotes du nationalisme conservateur. Fondés en énorme majorité par des combattants, nous sommes patriotes sans être militaristes. Nous sommes et nous voulons être un grand parti républicain. Nous avons des frontières à droite et à gauche. A droite, nous répudions ceux qui rêvent de coups d'Etat, ou du retour du grand fleuve national vers sa source. A gauche, nous repoussons les révolutionnaires d'Amsterdam, les violents de Vienne, les terroristes de Moscou. Nous sommes français. Le champ qui s'ouvre à notre action est vaste : c'est la réorganisation économique, le relèvement fiscal, l'assainissement financier, le rayonnement intellectuel de notre pays. » (1)

Quelques jours après, il précisa sa pensée en déposant, au nom de son parti, dans l'Enquête ouverte par la *Grande Revue* sur « un grand cartel républicain ». Il appela de ses vœux la constitution d'une majorité parlementaire dont le groupe de la IVe République, l'*Action républicaine et sociale*, serait l'âme. « Vous ne serez pas étonné que, appartenant au groupe de l'*Action républicaine et sociale*, j'estime que la majorité doit avoir ce groupe pour noyau. Autour de lui s'agrégeraient tous ceux qui vont à droite d'une ligne qui *engloberait une bonne moitié, ou les trois quarts, ou les quatre cinquièmes de l'Entente*, jusqu'aux républicains socialistes compris. Resteraient ainsi, *en dehors de la majorité* de gouvernement, les indépendants d'un côté, les socialistes et communistes de l'autre. Pourquoi est-ce que je n'y englobe pas la totalité de l'Entente ? Parce qu'il y a peut-être, à la droite de ce groupe un peu hypertrophié (183 membres), quelques éléments qui considèrent la République suffisamment réalisée par la seule absence du prince... Sur quelles bases d'idées se fonderait cette majorité ?

» Vous savez peut-être que j'ai contribué, avec quelques amis, à fonder ce nouveau parti, qui a pris pour titre une expression dans laquelle M. Herriot synthétisait les aspirations qui devaient être celles de la France au lendemain de la guerre : « la » Quatrième République ». Vous ne serez donc pas surpris que j'estime que c'est sur le programme de

(1) *Eclair*, 26. 4. 21

le parti que doit se cristalliser la majorité parlementaire. »

Puis M. Barthélemy définissait la politique de son groupe : « Continuation de la Troisième » République « avec un effort vers le mieux ». Il voulait un régime parlementaire, et il en prônait ainsi le fonctionnement : « L'Etat est laïque. Il ne met pas le bras séculier ni les deniers des contribuables à la disposition de la religion ; il ne les emploie pas contre elle. Il y a cependant le fait du Vatican avec lequel il faut accommoder les intérêts de la nation dans le monde. L'enseignement est libre. Toute personne de moralité suffisante et présentant des garanties de capacité peut ouvrir un établissement d'éducation (1). Mais elle ne saurait prétendre, soit directement, soit par des moyens détournés, à le faire entretenir ou subventionner par le Trésor public. L'Etat paye ses établissements, il n'entend pas soutenir aujourd'hui des écoles confessionnelles, demain des écoles bolchevistes. L'Université, à ses trois degrés, est ouverte à tous les talents. »

Après cela, il répétait et développait, sur les questions économiques et financières et le rayonnement intellectuel de notre pays, ce qu'il avait écrit précédemment à l'*Eclair*, et il terminait : « Le fanatisme qui interdit de comprendre doit être banni de la République. Je le combats de toutes mes faibles forces. Il n'est pas besoin d'espérer le succès complet pour entreprendre, ni d'obtenir une réussite absolue pour persévérer. » (2)

Déclarations de M. Noblemaire.

Un autre orateur du parti, M. Georges Noblemaire, avait émis à peu près la même opinion dans cette enquête. Il avait attaqué le bloc de gauche projeté par certains, l'estimant fondé « sur un seul sentiment commun, la haine de tout spiritualisme religieux, masquant un seul intérêt commun, l'exploitation monopolisée des profits du pouvoir », et il avait demandé l'union de « tout ce qui, franchement républicain, n'a ni souvenirs ni regrets des aventures boulangiste et nationaliste, voire *des honnêtes velléités de l'ancienne Action Libérale* » (dont M. Villeneau, l'un des chefs du parti nouveau de la IVe République, avait été l'agent officiel et restait membre dirigeant), et il avait appelé « une bonne moitié du groupe Arago, le groupe Barthou, celui des Républicains de gauche, l'Action Démocratique et Sociale, une grande partie des radicaux, avec peut-être quelques républicains socialistes » — soit 350 députés environ — à s'unir sur « un programme commun, *républicain, patriote, laïque, ardemment social et de tous points positif* » (3).

Relevons dans cette même déposition de M. G. Noblemaire le passage où il mettait en garde l'opinion contre un retour en arrière, soit pour l'anticatholicisme, soit contre la laïcité : « Les débats sur la reprise des relations avec Rome vont être bientôt l'occasion, pour ces éléments (républicains), de s'agglutiner, sur le terrain des seuls intérêts de la France au dehors et à l'exclusion absolue de toute préoccupation confessionnelle. Ils devront se grouper pour combattre un double danger et un double sectarisme, celui de droite, qui pourrait en cette occurrence rêver d'on ne sait quelle *stupide revanche contre la politique de laïcité de la République*, comme celui de gauche qui voudrait déjà préparer d'inespérés retours à la vieille plate-forme, assez vilainement et exclusivement électorale, de l'anticatholicisme, rendez-vous des pêcheurs en eau trouble et des haineux. » (1).

Réserves de la *Croix*, de l'*Action française*, et de la *Libre Parole*.

Dans la *Croix*, M. Guiraud précisa les points essentiels de ce programme de la IVe République. Il montra que ces articles : « effort vers le mieux... réorganisation économique, relèvement et assainissement fiscal, rayonnement intellectuel du pays », étaient tellement vagues qu'ils avaient figuré dans le programme de toutes nos Républiques sans distinction de numéro d'ordre. Passant aux déclarations plus précises de MM. Noblemaire et Barthélemy, il constata qu'elles tendaient à passer au crible les bons Français en leur demandant, pour être admis au gouvernement de leur pays, une sorte de billet de confession républicain, que ne pourraient obtenir non seulement les communistes et socialistes, mais même les indépendants et une partie des républicains de l'Entente démocratique, et il ajoutait : D'après ces Messieurs, « il faudrait admettre le dogme de la laïcité... » Pour la IVe République, on n'est digne de participer au gouvernement que si on refuse toute subvention nationale, départementale, communale, au culte et à ses ministres. Ainsi, de tous les besoins des citoyens, le besoin religieux est le seul que l'Etat doit méconnaître. D'autre part, si l'Etat ne donne pas ses ressources à l'Eglise, doit-il lui prendre les siennes et se les appliquer à lui-même parce qu'il est le plus fort, *quia nominor leo?* C'est ce qu'on oublie de nous dire. Il faudra admettre ensuite le monopole fiscal dont jouit jusqu'à ce jour l'Université... Nous n'insistons pas sur le lien que l'auteur (M. Barthélemy) établit entre les écoles confessionnelles et les écoles bolchevistes, ni sur la distinction qu'il faut reconnaître entre l'Etat et la nation en matière d'enseignement et de fiscalité. Qu'il nous suffise de constater que la IVe République est radicalement hostile non seulement à la Répartition proportionnelle scolaire, mais encore à toute subvention donnée à n'importe quelle institution libre, même aux établissements secondaires et supérieurs qui, avec notre législation actuelle, peuvent encore en recevoir.

« N'allons pas plus loin ; c'est toujours la question religieuse qui est le grand moyen de discrimination pour la IVe République. » (2)

M. Guiraud concluait en constatant que toutes ces conceptions nous ramenaient bien en arrière, au vieil opportunisme « laïque » de Jules Ferry, de Fallières et de Loubet, et qu'en somme, avec ses prétentions à la jeunesse, la IVe République ne faisait que du vieux-neuf et n'était que la IIIe quelque peu maquillée.

De son côté, dans son numéro du 7 août, l'*Action Française* avait montré ce qu'il y avait de désobligeant et d'absurde dans cette parité établie par M. Barthélemy entre le bolchevisme et le catholicisme.

Le porte-parole de la IVe République répondit dans le bulletin hebdomadaire de son parti. Il s'éleva contre les « mauvais pasteurs », poussant les catholiques à « faire bande à part dans la nation. Le gémissement leur est interdit quand il leur est loisible de forcer, par le mérite et l'effort, les portes des trois enseignements : Ollé-Laprune, Delbos, tant d'autres, ont plus fait pour la diffusion de la pensée catholique dans leurs chaires officielles que les professeurs qui endoctrinent des auditoires confidentiels et par avance convaincus ».

(1) L'une des conséquences pratiques de cette affirmation serait, semble-t-il, l'abrogation de la loi interdisant l'enseignement aux Congrégations (J. G.).
(2) *Grande Revue*, juin 1921, pp. 542-545.
(3) *Libre Parole*, 8. 5. 21.

(1) *Grande Revue*, avr. 1921, p. 184.
(2) *Croix*, 6. 8. 21.

Relevant ces paroles, l'*Action Française* disait : « Mauvais pasteurs, ceux qui dirigent (les Facultés non officielles), et, entre autres, Mgr Baudrillart ! le reproche ne tombe-t-il pas, en effet, sur l'illustre prélat, puisqu'il est recteur de l'Institut catholique de Paris, et qu'à ce titre il pousserait les catholiques à faire bande à part dans la nation ? La guerre a montré, n'est-ce pas, comment Mgr Baudrillart, ses collaborateurs et ses étudiants faisaient bande à part... Bref, pour résumer la doctrine des membres de la IVe République, ils sont partisans de la liberté d'enseignement, mais... ils n'aiment pas qu'on en profite. C'est une liberté qui les séduit sur le papier et qui leur plaît beaucoup moins dans l'application. » (1) Enfin, l'*Action Française* reprochait à M. Barthélemy de reprendre tout simplement des façons de raisonner de M. Combes en supposant des arrière-pensées politiques à tout catholique revendiquant une liberté religieuse.

Dans la *Libre Parole*, M. Joseph Denais protesta contre la manière cavalière dont M. Barthélemy s'exprimait sur l'enseignement libre, et il n'admettait, lui aussi, aucune assimilation entre les écoles catholiques et les écoles bolchevistes (2) ; ce que fit, de son côté, M. Guiraud dans son article *Argument puéril*, publié le 9 septembre, dans la *Croix*.

Après ces polémiques, au commencement de décembre 1921, plusieurs lecteurs de la *Libre Parole* lui demandèrent ce qu'il fallait penser de la IVe République. « La réponse n'est point aisée, répondit le journal ; car la « IVe République » ne s'est pas définie de manière absolument précise et définitive. Cependant, il nous paraît qu'en matière religieuse elle admet, comme *l'Alliance démocratique, avec laquelle elle a beaucoup d'affinités*, la thèse de la laïcité absolue de l'Etat et le faux dogme des « lois intangibles ». D'autre part, la liste des membres de sa Commission exécutive contient bien peu d'hommes ayant des affinités avec notre pensée et un nombre plus grand d'adversaires constants de nos idées et de nos convictions. » La *Libre Parole* engageait ses amis à « demeurer sur la réserve ». A l'appui de ses appréciations et de ses conseils, elle publiait la liste des membres de la Commission administrative de la IVe République à cette date : « MM. Paul Appleton, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Maurice Bokanowski, député de la Seine ; René Brunet, professeur à la Faculté de droit de Caen ; Joseph Barthélemy, professeur à la Faculté de droit de Paris, député du Gers ; Jean-Marie Carré, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon ; Pierre Cathala ; Joseph Chailley, ancien député ; Jean de Goïtisolo ; Marcel Gounouilhou, directeur de la *Petite Gironde*, député du Gers ; Elisée Frouin, député de la Gironde ; Marcel Héraud, conseiller municipal de Paris ; Louis Madelin, homme de lettres ; Emile Riché, conseiller général des Ardennes ; Gaston Riou, homme de lettres ; J.-B. Samat, directeur du *Petit Marseillais*, à Marseille ; Georges Scelle, professeur à la Faculté de droit de Dijon ; Maurice Schwob, directeur du *Phare de la Loire*, à Nantes ; Pierre Valude, député du Cher ; Pierre Vergely, sous-chef à la Préfecture de la Seine » (3).

En somme, la IVe République a été, à l'origine, un parti hétéroclite dans son recrutement et vague dans son programme d'action. Il semble avoir glissé vers la gauche sous l'action de MM. Bokanowski, Valude et Barthélemy, et se rencontrer à l'heure présente avec le Parti démocratique et social pour essayer de prendre à l'Entente démocratique à la Chambre la direction de la majorité, et dans le pays orienter les électeurs du Bloc national vers une politique de laïcité, écartant à la fois du pouvoir, par un balancement qui se retrouve dans toutes les déclarations de ces deux groupes, les socialistes et les catholiques.

(1) *Action Française*, 6. 9. 21.
(2) *Libre Parole*, 7. 9. 21.
(3) *Id.*, 5. 12. 21.

Action nationale républicaine

Dissolution progressive du Bloc national.

La formation de la Ligue de la République a dressé contre le Bloc national une force dont il serait naïf de diminuer l'importance.

D'autre part, les efforts qu'ont multipliés le Parti Jonnart et la IVe République pour se substituer à lui l'ont affaibli. A la Chambre, d'une part, l'Intergroupe inspiré par le Parti républicain démocratique et social, et, d'autre part, l'Action républicaine et sociale inspirée par la IVe République, ont battu en brèche le groupe de l'Entente républicaine et démocratique. Les efforts des uns et des autres ont été encouragés, pendant toute l'année 1921, par le gouvernement de M. Briand, et, en particulier, son ministre de l'Intérieur, M. Marraud. Il n'est donc pas étonnant que dans ce Bloc national sans homogénéité, et dans ce groupe de l'Entente trop nombreux pour marcher avec ordre et discipline, des lézardes se soient de plus en plus manifestées. Ce fut pour les élargir que dans la séance du 21 octobre M. Briand somma l'Entente de donner à sa politique cette précision dont il la croyait incapable ou d'éliminer de son sein les éléments qui n'étaient pas suffisamment républicains.

Cette crise de l'Entente démocratique à la Chambre et du Bloc national dans le pays était, en octobre 1921, proclamée par des organes qui, jusqu'alors avaient été fidèles à l'une et à l'autre. « Il est bien certain, écrivait M. Louis Latzarus, que le Bloc national n'apparaît pas comme un bloc et que l'Entente républicaine se comporte à peu près comme une mésentente... Dans le scrutin d'hier (de confiance au ministère Briand), la majorité des députés du Bloc a voté blanc et l'autre moitié bleu. Or, il ne s'agit pas ici de savoir si celle-ci avait raison contre celle-là. Il faut seulement regretter leur impuissance à se rassembler. Les députés du Bloc s'interdisent, par leur puérile incapacité d'accepter une discipline, toute action efficace. » (1) L'un de ceux qui formèrent le Bloc national à la veille des élections de 1919, M. Gustave Hervé, ne cachait pas ses inquiétudes au lendemain du scrutin qui avait accordé la confiance à M. Briand après son attaque contre l'Entente démocratique : « Il y a, depuis avant-hier, écrivait-il le 28 octobre, une lézarde dans le Bloc national à la Chambre ; une centaine de membres de l'Entente démocratique, presque tous les éléments catholiques de ce groupe, se sont séparés de la majorité sur l'invitation assez malheureuse que leur avait faite l'autre jour le président du Conseil et ils y ont été remplacés par les radicaux socialistes anticléricaux du groupe Herriot... En somme, le grand bénéfice de l'Union sacrée, dont le Bloc national était l'expression, devait être de liquider une bonne fois, à l'amiable, les questions qui passionnent tous les catholiques de France depuis la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et d'atténuer certaines rigueurs inutiles prises dans l'acharnement des luttes politiques, il y a vingt ans. Et voici que cette politique de récon-

(1) *Figaro*, 27. 10. 21.

ciliation nationale, qui allait, sans toucher au principe de la République laïque, neutre au point de vue confessionnel, apaiser les croyants catholiques, on est certain de la saboter avant qu'elle ait porté ses fruits.

» Voici que la guerre aux curés se dessine : M. Ajam, député du pays de M. Caillaux, va interpeller sur l'achat d'immeubles dans son département par des congréganistes, et M. Jonnart, qui n'est pourtant pas radical, mais un modéré de l'Alliance démocratique, montre déjà la porte aux Congrégations enseignantes qui sont rentrées en août 1914.

» Quels seront les résultats de ce beau sabotage ? Ils ne sont pas difficiles à deviner. C'est la fin, pour les prochaines élections, du Bloc national et le triomphe certain du Bloc des gauches. » (1)

Essais de réorganisation. L'Action nationale républicaine.

Devant ce danger, dénoncé par plusieurs de ses amis, le Bloc national travailla à sa réorganisation. M. François Arago annonça, par une lettre datée du 15 déc. 1921, que « les grandes Associations politiques républicaines groupées jusqu'ici sous le nom de Bloc national républicain », venaient « de se mettre d'accord pour commencer incessamment, dans tout le pays, une campagne de propagande intensive... et préparer les futures élections ». L'organisation nouvelle prenait le nom d'Action nationale républicaine et fondait à son siège (20, boulevard Montmartre) un office central de documentation « sur toutes les questions d'ordre politique, économique et social ». « Cet office, ajoutait-il, se propose de publier et de répandre, en toute occasion utile, des brochures et des tracts relatifs aux travaux parlementaires et à toutes les questions importantes, de façon à mêler le plus grand nombre possible de citoyens à la vie politique du pays, en signalant à leur attention et à leur approbation l'œuvre considérable accomplie par la majorité républicaine des deux assemblées législatives. » Naturellement, les journaux du Bloc de gauche reprochèrent au Bloc national de « changer de peau » et de « se déguiser » (2).

Au Bloc national se réorganisant, l'un de ses auteurs en 1919, M. Marcel Habert, souhaitait ce qui lui avait fait défaut, disait-il, depuis longtemps : un chef et de la cohésion : « Le Bloc national semble ne pas réagir contre les tentatives de dissociation pour la raison bien simple que, n'étant pas un parti, il n'a pas de chef pour parler en son nom. Le vote qui écarta M. Clemenceau de l'Elysée et mit fin à sa carrière politique et le vote qui fit abandonner à M. Millerand le poste actif de président du Conseil pour le poste honorifique de président de la République, privèrent successivement le Bloc national des chefs qui l'avaient conduit à la victoire. De cette époque datent, d'ailleurs, les tentatives de dislocation de plus en plus nombreuses dont il a été l'objet. » Et comme on demandait à M. Habert quel serait le chef qui donnerait au Bloc national une orientation et une discipline, il désignait M. Poincaré : « Il ne dépend que du chef du gouvernement de coordonner et d'utiliser les énergies qui se manifestèrent le 16 novembre. L'union nationale de tous les Français a rendu assez de services, en politique intérieure comme en politique extérieure, pour valoir d'être maintenue à tout prix. Si le Bloc national n'existait pas... il faudrait l'inventer ! Les forces qui défendent les libertés républicaines contre la dictature du prolétariat n'ont pas le droit de se diviser. » (1)

(1) *Victoire*, 28. 10. 21.
(2) *Ere Nouvelle*, 5. 1. 22.

Pour faciliter aux catholiques de l'Action libérale l'adhésion à l'Action nationale républicaine, on a atténué l'adhésion à la laïcité en remplaçant l'intangibilité des « lois laïques » par la soumission aux « lois de la République ». « L'Action nationale républicaine veut la sécurité et la grandeur de la patrie, la paix sociale, l'ordre laborieux, sous les lois de la République. » Ainsi s'exprime sa devise.

Manifeste et dirigeants de l'A. N. R.

Elle a manifesté son existence par une brochure qui, répondant aux accusations d'incohérence et d'impuissance adressées par l'Union des gauches à la majorité du 16 novembre, expose *L'Œuvre de la Chambre et la politique du Bloc national républicain* (déc. 1919-déc. 1921) (2).

Cette brochure, purement défensive, a été suivie d'un document positif : c'est le manifeste de l'Action nationale républicaine, « Aux républicains de France », qui a été publié dans un certain nombre de journaux des 9 et 10 avr. 1922.

Partant de cette maxime qu'à des temps nouveaux il faut une politique nouvelle, l'Action définit en deux pages la sienne. C'est « celle qui unit et qui fortifie et non celle qui divise et affaiblit » ; c'est celle qui consacrera, comme déjà l'a fait la guerre, « l'union profonde de la République et de la nation » ; elle fait un appel à tous, ne refusant « l'accès de ses rangs qu'à ceux qui n'acceptent pas sincèrement la République, ou qui, reniant la nation, s'en excluent eux-mêmes ». Elle se présente moins comme un parti que comme une fédération de partis, c'est-à-dire un cartel, comme le fait, du côté gauche, la Ligue de la République.

L'Action nationale républicaine veut la paix religieuse par une conciliation pratique entre le fait contingent — et partant soumis à toutes les évolutions des faits — de la laïcité de l'Etat « et les droits et les libertés de tous les citoyens à quelque croyance qu'ils appartiennent ». On reconnaît là la formule qui avait été élaborée en 1919, lors de la constitution du Bloc national de Paris par de hauts personnages politiques et ecclésiastiques.

L'Action nationale républicaine veut aussi la paix sociale que refuse le communisme et que fondent « les lois de protection, de solidarité, d'émancipation, de prévoyance, que la République a données au monde du travail ».

Elle exige de l'Allemagne l'exécution de tous ses engagements, mais elle sait aussi que la restauration financière et économique du pays dépendra de son gouvernement, et pour cela elle réclame « des économies sévères, la répression de tout gaspillage, l'équitable répartition des charges fiscales et la simplification des impôts, la réduction du nombre des fonctionnaires, l'établissement pour eux d'un statut légal, la réorganisation et la revision du régime des monopoles, le retour à l'initiative privée des fonctions qui ne relèvent pas normalement de l'Etat, la libération de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des tutelles administratives, la décentralisation, l'organisation méthodique des services et des pouvoirs régionaux » (3).

En somme, c'est par la réforme des fonctions et des mœurs administratives, par la suppression de

(1) *Gaulois*, 12. 3. 22.
(2) En vente au siège de l'Action nationale, 20, boulevard Montmartre, 56 pages ; prix, 1 franc.
(3) *Intransigeant*, 9. 4. 22.

l'étatisme dangereux qui a survécu à la guerre, par le retour aux pratiques de la liberté sur tous les terrains, que l'Action nationale républicaine demande la restauration de la vie normale et la marche vers le progrès. Elle ne prétend pas d'ailleurs s'enfermer dans un libéralisme conservateur puisque en matière sociale elle ne craint pas « les réformes les plus hardies en matière de justice sociale, d'assurances, d'éducation professionnelle, de protection des familles nombreuses, d'accession des travailleurs à la propriété », pourvu qu'elles se réalisent « sans secousse et sans désordre ».

Au bas de ce manifeste figurent les signatures des membres du Comité directeur de ce nouveau groupement politique. Il est ainsi composé :

Président : François Arago, vice-président de la Chambre des députés ; *vice-présidents :* MM. Isaac, député, ancien ministre (Fédération Républicaine) ; Touron, sénateur ; Xavier de la Rochefoucauld (Action libérale populaire) ; Edouard Soulier, député ; Joseph Barthélemy, député (IVe République) ; *secrétaire :* M. Alfred Bour (Républicains démocrates) ; *trésorier général :* M. Augustin Dufresne (Union nationale républicaine) ; *chef de la Documentation :* M. Hubert Bourgin (Ligue civique) ; *secrétaire général :* M. Albert Orry.

MM. Boivin-Champeaux, sénateur ; Léon Bailby, directeur de l'*Intransigeant ;* Bazire, député ; Camille Blaisot, député ; Brangier, sénateur ; Georges Bureau, député ; Chauchat, administrateur de l'*Eclair ;* Adrien Constans, député ; Dassonville, administrateur délégué de la *Presse Régionale ;* Digard (Action morale et sociale) ; Paul Escudier, député ; Forzy, député ; François-Marsal, sénateur, ancien ministre ; Gourd, député ; Marcel Habert, député ; Hervey, sénateur ; Hippeau (IVe République) ; René Lafarge, député (*idem*) ; Lailler (Ligue civique) ; Lecointe (Action républicaine et sociale) ; Paul Mercier, député ; Pezet, directeur du *Télégramme du Nord-Est ;* Saillard, député ; François de Wendel, député.

Comme l'indiquent les mentions entre parenthèses qui accompagnent la plupart de ces noms, l'Action nationale républicaine, comme la Ligue de la République, est une coalition de partis s'associant par une politique commune et contre un ennemi commun, plutôt qu'un parti homogène. C'est la Fédération républicaine (ancien parti progressiste) qui en forme le fond ; elle y occupe une vice-présidence avec M. Isaac, qu'elle a mis à sa tête après la mort de son président, M. Milliard. La plupart des parlementaires de ce Comité lui appartiennent : MM. Touron, Boivin-Champeaux, François-Marsal, Hervey, sénateurs ; Escudier, Gourd, Forzy, Lafarge et Saillard, députés ; et c'est d'elle que se rapproche le plus le président même de l'Action nationale, M. François Arago. L'Action libérale populaire y figure aussi avec son vice-président, M. Xavier de la Rochefoucauld, l'un des vice-présidents de l'Action nationale, et avec plusieurs députés, ses adhérents ou suivant ses tendances, MM. Bazire, Blaisot, Constans et de Wendel.

La plupart de ces députés progressistes ou libéraux faisaient déjà partie à la Chambre de cet *Intergroupe républicain*, dont nous avons parlé plus haut, et ils s'y étaient rencontrés avec des membres de la IVe République « tels que M. Joseph Barthélemy », des démocrates tels que M. Soulier, des républicains de gauche tels que MM. Paul Mercier et Georges Bureau, des nationalistes tels que M. Marcel Habert. Aussi retrouvons-nous ces divers éléments avec eux dans le Comité de ce nouveau groupement.

Son secrétaire général, M. Albert Orry, était secrétaire général du Bloc national de Paris depuis sa création, en 1919 ; ce qui est le signe manifeste que l'Action nationale républicaine, c'est le Bloc national de Paris essayant d'étendre son action et son organisation dans la France entière.

Séparation de l'A. N. R. d'avec le Parti Jonnart.

Il y a cependant une différence essentielle entre les deux coalitions. Celle de 1919 comptait des radicaux et la totalité de l'Alliance démocratique devenue depuis le Parti Jonnart. Or, s'il y a dans le Comité de l'Action nationale républicaine d'anciens membres de l'Alliance démocratique, affiliés depuis au Parti démocratique et social de M. Jonnart, tels que M. Georges Bureau, il semble qu'ils y sont à titre personnel, non comme représentants de ce parti, car sa mention ne figure à côté d'aucun nom. Il semble donc que l'organisation de 1922 ne soit pas aussi large que celle de 1919, et que, sans avoir développé son aile droite (puisqu'elle a répudié l'*Action française* et les catholiques réfractaires au fait de la laïcité), elle paraît bien s'être amputée, volontairement ou non, de son aile gauche, le Parti Jonnart.

La laïcité a dû être la cause de ce divorce. M. Jonnart et M. Mamelet, son prophète, ont marqué toujours la plus grande méfiance contre l'Action libérale, dont le républicanisme et la laïcité leur ont toujours paru suspects ; or, elle semble assez chez elle dans l'Action nationale pour que le Parti Jonnart ait craint de l'y rencontrer. D'autre part, si l'Action nationale accepte le *fait* de la laïcité, le Parti démocratique (nous l'avons relevé dans nombre de ses déclarations officielles) en proclame le *principe.*

C'est plus qu'une nuance qui sépare ainsi ceux qui subissent les lois laïques tant qu'ils ne peuvent pas les modifier, et ceux qui veulent les maintenir parce qu'à leurs yeux elles tirent de leur laïcité même toute leur beauté et leur raison d'être.

Ces conceptions si différentes, certains hommes ont cependant réussi à les réunir en eux-mêmes ; car un certain nombre de parlementaires figurent à la fois dans l'Action nationale et dans le Parti Jonnart, à l'exemple de M. Bureau, député de la Seine-Inférieure, que nous trouvons à la fois dans trois groupements politiques différents (Action nationale, Parti Jonnart, IVe République).

Propagande de l'Action nationale républicaine.

Il ne semble pas que l'Action nationale ait commencé dans le pays une campagne analogue à celle que poursuit la Ligue de la République. Les manifestations modérées qui se sont produites dans ces derniers mois sont dues surtout à l'un des partis qu'elle réunit dans son cartel, l'ancien parti progressiste devenu la Fédération républicaine.

Sous la signature de son vice-président, M. Georges Bonnefous, député de Seine-et-Oise, elle adressa au pays, à l'occasion des prochaines élections cantonales, un appel que publia la *République française.* Elle y réclamait une politique « d'union nationale », « de liberté dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique », « une politique sociale de travail fécond et ordonné ». Enfin, elle mettait en garde les électeurs contre les radicaux-socialistes, les socialistes et les communistes (1). Quinze jours après, la Fédération manifestait de nouveau ses sentiments dans un article que son président, M. Isaac, publiait, à ce titre, dans l'*Echo de Paris.* Il y faisait le procès des radicaux et y prenait la défense du Bloc national. « Avec le radicalisme, écrivait-il, nous allons au développement de l'étatisme, du fonctionnarisme, des monopoles d'Etat, de la domination des esprits et de la jeunesse par des maîtres tendancieux ; nous

(1) *République Française,* 13. 4. 22.

llons à l'impôt sur le capital et à toutes les concessions imaginables en matière fiscale pour s'attirer les bonnes grâces des amis socialistes, collectivistes et communistes. Nous allons à l'affaiblissement graduel de l'armée et à sa transformation en vagues milices qui rappelleront les gardes nationales, auxquelles nos pères ont dû les journées de juin 1848, ainsi que la Commune de Paris, en 1871. Nous allons à un douteux humanitarisme international, qui sera une arme perfide aux mains des Allemands et des Russes. Nous allons ou à la guerre étrangère ou à la guerre civile, peut-être aux deux ; car rien de tel que le pacifisme pour faire trébucher les peuples dans la guerre ou les dissensions intestines. » (1)

M. Isaac choisit la ville de Lyon, dont il est député, pour développer le programme de la Fédération déjà esquissé par lui dans une réunion antérieure à Rouen et dans son article de l'*Echo de Paris*. Après avoir fait le procès des radicaux, il déclarait que la Fédération républicaine n'était nullement un parti négatif, mais qu'elle avait « un programme, une politique et une discipline ». Son programme, c'est « de mettre de l'ordre dans la maison » ; sa politique, c'est « la paix à l'extérieur et à l'intérieur » ; sa discipline, c'est de « s'habituer à travailler en commun, à étudier les très nombreuses et très délicates questions qui s'imposent à l'attention publique... et surtout à ne point attendre pour faire cette bonne besogne la veille des élections, mais à vivre dans l'organisation, la méthode et la prévoyance » (2).

Peut-être trouvera-t-on bien générales ces déclarations ; on y cherchera en vain ces questions d'enseignement et ces libertés religieuses qui préoccupent, à l'heure présente, tant de Français, parce qu'ils ne les séparent pas du grave problème de la reconstitution matérielle et morale du pays.

En même temps, un autre parti adhérent à l'Action nationale républicaine, l'Action libérale populaire, par une lettre fort courte adressée à ses membres, recommandait pour les prochaines élections cantonales « les candidats d'union nationale » (3). Sans doute parce que ses idées politiques et sociales étaient connues depuis longtemps, elle estimait inutile de les exposer.

Banquet du 13 juin 1922.

Comme tous les autres groupements politiques, l'Action nationale voulut affirmer sa constitution et promulguer son programme dans un grand banquet. Il eut lieu sous la présidence de M. François Arago. A la table d'honneur étaient assis MM. Isaac, député, ancien ministre ; François-Marsal, sénateur, ancien ministre ; Lefebvre du Prey, député, ancien ministre ; Chassaigne-Goyon, député ; Raphaël-Georges Lévy, sénateur ; général de Castelnau, Edouard Soulier, Maurice Barrès, députés ; Touron, sénateur ; de La Rochefoucauld ; Pascalis, ancien président de la Chambre de commerce de Paris ; Hervey, sénateur ; Leredu, député, ancien ministre ; Pierre Dupuy, député ; Yves Guyot, ancien ministre ; Laudet ; Boivin-Champeaux, sénateur ; Escudier, Gourd, François de Wendel, Joseph Barthélemy, Marcel Habert, docteur Thibout, Forzy, députés ; MM. de Peyrimoff, Louis Mill, docteur Jan, Merlin ; Blaisot, député ; Dassonville ; Adrien Constans, député ; Orry, secrétaire général ; Bourgin ; Dufresne, trésorier ; Lailler.

(1) *Echo de Paris*, 29. 4. 22.
(2) *Débats*, 1. 5. 22.
(3) *Libre Parole*, 30. 4. 22.

Attitude de M. Jonnart.

M. Jonnart, président du Parti démocratique et social, invité au banquet, n'y était présent ni en personne ni par procureur. Il ne s'y fit représenter que par une courte lettre qui fut lue avant le discours ; elle félicitait M. Arago du beau nom qu'il porte, saluait dans l'Action nationale républicaine une organisation voisine de la sienne, et affirmait qu'on les trouverait unies, l'une et l'autre, contre les ennemis de l'ordre social.

Discours de M. François Arago.

« Républicains sans épithète. »

M. François Arago ouvrit la série des discours, en sa qualité de président du groupe et du banquet, pour développer le programme d'ensemble de son parti. Il revendiqua pour ses adhérents la qualité de « républicains sans épithète ». Le lendemain, dans la *Liberté*, M. Louis Latapie résumait ainsi ses déclarations politiques :

« Avant tout l'union, l'union des citoyens, et restauration nationale dans l'ordre républicain ; sécurité des frontières, stricte exécution des traités, équitable répartition des charges fiscales et simplification des impôts ; libération de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, des tutelles administratives ; retour à l'initiative privée des fonctions qui ne relèvent pas normalement de l'Etat ; organisation méthodique des services et des pouvoirs régionaux. » Qui oserait soutenir que [ce n'est pas] là l'exposé des vœux de l'immense majorité des Français : union, ordre et travail dans la paix et dans la liberté ?

Nous sommes des « républicains tout simplement », a dit M. Arago. Le mot est assez beau par lui-même ; on en affaiblit le sens lorsqu'on lui accole une épithète. Ce sont les épithètes qui nous perdent parce qu'elles nous divisent. La dernière invention des professionnels qui ont ajouté au mot « républicain » cette définition « de gauche », est surtout détestable. Il est impossible d'expliquer honnêtement en quoi un « républicain tout simplement » diffère d'un républicain de gauche. Mais cela sert, dans les circonscriptions, d'obscures intrigues entre les candidats sans scrupules et les préfets sans craintes (1).

Cette sortie contre les « républicains de gauche » ne semble pas indiquer une cordialité particulière entre l'Action nationale et le Parti Jonnart, dont les membres s'intitulent précisément « républicains de gauche ».

M. Arago en fit une autre contre les préfets, qu'il accusa de pratiquer une politique hostile à la majorité du 16 novembre et au Gouvernement qui en est issu.

« Je ne pense pas qu'on soit d'humeur à tolérer bien longtemps en France ce spectacle d'un gouvernement voulu et acclamé par tout le pays et qui n'est contrarié que par ses fonctionnaires. On n'a qu'à visiter la France pour recueillir partout les mêmes doléances, et il faudra bien qu'on fasse justice à l'unanimité de ces griefs. »

Cette observation de Gambetta ne s'applique-t-elle pas très exactement à la situation actuelle ? On la trouve dans le discours de Romans, en septembre 1878, un an après les élections fameuses du 14 octobre 1877.

Ce fut là un avertissement donné au Gouvernement, auquel plusieurs fois depuis, en particulier après les élections cantonales de 1922, les députés de l'Entente démocratique ont reproché de tolérer de la part de ses préfets et de ses hauts fonctionnaires une politique radicale.

(1) *Liberté*, 15. 6. 22.

La paix religieuse.

M. Arago eut la loyauté de ne pas esquiver la question religieuse. Ses déclarations à ce sujet présentèrent d'autant plus d'intérêt que plus nombreux étaient les catholiques qui avaient adhéré à l'Action nationale ou prenaient part à son banquet ; en voici le texte :

Le pays réclame la paix sociale, la paix religieuse.

En ce qui concerne la question religieuse, nous sommes en présence d'un fait politique qui est entré dans la volonté réfléchie de nos concitoyens : le fait de la laïcité de l'Etat, en vertu de laquelle l'Etat, en tant que tel, s'il respecte toutes les religions, ne fait profession d'aucune, pas même de celle qui réunit l'immense majorité des Français.

Or, quelles que puissent être les divergences d'opinions sur la valeur et les conséquences de ce fait, nous estimons que le patriotisme impose à tous les Français le devoir de le considérer comme acquis, et de clore sur ce point une discussion qui ne pourrait plus être qu'irritante.

C'est là, je n'hésite pas à le répéter, une condition essentielle de cette paix religieuse qu'ici nous désirons tous complète et définitive.

Mais il en est une seconde, dont je tiens à signaler l'égale importance.

Nous considérons que la laïcité de l'Etat ne doit pas être détournée de son sens et ne doit pas dévier, comme quelques attardés semblent encore le désirer, vers un état de fait qui paraîtrait n'avoir été créé que pour rendre illusoires dans la pratique les droits et les libertés de tous les catholiques, comme de tous ceux qui ont une croyance religieuse positive.

La liberté doit être égale pour tous, et vous avouerez que, en une matière où les consciences sont en jeu, si tout privilège doit disparaître, tout ostracisme serait odieux.

Discours de M. Soulier.

Après M. Arago, M. Soulier, en un langage ferme et clair, s'inspirant à la fois de l'amour de la patrie et de la justice internationale, étudia notre politique extérieure, insistant sur la nécessité d'exiger de l'Allemagne les réparations promises et l'application stricte du traité de Versailles. Exaltant la République, il déclara qu'elle avait été sacrée deux fois : la première par la politique de Léon XIII, la seconde par la victoire de Foch. Ses auditeurs n'ont pas manqué depuis de remarquer une opposition à peu près complète de son discours avec celui que devait faire entendre plus tard à la Chambre M. Marc Sangnier (1), président de ce parti de la Jeune-République, dont M. Soulier a été longtemps vice-président ; ce qui indiquerait une profonde fissure au sein de cette organisation.

Discours de M. François-Marsal.

Après un discours fort élevé de M. Hubert Bourgin sur les relations nécessaires qui doivent unir la politique et la morale, M. François-Marsal donna un aperçu de notre situation financière et des remèdes qu'elle réclame (2).

Avec une science financière consommée, l'ancien ministre des Finances a fait un exposé complet de la situation financière et économique de la France, montrant les charges écrasantes qui pèsent sur le capital, les complications inextricables de notre système fiscal, les frais considérables qu'absorbe le recouvrement des impôts. Il a fait une critique serrée du fameux impôt sur le capital que prônent les radicaux et les socialistes. Malgré ses critiques, il s'est gardé de tout pessimisme : il a montré les résultats réels obtenus par notre effort financier depuis quatre ans, les ressources merveilleuses que présente notre pays au point de vue économique, à condition qu'on les mette en valeur par le travail, dans lequel il a salué l'artisan de notre relèvement. Traitant le problème des réparations dues par l'Allemagne, il a démontré que leur exécution est une condition indispensable de notre restauration économique, et prouvé, par un aperçu très précis des ressources de nos voisins, qu'ils étaient tout à fait en mesure de les payer en faisant honneur à leurs engagements. Sur ce point, son discours rejoignait celui de M. Soulier (1).

La presse, en rendant compte de cette manifestation, marqua la position des divers partis en face de l'Action nationale républicaine.

Naturellement, les journaux du cartel des Gauches (socialistes et radicaux) affectèrent à son égard un ton méprisant chez les uns, plaisant chez les autres. L'organe officiel de la Ligue de la République, l'*Ere Nouvelle*, montra dans ce groupement la réunion de toutes les réactions. Au contraire, les *Débats*, la *Libre Parole*, l'*Eclair*, la *Croix* et la *République Française* enregistrèrent avec satisfaction les déclarations de M. Arago, *avec cependant quelques nuances*. Dans la *République Française*, M. Latapie regrettait la scission du Parti républicain démocratique et social de M. Jonnart et de l'Action nationale de M. Arago ; à leur action parallèle il préférait le front unique, qu'il appelait de ses vœux contre le radicalisme (2).

Le « fait » de la laïcité.

Au contraire, dans la *Croix*, M. Guiraud marquait la froideur du parti Jonnart envers le parti Arago, et il en voyait la raison dans leur conception opposée de la laïcité. « Nous sommes heureux de constater, écrivait-il, que, à la différence du parti Jonnart, l'Action nationale républicaine ne voit dans la laïcité qu'un *fait*, lequel, comme tous les faits, peut se modifier, et non comme un principe devant commander toute la politique d'aujourd'hui et de demain. Nous saluons l'assurance qu'on veut épurer ce fait du sectarisme, dont trop d' « attardés » veulent le pénétrer. Nous avons applaudi la condamnation de l'ostracisme ; mais puisque, avec raison, l'Action nationale républicaine ne veut pas s'en tenir à de simples déclarations mais agir, nous espérons qu'elle nous délivrera des lois d'ostracisme que les « attardés » du Bloc de gauche veulent maintenir ; or, ces lois d'ostracisme sont celles qui forcent à l'exil ceux qui veulent suivre la règle de vie qu'ils se sont librement donnée, les religieux, et privent du droit commun sur l'association et l'enseignement, les catholiques et les Congrégations. » (3)

Quelques jours après, avec l'autorité que lui donne son éminente dignité dans l'Eglise, le cardinal Dubois définissait de quelle manière les catholiques peuvent admettre le fait de la laïcité. Il ne le considérait pas comme *acquis*, mais il faisait un devoir aux catholiques de travailler à le modifier et même à le supprimer, et de ne le tolérer que provisoirement.

Parlant, en effet, le 18 juin, à la séance de clôture de la IIe Semaine des Ecrivains catholiques — qui avait été consacrée tout entière à dénoncer la laï-

(1) Discours reproduit *in extenso* dans la *Documentation Catholique* (t. 7, col. 1349-1373), suivi des commentaires de tous les journaux de Paris (col. 1373-1399).

(2) Rapprocher son discours magistral à la clôture de la Semaine de la monnaie, publié intégralement dans la *Documentation catholique*, t. 7, col. 1 537-1 566.

(1) *Croix*, 15. 6. 22.

(2) *République Française*, 15. 6. 22.

(3) *Croix*, 15. 6. 22.

cité (1), — le cardinal-archevêque de Paris s'exprimait ainsi :

« J'applaudis à vos conclusions. Il faut combattre le laïcisme.

» Alors, c'est la guerre, c'est la rupture de l'union sacrée ! Et c'est nous, catholiques, qui en prendrions la responsabilité !

» Bien loin de moi de telles pensées... Je n'ai pas et ne voudrais pas nourrir des projets aussi inconsidérés.

» Mais je ne puis cependant pas taire la doctrine catholique ni passer condamnation sur les dangers religieux et nationaux d'une autre doctrine qui ruine notre foi et, qu'on le veuille ou non, sape les vraies traditions de la France.

» Le laïcisme — tel que vous l'avez défini — est un mal. Et donc il faut le combattre.

» Plaise à Dieu que nous puissions nous en délivrer ! A nous d'y travailler dans les conditions inspirées par la prudence et la charité.

» Il est des maux que l'on subit et avec lesquels il faut vivre... pendant qu'on cherche à s'en guérir. Le laïcisme politique est de ceux-là. Constatons-le comme un fait; supportons-le provisoirement, puisque nous ne pouvons faire autrement. Mais voyons plus loin que la période transitoire des lois dites intangibles. L'avenir n'est à personne, pas même à ceux qui ont rêvé d'exclure la religion de toute vie publique. Il est à Dieu, dont la pensée doit guider notre action et stimuler nos espérances. » (2)

Silences et timidité.

M. Guiraud s'étonnait que, dans son discours-programme, M. Arago n'eût pas même mentionné le grave problème de la réforme électorale, alors qu'il se plaignait du fléau de l'abstention et de la pression des préfets. N'aurait-il pas pu rechercher si le vote familial, le suffrage plural, la représentation proportionnelle n'y porteraient pas remède ? Il y avait là une grande lacune dans cet exposé de la politique de l'Action nationale. N'est-il pas étonnant aussi que le silence le plus profond ait été gardé sur la question scolaire, sur cette réforme de l'enseignement qui allait précisément être discutée à la Chambre dans de nombreuses séances, et cette répartition proportionnelle que réclament avec les catholiques tant d'esprits voulant établir la paix intérieure sur la justice ?

Ces silences ne marqueraient-ils pas, de la part de l'Action nationale républicaine, une certaine timidité à envisager nettement et de front les graves problèmes que pose notre politique intérieure ? Cette timidité ne conviendrait pas en face de la hardiesse que manifeste la Ligue de la République, surtout depuis que M. Joseph Caillaux lui-même a pris la direction de son moniteur officiel, l'*Ere Nouvelle*, en lui donnant pour directeur son homme de confiance, M. Albert Dubarry, et en devenant lui-même son principal collaborateur.

Recul du Bloc national aux élections partielles

Élections législatives.

Dans quelle direction semble s'orienter le pays que se disputèrent ainsi le Bloc de gauche en formation et le Bloc national si vivement attaqué par ses adversaires et quelques-uns de ses adhérents ? On peut en chercher des indices dans les élections partielles qui se succédèrent en 1921.

Lot-et-Garonne.

L'année 1920 s'était terminée par un échec du Bloc national dans le Lot-et-Garonne. Au scrutin de ballottage, M. Renaud Jean, socialiste communiste, avait été élu par 18 651 voix contre M. Fauvel, candidat du Bloc national, qui en avait obtenu 14 069, et M. Balet, radical, qui en avait eu 7 364. En comparant ces résultats à ceux du premier tour, on constatait que le candidat du Bloc national avait gagné entre les deux tours 1 073 voix et le communiste 6 500 environ, et qu'au second tour un radical avait immobilisé sur son nom 7 364 voix. Ainsi, au second tour, soit en se maintenant à un radical, soit en se portant sur le socialiste, les voix radicales, qui s'étaient réparties, quinze jours avant, sur les trois candidats, avaient fait le succès du communiste. C'était donc un Bloc de gauche qui faisait déjà le succès de M. Renaud Jean, dans un département qui avait pour représentant au Sénat le président du Conseil, M. Leygues.

On s'explique l'émotion que causa dans le pays et au Parlement une élection qui non seulement faisait perdre un département au Bloc national, mais encore manifestait déjà une certaine entente, affichée chez les uns, tacite chez les autres, des radicaux avec les pires éléments socialistes. M. Hervé, l'un des auteurs du Bloc national, prétendit faire porter aux catholiques la responsabilité de cet échec en les accusant d'avoir imposé au Bloc un candidat trop catholique. « Il est clair, disait-il, que la faute initiale a consisté à ne pas faire le Bloc dès le premier tour sur un candidat unique ; il est non moins clair que ce candidat unique, après les résultats électoraux du 16 nov. 1919 dans le département, devait appartenir à la gauche du Bloc national et non, comme M. Fauvel, à la droite de ce Bloc. » (1) M. Gustave Hervé, en l'appelant « le candidat de l'évêché », oubliait de dire qu'il avait accepté « les lois laïques ». Cela d'ailleurs n'avait pas empêché M. Fauvel d'être battu par les socialistes avec la complicité des radicaux.

Haute-Savoie.

Le 27 février 1921, nouvel échec pour le Bloc national dans le département de la Haute-Savoie. Au second tour, un radical-socialiste, M. Duboin, remplaçait un député catholique, M. Perrollaz, décédé ; il était élu par 29 580 voix contre un modéré, M. Anthonioz, qui en obtenait 24 522.

Ce dernier recueillait environ 2 000 voix de moins que n'en avait eu, en 1919, M. Perrollaz, ce qui semblait indiquer un recul du Bloc national. D'autre part, entre les deux tours de scrutin, il n'avait gagné que 2 000 voix (passant de 22 334 voix, le 13 février, à 24 522, le 27), tandis que son concurrent radical-socialiste, M. Duboin, en avait obtenu environ 7 600 de plus. Or, entre les deux tours s'était effacé un communiste qui avait recueilli, le 13, 7 226 voix. Ce simple rapprochement de chiffres prouve avec la dernière évidence que ce qui a fait le succès de M. Duboin, c'est la concentration sur son nom des voix radicales et des voix communistes, c'est-à-dire le blocage de la gauche, y compris les communistes.

Paris (2e secteur).

Le même jour, dans le 2e secteur de Paris — celui qui en 1919 avait élu premier de sa liste le premier chef du Bloc national, M. Millerand, — une élection partielle avait eu lieu pour remplacer M. Mil-

(1) Voir les documents publiés à cette occasion et sur cette question par la *Documentation Catholique*, t. 7, col. 1 467-1 500 et 1 571-1 592.

(2) *Semaine religieuse de Paris*, 24. 6. 22.

(1) *Victoire*, 21. 12. 20.

lerand lui-même, élu président de la République, et M. Lauche. Elle avait abouti à un ballottage donnant à la liste Bloc national Le Corbeiller-Bonnet une moyenne de 47 000 voix, à la liste communiste Loriot-Souvarine une moyenne de 32 800 voix, et à la liste socialiste unifiée Mauranges-Maurin une moyenne de 12 900 voix ; les abstentions avaient été considérables (117 000 votants sur 190 000 inscrits).

Ce ballottage constituait un échec pour le Bloc national dans un secteur où ses candidats avaient tous passé d'emblée, en 1919, avec une forte majorité.

L'ensemble des deux listes socialistes (32 800 + 12 900 = 45 700) atteignait presque les voix du Bloc national, et on se demandait ce que donnerait le deuxième tour. Naturellement, les journaux de gauche se réjouissaient, à commencer par les organes radicaux, qui, en ne présentant pas de candidats de leur parti, avaient laissé le champ libre aux socialistes — aux communistes comme aux autres — en les assurant de leurs voix. « Le Bloc national, depuis longtemps désavoué en province, est définitivement condamné à Paris même », écrivait M. Yvon Delbos (1), et, pour compléter la victoire, au nom de « l'union des gauches » il faisait appel, en faveur des communistes qui arrivaient « en tête », même aux républicains de gauche. Les journaux du Bloc national : la *Victoire* (2), de Gustave Hervé ; l'*Eclair* (3), de Buré, ne dissimulaient ni leur déconvenue ni leurs appréhensions. Dans la *Libre Parole*, M. Joseph Denais trouvait le réveil « brutal » et la situation « sérieuse ». Et il tirait du scrutin cette leçon : « Que l'on ne dise point, avec un complaisant optimisme, que, les communistes arrivant en tête, l'union de toutes les gauches ne saurait se faire sur leur nom : les frères ennemis que sont les divers groupements socialistes se groupent en un faisceau compact dès qu'il s'agit d'abattre « l'ennemi commun » ; n'ont-ils pas, d'ailleurs, le même idéal, qui est le bouleversement social par tous les moyens, les plus violents comme les plus insidieux ? Leurs divergences sont toutes de tactique, d'opportunité et de personnes. » (4)

Le scrutin de ballottage du 13 mars donna la victoire à la liste du Bloc national, qui obtint une moyenne de 70 000 voix contre 58 000 à la liste communiste. En s'en félicitant, la *Croix* ajoutait : « Le fait que les communistes Loriot et Souvarine aient réuni près de 60 000 suffrages doit donner singulièrement à réfléchir à quiconque veut le maintien de l'ordre public. » (5) Dans le même journal, M. Guiraud faisait remarquer que les Blocs qui s'étaient heurtés dans le 2e secteur étaient hétéroclites, puisque des républicains de gauche avaient voté pour des bolchevistes et des catholiques pour le franc-maçon Bonnet, et il concluait : « Les élections partielles qui se sont succédé depuis un an laissent une impression de malaise, même quand elles marquent une défaite du socialisme. » (6)

Côtes-du-Nord.

Le 17 avril, des élections législatives eurent lieu dans les départements des Côtes-du-Nord et de l'Oise, pour remplacer, dans le premier, cinq députés radicaux qui avaient été élus sénateurs, dans le second, un modéré et un radical décédés ; il y eut partout ballottage. Au second tour, qui eut lieu le 1er mai suivant, on obtint des résultats qui méritent d'être commentés.

Dans les Côtes-du-Nord, au premier tour, les électeurs ne s'étaient trouvés en présence que de deux listes : une liste dite d'union républicaine, mais en réalité du Bloc des gauches, allant depuis M. Meunier, qui, après avoir été de l'Action libérale, avait de plus en plus évolué vers la gauche avec MM. de Chappedelaine et de Kerguézec et se présentait ce jour-là comme radical-socialiste, jusqu'à un socialiste, M. Radiguer, et une liste socialiste incomplète. Conservateurs et libéraux n'avaient pas présenté de candidats ; mais pour gagner le temps de mettre en ligne une liste, ils avaient prêché l'abstention afin de rendre, par défaut de *quorum*, un second tour nécessaire. La tactique avait réussi. Entre les deux tours, les radicaux-socialistes avaient débarqué M. Meunier, que ses palinodies politiques rendaient peu sympathique même à ses nouveaux amis, et l'avaient remplacé par un républicain de gauche, M. Gallon. Quant aux adversaires du Bloc de gauche, ils avaient fait une entente entre eux et composé sur les bases de la proportionnelle une liste allant de M. de Kéranflech, ancien sénateur catholique battu au dernier renouvellement, jusqu'à un républicain de gauche. Leur liste eut quatre de ses membres élus, dont M. de Kéranflech, celle de gauche n'en eut qu'un, M. Gallon, le plus modéré, celui-là même qu'on avait substitué à M. Meunier.

Cette élection était une revanche sur les élections sénatoriales qui, moins de cinq mois auparavant, avaient été un triomphe pour le Bloc des gauches. Il est intéressant de constater qu'elle fut due non à un Bloc plus ou moins national, mais à l'application entre plusieurs partis, gardant leur physionomie propre, de la représentation proportionnelle ; et c'est la conclusion qu'il faut tirer de cette élection si curieuse des Côtes-du-Nord.

Oise.

Dans l'Oise, au contraire, le scrutin de ballottage du 1er mai donna la victoire à la liste de l'Union des gauches (MM. Desgroux et Schmidt), qui obtint une moyenne de 37 000 voix contre une moyenne de 32 800 voix à la liste modérée de MM. Lecomte et Branthome, qui cependant était arrivée la première au premier tour.

Entre les deux tours, la liste modérée avait gagné 7 000 voix, la liste radicale 11 000. Quant à la liste socialiste unifiée, qui avait obtenu 10 773 voix le 17 avril, elle s'était retirée, et le 1er mai ses voix s'étaient portées sur les candidats radicaux. Dans ce département comme dans le Lot-et-Garonne et la Haute-Savoie, la réunion des voix radicales et socialistes faisait échouer le Bloc national.

Basses-Pyrénées.

Il en fut de même dans les Basses-Pyrénées. Au premier tour, le 1er mai, M. Champetier de Ribes, du Secrétariat social de Paris, était arrivé le premier avec 22 214 voix, suivi de près par un républicain de gauche, M. Doléris (21 660 voix) ; un socialiste, M. Garrabe, en obtenait 1 929. Vu le faible écart qui séparait les candidats modéré et avancé, tout dépendait des 1 929 voix socialistes. Le Parti Jonnart, par l'organe du *Temps*, les réclama pour le candidat radical afin de faire échec à un candidat d'Union nationale républicaine mais qui était personnellement catholique et qui à ce titre était pour lui « un candidat d'opinion républicaine moins ferme » (1).

Cette tactique fut signalée, à la fois, dans la *Libre Parole* au nom des libéraux par M. Joseph Denais (2),

(1) *Ere Nouvelle*, 28. 2. 21.
(2) *Victoire*, 1. 3. 21.
(3) *Eclair*, 1. 3. 21.
(4) *Libre Parole*, 1. 3. 21.
(5) *Croix*, 15. 3. 21.
(6) *Ibidem*.

(1) *Temps*, 6. 5. 21.
(2) *Libre Parole*, 6. 5. 21.

et au nom des radicaux par l'*Ere nouvelle*, saluant ironiquement « l'adhésion inespérée » du *Temps* au Bloc de gauche : « Après une réfutation en règle de la doctrine de l'union des gauches, le *Temps* s'y rallie et la dépasse même. C'est à propos du ballottage des Basses-Pyrénées, où le candidat républicain modéré a besoin, pour être élu, des voix socialistes et communistes. Notre confrère reproche au *Journal du Peuple* de prêcher à ces derniers l'abstention. Et il s'écrie : « Pourquoi » tenter, *sans d'ailleurs devoir y réussir*, de faire » passer un candidat d'opinion républicaine moins » ferme ? » Ainsi, non seulement il appelle, mais il escompte pour son candidat les voix socialistes et communistes... Comment les radicaux hésiteraient-ils à s'allier aux socialistes, quand il fait appel, pour ses candidats, à la discipline républicaine des communistes eux-mêmes. » (1)

Les socialistes répondirent à l'invitation du *Temps*, et le 15 mai, M. Doléris, républicain de gauche, fut élu par 26 358 voix contre Champetier de Ribes, qui en obtenait 22 941. Entre les deux tours, ce dernier n'avait gagné que 700 voix tandis que son concurrent de gauche en récoltait 4 000 de plus ; ce qui est la preuve manifeste que les 1 929 voix socialistes s'étaient portées sur M. Doléris. D'ailleurs, le *Patriote des Basses-Pyrénées*, qui avait soutenu la candidature Champetier de Ribes, faisait remarquer que *Bonsoir* et la *France libre*, organes des socialistes français, avaient fait résolument campagne pour M. Doléris.

Dans la *Croix* (2), M. Guiraud insista sur le caractère de cette élection. Il faisait remarquer que M. Doléris avait eu à la fois pour lui l'appui de l'aile gauche du Bloc national, le parti Jonnart-Barthou, et celui des radicaux-socialistes, contre M. Champetier de Ribes, candidat, lui aussi, du Bloc national. « Le *Radical*, organe du Bloc national, se félicite du succès de M. Doléris, lui souhaite la bienvenue dans le sein du Bloc, et par là même applaudit à l'échec de M. Champetier de Ribes... qui se réclamait lui aussi du Bloc national. Le passage du *Radical* mérite d'être cité. « M. le Dr Doléris, membre si hautement estimé de » l'Académie de médecine, nouveau député des Basses-» Pyrénées, sera le bienvenu dans le groupe de la » Gauche républicaine démocratique, dont M. Barthou » est le président d'honneur. Leur département com-» mun a, dans cette élection de dimanche dernier, » marqué sa volonté *de voir se continuer l'action* » qu'il avait lui-même indiquée à ses élus le 16 no-» vembre. » (3) Or, en même temps, les adversaires irréductibles de la « politique du 16 novembre » acclamaient de leur côté M. Doléris. L'*Ere nouvelle* est l'organe de M. Westphal, trésorier de la Ligue des Droits de l'Homme ; elle s'efforce de constituer un Bloc de gauche comprenant radicaux et socialistes et excluant quiconque serait soupçonné de tiédeur à l'égard des « lois laïques », arche sainte de la démocratie. Or, elle célèbre l'élection de M. Doléris comme un succès républicain...

» Un autre journal qui travaille également à la résurrection du combisme, le *Rappel*, est aussi lyrique ; pour lui, l'élection de M. Doléris est « un » succès du Bloc des gauches » ; c'est sous ce titre qu'il l'annonce : « Une fois de plus, dit-il, l'on a vu ce » que peut la discipline des partis de gauche coalisés » contre la réaction. Le triomphe est d'autant plus » sensible que le Dr Doléris réunit au second tour » plus de voix encore que l'adjonction des voix socia-» listes pouvait même faire espérer.

» Les abstentionnistes du premier tour ont com-» pris leur devoir. C'est en vain que le *Temps* [17 mai » 1921] déclare à nouveau — comme il le fit » déjà lors de l'élection de la Haute-Savoie — que « vainement les radicaux-socialistes essayeront de » confisquer à leur profit un résultat qui, dans » la réalité, leur échappe ». Les faits sont les faits ; » le Dr Doléris s'est présenté aux élections comme » candidat radical... Quoi qu'en dise notre con-» frère, il n'y a pas plus « querelle d'idées » que « querelle de mots ». Nous ne nous arrêterons pas » aux teintes et aux demi-teintes que peuvent pré-» senter les étiquettes des candidats. L'élection des » Basses-Pyrénées est un succès du Bloc national des » gauches ; nous l'enregistrons et y applaudis-» sons. » (1)

En réalité, dans cette élection, le parti Jonnart avait fait la concentration de tous les partis de gauche (y compris le parti socialiste), contre le candidat de la droite du Bloc national.

Elle marquait une cassure du Bloc national entre le Parti Jonnart et le reste du Bloc, et une tentative du Parti Jonnart de remplacer le Bloc national, dont il se réclamait jusqu'alors, par un autre Bloc excluant les libéraux et les catholiques, même respectueux du « fait de laïcité », et comprenant tous les partis de gauche : Alliance démocratique, radicaux et radicaux-socialistes, socialistes français et unifiés.

Isère et Saône-et-Loire.

Le 12 juin, deux élections sénatoriales eurent lieu dans l'Isère et en Saône-et-Loire.

Dans le premier département, un ancien député radical se réclamant hautement du Bloc de gauche, M. Rajon, remplaçait M. Antonin Dubost, décédé.

Dans le second, M. Simyan, député, était élu par 739 voix contre M. Théo Bretin, ancien député socialiste, qui en obtenait 309, et M. Bruno, radical, qui en avait 125.

L'*Ere Nouvelle*, organe du Bloc de gauche, et le *Temps*, organe du Parti Jonnart, se réjouirent simultanément de ces résultats comme ils avaient fait le mois précédent pour l'élection des Basses-Pyrénées. Cependant, bien que dans les deux cas un radical remplaçât un radical, il semble que ces deux élections aient marqué un pas à gauche. Dans l'Isère, M. Rajon semblait plus avancé que son prédécesseur, M. Antonin Dubost, et il avait réalisé sur son nom le Bloc des gauches, puisque socialistes non communistes et radicaux avaient voté pour lui. En Saône-et-Loire, l'élection marquait une évolution, sinon du département, du moins de l'élu. Le 16 novembre 1919, M. Simyan avait été élu député de Saône-et-Loire sur une liste de Bloc national, appelant de ses vœux le maintien de l'Union sacrée, « Apprenons à nos enfants, disait sa proclamation, à s'aimer, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, et donnons-leur à tous la même protection. Respectons également toutes les croyances philosophiques ou religieuses, et garantissons-leur la liberté résultant des lois existantes. » (2)

Le 12 juin, au contraire, M. Simyan était élu comme radical, et six mois après, le 17 décembre, il devait voter avec les radicaux du Sénat contre la reprise des relations de la France avec le Saint-Siège, avec d'ailleurs l'élu de l'Isère, M. Rajon.

Ces deux votes montrent qu'en les classant parmi ses amis l'*Ere Nouvelle* avait eu raison contre le *Temps* (partisan de l'ambassade auprès du Vatican).

---

(1) *Ere Nouvelle*, 7. 5. 21.
(2) *Croix*, 20. 5. 21.
(3) Cité par la *Croix* du 20. 5. 21.

(1) *Rappel*, 17. 5. 21 ; cité par la *Croix*, 20. 5. 21.
(2) *Programmes, professions de foi et engagements électoraux de 1919* (Imprimerie de la Chambre des Députés, Paris, 1920), p. 740.

Eure, Charente-Inférieure et Oran.

Le 17 juillet, trois élections sénatoriales eurent lieu dans l'Eure, en Charente-Inférieure et à Oran. Trois radicaux, MM. Lefèvre, Chapsal et Gasser, furent élus pour remplacer un modéré dans l'Eure (M. Milliard, président du parti progressiste), un radical dans la Charente-Inférieure (M. Combes), un républicain de gauche (M. Etienne) à Oran.

Dans l'*Eclair*, M. Buré railla ce « beau dimanche du Bloc de gauche », disant que les élus ne lui semblaient pas d'une teinte bien radicale (1). Mais un autre journaliste encore mieux informé, M. Lautier, déclarait que ces élections étaient « radicales du meilleur aloi ».

« Dans l'Eure, disait-il, M. Abel Lefèvre, ancien député radical-socialiste, est le type classique du radical... Dans le département d'Oran, il est exact que, jusqu'à ce jour, la forte personnalité de M. Eugène Etienne gênait les radicaux qui voulaient déployer leur drapeau... Dans la Charente Inférieure, l'élection a été plus significative encore. Le candidat républicain modéré était M. Carré-Bonvalet, ancien député, riche et populaire. M. Chapsal, qui a rempli de hautes fonctions au ministère du Commerce, et qui est très connu, passait pour un républicain de gauche, mais non point pour un membre authentique du parti radical et radical-socialiste. Aussi lui a-t-on demandé des gages. Avant de faire l'union sur son nom, les radicaux ont exigé des engagements précis, que l'honorable M. Chapsal a souscrits sans hésitation. Il a notamment promis de voter contre le rétablissement de l'ambassade au Vatican. » (2)

Si nous nous reportons au scrutin du 17 déc. 1921, nous voyons, en effet, que MM. Lefèvre, Chapsal et Gasser ont voté contre l'ambassade du Vatican, donnant ainsi raison à M. Lautier contre M. Buré. En remplaçant un modéré par un radical-socialiste, un républicain de gauche par un autre radical-socialiste, les élections du 17 juillet marquaient donc de nouveaux succès du Bloc de gauche sur le Bloc national (Eure) et sur le Parti démocratique et social auquel appartenait M. Etienne (Oran).

Dordogne.

Le 4 décembre, une élection partielle eut lieu dans la Dordogne pour remplacer au Sénat M. Claveille, décédé. Un député radical-socialiste, M. Sireyjol, fut élu au troisième tour par 662 voix contre 307 restées fidèles à un autre candidat radical-socialiste, M. Michel, et 384 voix à M. de Marcillac, qui se réclamait du Bloc national. Une polémique s'engagea aussitôt au sujet de cette élection entre le *Rappel* (3), qui réclamait M. Sireyjol pour le Bloc de gauche, et le *Temps* (4), qui le réclamait pour ce parti en formation cher à son cœur qui, excluant la droite du Bloc national (catholiques), unirait les radicaux-socialistes et le Parti Jonnart. Cette controverse avait son intérêt puisqu'elle cherchait à dégager l'orientation politique de la Dordogne. Plusieurs faits ultérieurs ont donné raison, semble-t-il, au *Rappel*. Quand cette élection s'est produite, on était à la veille du grand débat du Sénat sur la question du Vatican, et le *Temps* était avec le Parti Jonnart pour la reprise des relations. Or, le premier acte de M. Sireyjol au Sénat fut de voter, le 17 décembre, avec l'ensemble des radicaux-socialistes du Sénat contre l'ambassade de France au Vatican. Son prédécesseur, qui avait adhéré à l'Alliance démocratique, mère du Parti Jonnart, était inscrit au groupe sénatorial relativement modéré de l'Union républicaine ; lui s'inscrivit aussitôt à la Gauche démocratique, qui conserve pieusement le culte de M. Combes. Tout cela indiquait une évolution à gauche. Le *Temps* le contestait en rappelant qu'en 1919 M. Sireyjol avait été élu député sur une liste de Bloc national ; le fait était exact, mais l'attitude de M. Sireyjol au Sénat a prouvé que cette liste de 1919 avait été hétéroclite puisqu'elle réunissait, entre autres candidats, un élu, M. Robert David, qui était l'un des agents de la politique religieuse de M. Jonnart et un adversaire déclaré de cette même politique, M. Sireyjol.

Le *Temps* se réjouissait qu'un candidat de concentration républicaine l'eût emporté sur M. de Marcillac, qu'il qualifiait dédaigneusement d'adhérent du Bloc national, c'est-à-dire « du parti qui *va de la droite à quelques éléments du centre* » ; en réalité, il acclamait une victoire radicale-socialiste. Cet aveuglement, que le *Rappel* lui fit remarquer, nous montre que, soupçonneux à l'égard du Bloc national, le *Temps* a des regards de complaisance pour la gauche, dans laquelle il reconnaît trop facilement des amis ; et c'est là l'un des enseignements de cette élection de la Dordogne (1).

Élections municipales.

En supprimant par extinction un certain nombre de sièges de députés, la Chambre rendit beaucoup plus rares les élections législatives ; aussi la lutte prit-elle, dans certains cas, un caractère politique dans les élections départementales et communales. On le vit à Paris avec les candidatures Marty-Badina et Marthe Bigot, qui forment tout un ensemble.

A Paris : élection Marty.

Le 2 oct. 1921 devait avoir lieu dans le quartier de Charonne, à Paris, une élection municipale pour remplacer un radical-socialiste. C'était au lendemain du vote de la Chambre qui avait exclu du bénéfice de l'amnistie MM. Marty et Badina, ces mutins de notre flotte de la mer Noire qui avaient refusé de marcher contre les bolchevistes. Les socialistes communistes et unifiés résolurent de présenter aux élections M. Marty, bien que, condamné à dix ans de détention et détenu, il fût inéligible. Sur son nom se fit l'union de toutes les fractions du parti socialiste. Inventée par les communistes de l'*Humanité*, sa candidature fut acclamée aussitôt par les socialistes unifiés du *Populaire*. « Electeurs de Charonne, écrivait ce journal, donnez ce coup de barre à gauche et sans distinction de parti, votez pour Marty. » Et il donnait à entendre que le gouvernement lui-même n'attendait que l'élection de Marty pour faire voter l'amnistie et se dégager de la tutelle du Bloc national (2).

Un candidat vaguement radical s'étant présenté, les organes attitrés du Bloc de gauche se gardèrent bien de le soutenir et affirmèrent leur sympathie pour Marty. « Nous ne voulons voir en lui, disait Maurice Charny dans l'*Ere Nouvelle*, que le symbole de l'idée de tolérance, chère aux libres esprits, et la personnification lamentable de l'inégalité d'une justice parlementaire trop asservie à des passions politiques. » (3) Dans le *Radical*, M. [illegible], porte-parole du Parti Jonnart, déplorait, après le *Temps*,

(1) *Eclair*, 21. 7. 21.
(2) *Homme Libre*, 22. 7. 21.
(3) *Rappel*, 6. 12. 21.
(4) *Temps*, 7. 12. 21.

(1) Le 26 févr. 1922 a eu lieu, dans la Moselle, une élection sénatoriale, celle de M. Bertier de Sauvigny, qui, étant intéressante surtout au point de vue lorrain, sera commentée dans notre étude des questions d'Alsace-Lorraine.
(2) *Populaire*, 28. 9. 21.
(3) Cité par l'*Eclair*, 30. 9. 21.

te conjugaison des voix de l'*Humanité*, du *Popu-re*, de la *France Libre* et de l'*Ere Nouvelle*, en reur de Marty; bien qu'il fût parfaitement laïque », ce Bloc de gauche n'était pas de son ût; mais il n'en avait pas un autre à lui opposer, at au moins à Charonne (1).

Le scrutin du 2 octobre donna une énorme majorité M. Marty, qui obtint 4 574 voix contre 1 644 à son ncurrent, M. Reneux, radical *indépendant*, c'est-dire désavoué par son parti.

Après avoir insisté sur la gravité de la candidature arty, en montrant qu'elle était le résultat de l'en-ate des radicaux et des socialistes (numéro du 27 sep-mbre), le *Temps* se consola de ce résultat en disant : Beaucoup de bruit pour rien ! » (titre de son article 4 octobre) et en prétendant qu'en réalité aucun des rtis coalisés ne pouvait réclamer le bénéfice de cette ection. « Sont-ce les communistes ? Mais Marty n'est s d'opinion communiste ! Sont-ce les révolution-aires (S. F. I. O.) ? Mais les communistes ont rejeté, on sans dédain, leur concours. Les communistes 'ont voulu, à aucun prix, pactiser, même en un ioment de la vie électorale, même en un point de la éographie électorale, avec ceux qu'ils qualifient de raîtres et de renégats. Sont-ce les radicaux-socia-stes ? Sans doute, les dirigeants de ce parti anémique nt, avec quelque embarras, recommandé à leurs dhérents stupéfaits de voter pour un marin rebelle... lais communistes et même révolutionnaires refusent, vec une égale énergie, de se commettre et de se com-romettre avec les radicaux-socialistes, qu'ils traitent e « bourgeois ». Reste, il est vrai, le parti socialiste ational. Mais celui-là est, dans la mosaïque bigarrée es partis avancés, réduit à l'état d'échantillon. uand il combat contre quelqu'un, son adversaire ne 'en porte pas plus mal. Quand il appuie quelqu'un, on aide est négligeable. » (2)

Le *Temps* exagérait. Quelque réduit qu'il fût, le arti socialiste français avait amoindri, en 1919, la ste du Bloc national du troisième secteur de Paris n faisant passer trois de ses candidats, MM. Levasseur, ubriot et Rozier, et en contribuant au succès de IM. Painlevé et Buisson ; et d'autre part, comment le *'emps* avait-il oublié que quelques mois auparavant, ans l'élection des Basses-Pyrénées, il avait lui-même ait appel au concours de ces mêmes socialistes en aveur de son candidat M. Doléris, « républicain de auche », lequel n'avait été élu que grâce à eux et vec l'appui du journal *Bonsoir*, organe des socialistes rançais Aubriot et Rozier, tactique qu'avait dénoncée *e Patriote des Basses-Pyrénées*, journal de M. Cham-etier de Ribes ?

Quant à la timidité du Bloc des gauches en face de a candidature Marty, il l'exagérait aussi. Au lende-nain de l'élection, l'*Ere Nouvelle* s'en réjouit haute-nent, en mettant en avant la raison qu'elle devait lléguer désormais pour soutenir dans leur agitation arisienne les socialistes : en votant pour Marty, isait-elle, les radicaux votaient pour l'amnistie et ontre le Bloc national, faisant ainsi la preuve que 'Union de gauche existait et agissait. « Bonne ournée que celle de dimanche pour la politique de gauche, écrivait cet organe attitré du Bloc de gauche: ne élection législative à Alger, une élection muni-ipale à Paris, plusieurs élections aux Conseils géné-aux qui toutes vinrent renforcer le grand mouve-nent de poussée républicaine qui se confirme depuis 'erreur du 16 nov. 1919... Quant à l'élection de larty à Charonne, la presse réactionnaire peut épi-oguer à son aise sur l'éligibilité du héros de la journée ; mais ce n'empêche que le vote constitue un singulier camouflet à la politique du Bloc national et à l'amnistie au compte-gouttes. » (1)

(1) *Radical*, 30. 9. 21.
(2) *Temps*, 4. 10. 21.

Sous la signature du député socialiste français Aubriot, *Bonsoir* se réjouissait de l'élection Marty pour les mêmes raisons (2) ; quant à l'*Humanité* et au parti communiste, ils exultaient.

Une intéressante chronique de M. Jean Bernard dans l'*Eclair* montrait le chef d'orchestre invisible qui dirigeait ce chœur radicalo-socialiste ; c'était la franc-maçonnerie. En sommeil pendant la guerre, elle venait de se réveiller en confiant la direction de ses destinées en France au général Gérard et en votant un ordre du jour en faveur de M. Marty. C'est elle qui unissait le socialisme révolutionnaire du F.·. Sembat, le socialisme français du F.·. Jean Bon, le radicalisme bourgeois des FF.·. Debierre et Lafferre, pour le succès du candidat de l'*Humanité* (3).

La *Croix* et la *Libre Parole* tirèrent de cette élection les mêmes leçons pour les modérés. Après avoir montré l'hypocrisie des radicaux s'excusant de voter pour un communiste au nom de l'amnistie, M. Guiraud constatait que l'élection Marty, c'était l'affirmation d'un Bloc de gauche, penchant lui-même vers sa gauche socialiste, et il ajoutait : « L'échiquier des partis sera modifié profondément aux prochaines élections générales : [le Bloc national] s'en préoccupe-t-il ? Pour des champs de bataille nouveaux, prépare-t-il de nouvelles tactiques et de nouvelles armes ? Ou bien croit-il naïvement que les raisons qui firent sa victoire en 1919 garderont toujours leur vérité et leur force ? Grave illusion qui pourrait lui valoir, ainsi qu'au pays tout entier, les plus cruelles déceptions. » (4) Et le lendemain, M. Denais écrivait dans la *Libre Parole* : « Nous demandons quand nos amis prendront l'initiative de l'organisation large, puissante et méthodique, qui mettra en échec la campagne du Bloc de gauche. » (5) Dans le *Populaire*, avec le style qui le distingue, M. Longuet confirmait l'affirmation des « cagots de la *Croix* » et déclarait que les prochaines élections se feraient dans d'autres conditions qu'en 1919 (6).

A Paris : élection Badina.

Les mois suivants, une campagne semblable, avec la même méthode et les mêmes résultats, se faisait encore à Paris dans le quartier de la Santé. Les communistes présentaient aux électeurs, pour remplacer un radical, M. Badina, condamné, comme M. Marty, pour mutinerie, pendant la guerre, sur la flotte de la mer Noire. Au premier tour, où la multiplicité des candidatures ne compromettait pas le succès de M. Badina, le parti socialiste français et le parti radical mirent en ligne des candidats, et l'on eut, le 14 novembre, un ballottage se présentant ainsi : Badina, 687 voix ; Pouthier, radical, 404 ; Jacquemont, Parti Jonnart, 316 ; Briat, socialiste français, 254 ; Lemonnier, indépendant, 149.

En présence de ces résultats, des organes autorisés du Bloc national proposèrent aux radicaux une entente contre le socialisme et offrirent de faire reporter sur M. Pouthier, radical, les voix obtenues par le candidat « démocrate-social », M. Jacquemont ; ce qui donnerait un total supérieur aux votes obtenus par M. Badina (720 voix contre 687). « Nous posons clai-

(1) *Ere Nouvelle*, 4. 10. 21.
(2) *Bonsoir*, 4. 10. 21.
(3) *Eclair*, 4. 10. 21.
(4) *Croix*, 4. 10. 21.
(5) *Libre Parole*, 5. 10. 21.
(6) *Populaire*, 4. 10. 21.

rement la question à M. Pouthier, candidat radical, qui a obtenu hier plus de voix que le candidat de l'Alliance démocratique : « Souscrivez-vous au pacte » d'union républicaine contre la révolution ? La ques- » tion est posée devant le parti radical tout entier », écrivait, dans la *Liberté*, M. Louis Latapie ; et dans ce cas, il promettait à M. Pouthier les voix de M. Jacquemont sans « scruter sa rate et ses reins ». (1) M. Bonnamour, dans l'*Eclair*, allait plus loin : sans poser de question indiscrète au candidat radical, il lui promettait les voix modérées en vertu de la « discipline républicaine », et il suppliait les radicaux de se montrer bons princes en acceptant le *concours sans condition* qu'il leur offrait ainsi : « Les radicaux ne feront, nous en sommes bien sûrs, aucune difficulté pour accepter les yeux fermés, et si réactionnaires qu'elles puissent leur paraître, les voix que nous leur apporterons... Ils ne rougiront pas de vaincre avec notre concours et d'avance nous les en félicitons. » (2)

Les radicaux et leurs alliés les socialistes français rougirent de ce concours, et ils prirent toutes leurs précautions pour que leur candidat désavouât nettement le Bloc national de MM. Latapie et Bonnamour. « Les membres du parti radical, le citoyen Ripault en tête, viennent nous demander de nous désister pour le citoyen Pouthier, écrivait dans l'organe des socialistes français, la *France Libre*, M. Frédéric Brunet. Nous prenons toute garantie pour que celui-ci ne soit pas confondu avec un radical de droite en lui faisant signer un programme égal au programme minimum du Parti socialiste. Nous exigeons un désaveu du Bloc national et que Pouthier signe qu'il en repousse la politique... Enfin, toutes ces précautions prises, nous marchons pour le Bloc des gauches, convaincus que le parti radical va soutenir son candidat. » (3)

Il n'en fit rien. MM. Painlevé et Buisson venaient de fonder la Ligue de la République, pour unir dans le Bloc de gauche les radicaux et non pas seulement les socialistes français, que, à la suite du *Temps*, ils ne considèrent que comme « des échantillons » négligeables, mais aussi les révolutionnaires et les communistes ; et, comme gage d'union, ils sacrifièrent à ces derniers leur propre candidat. M. Labrousse, rédacteur à l'*Internationale* communiste, alla voir M. Aulard et lui posa cette question : « On va voter demain à la Santé. Deux candidats sont en présence, *celui du communisme* et celui qui représente à la fois le *« radicalisme » et la réaction.* Pour qui voterait M. Aulard ? » Et M. Aulard, parrain du Bloc de gauche, répondit : « Je ne suis pas communiste... Mais je suis pour l'amnistie, pour la grande amnistie. Depuis des années je combats pour elle. Je me placerais, dans ce scrutin, au point de vue de l'amnistie. Voter pour Badina, est-ce voter pour elle ?... Si voter pour Badina, c'est voter pour l'amnistie, je voterais pour Badina ! » (4) Mêmes questions furent posées par le même agent communiste, à MM. Buisson et Painlevé, mêmes réponses lui furent faites, et le lendemain 20 novembre, M. Badina, trois fois inéligible (condamné, n'ayant ni l'âge requis ni le domicile requis), fut élu par 857 voix contre 831 à M. Pouthier. Les organes officiels du socialisme, en célébrant cette victoire, rendirent aux radicaux cet hommage que, malgré la dissidence de leurs alliés les socialistes français, ils avaient fait leur devoir en votant en grand nombre pour Badina, selon le conseil de MM. Aulard, Buisson et Painlevé (l'*Humanité*, le *Peuple* du 21 novembre), dont M. Bonnamour flétrissait « la manœuvre aussi

(1) *Liberté*, 15. 11. 21.
(2) *Eclair*, 15. 11. 21.
(3) *France Libre*, 20. 11. 21.
(4) *Internationale*, 19. 11. 21.

perfide qu'hypocrite » (1). En cette circonstance, le radicaux ont été plus socialistes que les socialiste français !

De ce fait le *Journal des Débats* tira argument pou prouver que, lorsqu'on se concentre, *c'est toujours sa gauche.* « Il ne sert de rien aux radicaux-socialiste de faire des concessions aux communistes. Quand i s'agit de manifester en faveur de la révolution, le communistes préféreront toujours un des leurs, quelle que soient les complaisances du radical-socialiste. Un fois de plus, le parti radical peut s'apercevoir qu'i retarde quand il prêche l'union des gauches. » (Mais les *Débats* oubliaient qu'une autre concentratio s'était faite sur M. Pouthier puisque, même désa voué par ce candidat, le Bloc national avait quan même par une note officielle fait voter pour lui, que cette concentration elle aussi s'était faite gauche.

M. Emile Buré, dans l'*Eclair*, serrait de plus prè le problème que posait cette élection quand il n'at tendait de remède que dans la Représentation propor tionnelle seule, déclarant qu'avec elle « nous auron des organisations politiques cohérentes et forcémen alors des programmes » (3). Ce qu'il y a eu de remar quable dans cette élection, c'est que *tous les candidat en présence désavouaient leur droite*, même quand il bénéficiaient de leurs voix, et faisaient des avances à leur gauche : le candidat modéré, en se réclamant d l'Alliance démocratique, désavouait le Bloc national d droite ; le candidat radical, même lorsqu'il étai adopté par les modérés, les désavouait, quitte à êtr lui-même combattu victorieusement par les commu nistes et les unifiés, ces derniers à la remorque de communistes.

Nouvelles élections Marty-Badina.

Comme il était naturel, les deux élections d MM. Badina et Marty furent annulées, et, d'autre part M. Dausset, sénateur de la Seine depuis les élection de 1920, donna sa démission de conseiller municipa du quartier des Enfants-Rouges. Trois élections muni cipales eurent donc lieu à Paris, le dimanch 26 mars 1922.

Dans les quartiers de Charonne et de la Santé, le communistes présentèrent de nouveau MM. Marty e Badina, toujours inéligibles, et une autre inéligibl aux Enfants-Rouges, Mlle Marthe Bigot, institutric révoquée pour avoir enseigné à ses élèves ses doctrine bolchevistes ; les unifiés ratifièrent une fois de plu ces choix.

Les radicaux et leurs alliés les socialistes françai furent plus soumis encore qu'aux dernières élection puisqu'ils n'opposèrent aucun candidat ni à M. Marty ni même à M. Badina. L'*Ere Nouvelle*, sous la signa ture de M. Charny, avait protesté contre la manièr leste dont ses amis Aulard, Buisson et Painlev avaient « lâché » le candidat radical-socialiste pou Badina, dont ils avaient fait le succès (4) ; cette fois, elle se rallia hautement à la candidature Badina M. Pouthier, « le suprême espoir et la dernière pen sée » de M. Latapie et de M. Bonnamour, en no vembre dernier, lui avait donné l'exemple en se ralliant lui-même, dans une lettre publique, à son concurrent victorieux de novembre. Et la Fédération radicale-socialiste l'avait hautement félicité de cett abdication. La *Lanterne* et l'*Ere Nouvelle*, revenues à des sentiments plus soumis, conseillaient à tous les « républicains » de faire bloc sur les communistes.

(1) *Eclair*, 21. 11. 21.
(2) *Débats*, 22. 11. 21.
(3) *Eclair*, 22. 11. 21.
(4) *Ere Nouvelle*, 20. 11. 21.

Cependant, les chefs se taisaient, estimant leur silence suffisamment explicite pour les « vrais républicains ». Le *Temps* dénonça cette complicité tacite dans un article du 16 mars qui se résumait dans son titre : *le silence est une opinion*. Les radicaux-socialistes, disait-il, ne peuvent pas « être dupes ; les paroles, les écrits, l'action des communistes ne permettent pas de s'y tromper. Donc, ils sont désormais complices de l'opération qui consiste à aller, dans deux quartiers de Paris, par l'amnistie au communisme. On sonne la diane pour l'amnistie la veille, le tocsin pour la révolution le lendemain » (1). Et il sommait de parler non seulement les « lieutenants » qui écrivent dans les journaux, mais les chefs, M. Herriot, président du parti radical-socialiste, M. Doumergue, président de la Gauche démocratique du Sénat, M. Renard, président du groupe radical-socialiste à la Chambre (un ancien élu du Bloc national), lesquels n'avaient pas ménagé leurs discours contre le Bloc national, dans les manifestations d'Avignon, Marseille, Tours, et Le Mans. Le *Rappel*, organe du Bloc de gauche, déclarant, de son côté, que « le silence n'est pas une opinion », demanda aux chefs radicaux de parler afin que l'entente sur Badina et Marty des socialistes et des radicaux fût hautement proclamée... et les chefs parlèrent (2). Le même jour, le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste décida officiellement de n'opposer aucun adversaire à MM. Badina et Marty et expliqua son attitude dans l'ordre du jour suivant, que rédigea M. Herriot :

En ne présentant pas, pour ces élections, de candidats, le parti radical n'entend pas s'associer aux doctrines du parti communiste, par lequel il est combattu et qu'il combat ;

Mais, fidèle aux exemples donnés au lendemain de la Commune par des républicains comme Gambetta, Victor Hugo, Waldeck-Rousseau, Sadi Carnot, Adrien Hébrard, il entend protester contre la politique du Bloc national, qui favorise, dans une population éprise de générosité, le développement des idées révolutionnaires en s'opposant au vote de la loi d'amnistie et en coalisant contre les tendances démocratiques toutes les forces de réaction, y compris les royalistes et les cléricaux ;

Le parti radical et radical-socialiste affirme à nouveau, dans ces circonstances, que la paix sociale ne peut être assurée, dans un pays comme le nôtre, que par une politique de large confiance envers tous les travailleurs et envers les hommes de bonne foi.

Ainsi, les radicaux s'enfermaient dans l'attitude qu'avaient eue en novembre MM. Aulard, Buisson et Painlevé. Désireux de rester jusqu'au bout fidèles à l'alliance socialiste, ils affectaient, en votant pour les communistes, de ne voter que pour l'amnistie, et ils oubliaient que le même jour l'*Humanité* appréciait ainsi la signification du vote qui allait avoir lieu : « Le parti communiste, fidèle à sa tactique, dédaigneux de toute combinaison, se sert de la période électorale pour mener avec une ardeur redoublée la bataille contre le régime qu'il veut abattre. » (3) Au moment même où le parti radical apportait ainsi ses voix au parti bolcheviste, ce dernier lui signifiait brutalement son antipathie dans l'*Humanité*, par la plume de son secrétaire général, M. Frossard : « Nous suivons de près la tentative du parti radical-socialiste pour ressaisir le pouvoir. Nous ne l'y aiderons certes pas. Nous le combattrons avec vigueur. Un monde nous sépare. Mais nous le voyons sans déplaisir contribuer à débarrasser le pays du Bloc national. »

(1) *Temps*, 16. 3. 22.
(2) *Rappel*, 16. 3. 22.
(3) *Humanité*, 16. 3. 22.

Quelque brutale qu'elle fût, cette formule laissait prévoir des ententes même entre radicaux et communistes, unissant leurs votes non pas, disaient-ils les uns et les autres, pour le communisme ou le radicalisme, mais contre le Bloc national.

On le vit bien le 26 mars.

Pour opposer un candidat à M. Badina, on s'adressa à la fraction la plus avancée des modérés, le parti républicain démocratique et social (Parti Jonnart). Son secrétaire général, M. Mamelet, dans une lettre publiée par l'*Echo National*, annonça la candidature, dans le quartier de la Santé, de M. Robert Montillot, « avocat à la Cour, membre du Comité de direction politique du Parti Jonnart, vieux militant de l'Alliance républicaine démocratique » (1). Quant à M. Marty, il eut aussi contre lui un candidat modéré, M. Marx.

Les radicaux se déclarèrent ouvertement pour les candidats communistes dans une réunion qu'ils tinrent rue de la Tombe-Issoire, sous la présidence de M. Louis Ripault. On y lut une lettre de M. Buisson déclarant que « voter pour Badina » c'était « une manifestation républicaine », et une autre de M. Painlevé affirmant qu'en opposant un candidat à Badina le Bloc national avait accompli « une mauvaise action à laquelle les radicaux ne participeront pas ». Dans cette réunion, l'orateur autorisé du communisme, M. Frossard, proclama hautement, en face des radicaux conduits par M. Ripault et des unifiés représentés par MM. Bracke, Mouret et Mauranges, que la candidature Badina était essentiellement communiste, et que si les radicaux votaient pour lui, ils n'avaient aucune reconnaissance à attendre des communistes (2).

Quatre jours après, le 26 mars, dès le premier tour, M. Badina était élu à la Santé par 941 voix contre 526 à M. Montillot et 215 à M. Lemonnier, républicain anticollectiviste ; et M. Marty à Charonne par 4 556 voix contre 1 778 à M. Marx.

A Paris : élection des Enfants-Rouges.

Aux Enfants-Rouges, pour remplacer M. Dausset, sénateur du Parti Jonnart, élu grâce au Bloc national, la lutte s'engagea entre radicaux-socialistes et modérés. Sans doute, les communistes présentèrent Mlle Marthe Bigot, institutrice révoquée pour propagande bolcheviste, mais sans espoir de succès, la sachant, d'ailleurs, inéligible.

Au premier tour, on eut plusieurs candidats : M. Ducombe, de l'Entente républicaine, et M. Pichon, du Parti Jonnart, représentant chacun l'une des deux fractions du Bloc national dissocié, et, en face d'eux, M. Moriette, candidat de l'Union des gauches ; M. Vaillant, socialiste français, et M. Drout, socialiste unifié ; c'était toute la gamme des partis, à l'exception de l'Action française. Il y eut naturellement ballottage ; venait en tête le candidat le plus modéré, M. Ducombe, avec 785 voix, puis le radical, M. Moriette, avec 482 voix ; puis le républicain de gauche, Pichon, avec 438 voix ; puis le socialiste français, M. Vaillant, avec 219 voix, et le socialiste unifié, M. Drout, avec 144 ; enfin, Mlle Bigot obtenait 352 suffrages.

Dès le lendemain de ce vote, deux opinions fort nettes se firent entendre. Dans l'*Homme Libre*, M. Eugène Lautier prêcha à toutes les fractions de gauche, du socialiste unifié au républicain de gauche, l'entente pour arracher, au second tour, le siège de M. Dausset au Bloc national. « Avec un peu de discipline, disait-il, la République est certaine de (le)

(1) *Echo National*, 14. 3. 22.
(2) *Internationale*, 22. 3. 22.

conquérir... Ce scrutin est très important et très significatif... Il indique au gouvernement de quel côté le vent souffle. Il présage au Bloc national un désastre certain à Paris aux prochaines élections législatives. » (1) Au contraire, dans la *Libre Parole*, M. Joseph Denais voyait dans ces résultats la disparition des radicaux du Bloc national. « Alors que les élus de cet arrondissement, MM. Puech, Peuch et Fiant, radicaux d'origine mais adhérents loyaux à la coalition nationale, se sont rangés aux côtés du candidat du Bloc national, leurs amis ne les ont pas suivis et sont demeurés dans l'ornière du radicalisme sectaire et démagogique. » (2) Et il en concluait que, aux élections générales, on allait voir revivre à la place des élections d'union sacrée les luttes politiques d'avant-guerre, où chacun devrait marcher avec ses idées et son programme.

Cette méthode ne fut pas suivie par les adversaires du Bloc de gauche ; ils crurent plus habile de se rapprocher le plus possible de ce Bloc, en se concentrant autour de celui de leurs candidats qui était le plus avancé. Avec ses 785 voix, M. Ducombe, de l'Entente républicaine, se désista pour M. Pichon, qui n'avait obtenu que 438 suffrages, et qui appartenait à la fois au Parti Jonnart et... à la Ligue de la République. On l'apprit lorsque, le 29 mars, le *Rappel* publia la sentence de radiation que venait de prononcer contre M. Pichon le Conseil de la Ligue de la République présidé par M. Painlevé. Les voix de ces deux candidats ne se rejoignirent pas entièrement puisque M. Pichon n'obtint au scrutin de ballottage, le 2 avril, que 1 003 voix, 107 voix restant à un républicain de gauche. M. Moriette, candidat du Bloc de gauche, était proclamé élu à une voix de majorité (1 004 voix), mais son élection était déférée au Conseil de préfecture pour plusieurs irrégularités.

En attendant, les radicaux célébrèrent une fois de plus l'écrasement du Bloc national, et M. Hervé, dans la *Victoire*, fit ces réflexions : Cette élection « constitue un second avertissement au Bloc national : dans la circonscription qui élisait jusqu'ici M. Dausset, étiqueté jadis, avant la guerre, comme nationaliste, c'est un candidat du Bloc des gauches qui passe, un candidat du Bloc cher à M. Painlevé et aux socialistes nuance Blum et Renaudel, dont il est l'allié. Une bataille électorale se gagne avec de la propagande ; la propagande se fait avec des journaux politiques... Or, l'on voit bien les partisans du Bloc des gauches, radicaux de guerre religieuse ou socialistes de guerre civile, se démener pour soutenir leurs journaux et consentir des sacrifices pour eux; mais qui donc soutient — sauf quelques rares dévoués — les journaux d'opinion qui défendent la politique du Bloc national ?...

» Mais il y a quelque chose de plus grave. Parce que tous les mangeurs de curés et tous les socialistes de guerre civile crient à tue-tête que le Bloc national est un Bloc réactionnaire, les candidats qui ont le programme du Bloc national évitent, comme si c'était une tare, d'arborer cette étiquette en tête de leur programme.

» Qui trompe-t-on par cette petite lâcheté, qui s'est pratiquée d'ailleurs en grand dans certaines circonscriptions, dès les élections du 16 nov. 1919 ? Y a-t-il donc quelque chose d'inavouable à se recommander d'une coalition qui comprend les catholiques qui acceptent la République et ses lois fondamentales, quittes à essayer d'améliorer celles qui blessent leur conscience au point de vue religieux ; les républicains qui aiment l'école laïque, mais qui veulent faire de l'école publique une école nationale et non pas une école d'anticatholicisme et de bolchevisme ; les socialistes nationaux, enfin, qui répudient l'évangile de haine et de guerre civile que l'on enseigna trop longtemps à notre classe ouvrière sous le nom de socialisme ?

» S'imagine-t-on, par hasard, que c'est en mettant son drapeau dans sa poche qu'on remporte des victoires électorales ? » (1)

Ce glissement à gauche, marqué par les élections législatives partielles et les élections communales, s'est retrouvé dans les élections cantonales, surtout au renouvellement partiel des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement qui a eu lieu les 14 et 21 mai 1922, ainsi que nous le montrerons prochainement.

JEAN GUIRAUD.

(1) *Homme Libre*, 28. 3. 22.
(2) *Libre Parole*, 28. 3. 22.

(1) *Victoire*, 4. 4. 22.

BIBLIOGRAPHIE

JAURÈS (JEAN). — **Histoire socialiste de la Révolution française.** Edition revue par A. MATHIEZ. Tome I, *La Constituante*, 427 pages. Libr. de l'*Humanité*, 142, rue Montmartre, 1922.

« M. Mathiez réédite cette *Histoire* que Jaurès écrivit voilà quelque vingt ans. C'est, si l'on veut, la Révolution envisagée du point de vue du prolétariat : Ire partie, les Causes de la Révolution ; IIe, les Elections et les cahiers ; IIIe, les Journées révolutionnaires jusqu'après les journées d'octobre.

» En fait, la Révolution est l'œuvre de la bourgeoisie enrichie, soutenue par les paysans et les ouvriers. Le Tiers-Etat est alors une force cohérente ; ses divers éléments ne sont pas encore dissociés. Mais dans chacun des événements de la tourmente, depuis la convocation des Etats Généraux jusqu'après les massacres d'octobre, Jaurès étudie les actes de ceux qu'il appelle les prolétaires ; il insiste notamment sur l'âpreté de certaines revendications paysannes dans les cahiers des doléances, et sur la part du menu peuple dans l'assaut contre la Bastille. Il épie dans les paroles, les livres, les brochures, les correspondances, les publications de toutes sortes, les manifestations de l'âme populaire de 1789. Mais il faut bien conclure que, dans l'ensemble, le prolétariat ne revendiqua pas grand'chose pour lui-même en 1789. S'il est nombreux dans quelques grandes villes, il est encore inconscient, il n'est pas organisé. « L'heure du prolétariat n'a pas » encore sonné aux clochers du Paris révolutionnaire. »

» Beaucoup d'idées généreuses, mais combien d'utopies sous la plume du tribun socialiste ! Et aussi quelles préventions injustifiées contre l'Eglise ! Lorsqu'il fait le tableau de l'Eglise à la fin de l'Ancien Régime et dénombre à plaisir les richesses des biens et des revenus ecclésiastiques, pourquoi ne dit-il rien des charges multiples que l'Eglise assume alors pour le bien du peuple et même le soulagement du petit peuple ? Il ignore ou feint d'ignorer qu'elle seule avait mission d'assurer, à ses frais, l'enseignement à tous ses degrés et aussi l'assistance publique. Pourquoi aussi (p. 279) parler « des perfides manœuvres du clergé à propos des subsistances » ? Singulier reproche qu'aucune preuve, aucun document ne vient étayer !

» M. Mathiez concède d'ailleurs que M. Jaurès n'a pas été infaillible. En dépit de ses défauts, l'ouvrage est d'un puissant intérêt. Il contient de magnifiques tableaux, notamment celui de la bourgeoisie, celui de la vie économique à la fin de l'Ancien Régime. Si les idées ne sont pas neuves, quel art dans l'exposition, quel entrain dans le récit !... — J. PETER. » (*Fac. cath. Lille*, bull. bibliogr. juin 1922.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.